



Séminaire international sur
le financement de l'éducation

Financement durable de l'Éducation: Quelles stratégies faut-il envisager ?

RABAT
DÉCEMBRE 2017

Photo de couverture: © GPE/ Carine Durand





**Séminaire international sur
le financement de l'éducation**

Financement durable de l'Éducation: Quelles stratégies faut-il envisager ?



T A B L E D E S M A T I È R E S

PRÉAMBULE	6
CHAPITRE I : NOTE INTRODUCTIVE	7
INTRODUCTION	8
1. Défis sociodémographiques et progrès accomplis par rapport aux cibles de 2030	9
1.1 Forte croissance démographique	9
1.2 Ecart importants à combler par rapport aux cibles fixées pour 2030	11
2. Tendances du financement de l'éducation dans les pays de la CONFEMEN	11
2.1 Tendances du financement interne de l'éducation	11
2.2 Espaces budgétaires des gouvernements pour accroître leurs ressources internes	14
2.3 Contribution des ménages au financement de l'éducation	21
3. Tendances de l'aide publique au développement destinée à l'éducation	22
4. Financement innovant : quelques exemples de réussite	23
4.1 Mécanismes innovants de mobilisation de ressources domestiques	24
4.2 Mécanismes innovants de mobilisation de ressources externes	28
5. Optimisation des résultats scolaires tirés des ressources investies dans le secteur de l'éducation	33
5.1 Amélioration de l'efficacité des systèmes éducatifs	34
5.2 Maîtrise des coûts unitaires	35
5.3 Amélioration du reportage aux ministères de l'économie et des finances	39
5.4 Comptes nationaux de l'éducation	40
CONCLUSION	41



CHAPITRE II : SYNTHÈSE DES TRAVAUX	43
1. Session plénière	44
• Introduction du Secrétaire général de la CONFEMEN	44
• Exposé de cadrage présenté par le Consortium pour la recherche économique et sociale (CRES)	44
• Exposé du modérateur principal, Alain Mingat	44
2. Résumé des panels de discussion	45
• Panel de discussion 1 : Augmentation des ressources intérieures destinées à l'éducation : contraintes et leviers	45
• Panel de discussion 2 : Ressources extérieures et financement innovant	45
• Panel de discussion 3 : Financement, équité et qualité	46
3. Travaux de groupe	48
4. Clôture des travaux	50
5. Appel de RABAT	51
6. Élément de synthèse et de perspective	54
ANNEXES	55
AGENDA	56
ALLOCUTIONS	60
LISTE DES PARTICIPANTS	72
RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES	77



PRÉAMBULE



La Conférence des Ministres de l'Éducation des États et gouvernements de la Francophonie (CONFEMEN) a organisé, du 5 au 7 décembre 2017 à Rabat (Maroc), le séminaire international sur le financement de l'Éducation, en collaboration avec le ministère marocain de l'Éducation nationale, de la Formation professionnelle, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique et avec l'appui du ministère de l'Éducation nationale de France et de la Fédération Wallonie-Bruxelles. La rencontre qui a réuni près de 200 participants, a permis de relancer la réflexion et les débats sur cette préoccupation récurrente de nombreux pays francophones du Sud.

Durant les trois jours de travaux, les participants, composés notamment de ministres, partenaires techniques et financiers, représentants de la société civile et d'organisations internationales, ont analysé les différents mécanismes de financement de l'Éducation, dressé un état des lieux de la situation globale du financement de l'Éducation et fait des recommandations. Les échanges autour des pratiques nationales ont été également des moments forts du séminaire.

À l'issue du séminaire, les participants ont élaboré et adopté « l'Appel de Rabat » qui regroupe 17 recommandations visant à mobiliser davantage les ressources financières requises pour réaliser l'ODD4. Ils invitent tous les gouvernements des pays de la CONFEMEN à les mettre en œuvre. L'appel de Rabat exhorte ainsi les pays à faible revenu ou revenu intermédiaire à compter

d'avantage sur leurs ressources propres, à limiter les fraudes, à renforcer la lutte contre les évasions fiscales, à allouer une plus grande part des dépenses publiques au secteur éducatif, mais aussi à encourager une reddition systématique des comptes et à convaincre les contribuables à faire plus d'efforts en faveur de l'éducation. Les gouvernements sont également invités à mobiliser le secteur privé et le soutien de certains secteurs d'activité comme la téléphonie, les banques et assurances pour faciliter entre autres le financement de l'Éducation.

Au nom du pays hôte, de l'ensemble des ministres de l'Éducation de la CONFEMEN et en mon nom propre, nous remercions tous les participantes et participants à ces échanges sur une problématique aussi importante que d'actualité qui est le financement de l'Éducation. Nos remerciements sont adressés particulièrement au Royaume du Maroc qui a accueilli et financé le séminaire et tous les partenaires qui ont apporté leur soutien financier à l'organisation de la manifestation, notamment le ministère de l'Éducation nationale de France et la Fédération Wallonie Bruxelles. L'intérêt et l'enthousiasme manifestés pour la rencontre, la qualité des présentations, l'implication des participants dans les échanges et la pertinence des conclusions des travaux, permettent de croire à la disponibilité des gouvernements et des partenaires pour une mise en œuvre effective des recommandations en vue d'un système éducatif et de formation plus efficace.

KI Boureima Jacques

Secrétaire général de la CONFEMEN



CHAPITRE I

NOTE INTRODUCTIVE



INTRODUCTION

Dans les pays en développement, des progrès substantiels ont été réalisés dans le secteur de l'éducation ces dernières années. Sur la période 1999-2012, le nombre d'enfants non scolarisés est passé de 106 millions à 58 millions (Steer et Smith, 2015) et plus de deux enfants sur trois ont été inscrits à l'école primaire. Le taux brut de scolarisation dans le premier cycle du secondaire est passé de 71% à 85% et la parité entre sexes s'est aussi améliorée sur la période. Ces progrès majeurs démontrent l'utilité des investissements qui ont été réalisés par les gouvernements des pays en développement et la communauté internationale dans le domaine de l'éducation. Toutefois, les défis restent importants. Si l'accès a été largement amélioré dans le cycle primaire, force est de constater qu'un nombre important d'enfants abandonnent avant la fin du cycle élémentaire, et que beaucoup d'entre eux achèvent ce cycle avec des lacunes sérieuses en lecture, écriture et en calcul. Aussi bien entre pays qu'au sein d'un pays, il existe de fortes disparités dans l'accès et la qualité de l'enseignement. Un large consensus s'est établi sur l'urgence de s'attaquer aux défis de l'équité et de la qualité. Mais d'autres défis s'ajoutent à ces derniers, en lien avec l'adoption des objectifs de développement durable (ODD) par la communauté internationale, la mondialisation, l'évolution démographique et le contexte sécuritaire actuel. L'ODD 4 relatif à l'éducation, en plus d'une éducation primaire universelle et de qualité, inclut l'accès pour tous à l'éducation de base, l'équité dans l'accès à la formation post-fondamentale et à la citoyenneté mondiale. Il élargit de fait la portée de l'ODD relatif à l'éducation pour tous. La mondialisation accroît considérablement la compétition entre économies et entre entreprises, et il va de soi que les pays en développement ne pourront affronter cette concurrence sans des systèmes éducatifs de qualité (Chevaillier, 2014). En même temps, la poussée démographique dans nombre de pays en développement, notamment en Afrique, fait peser des contraintes supplémentaires sur le plan de l'accès et de la qualité. De plus, la vulnérabilité des jeunes au terrorisme et leur forte attirance vers l'immigration

clandestine rappellent l'impérieuse nécessité de lutter à tout prix contre la déscolarisation des enfants et le chômage qui affecte les jeunes générations.

Relever l'ensemble de ces défis requiert d'importants efforts pour mobiliser les ressources nécessaires à l'atteinte de l'ODD 4 défini par la communauté internationale. Utilisant les estimations de coûts pour la période 2015-2020 faites par le Rapport mondial de suivi sur l'Éducation pour tous (EPT) de l'UNESCO, ainsi que leurs propres estimations, Steer et Smith (2015) évaluent que jusqu'en 2020, un investissement annuel total de 30 milliards de dollars sera nécessaire dans les pays à faible revenu, 181 milliards dans les pays à revenu intermédiaire, tranche inférieure et 326 milliards dans les les pays à revenu intermédiaire, tranche supérieure (à l'exclusion de la Chine) pour atteindre les sous-objectifs de l'éducation de base, l'éducation primaire et secondaire inférieur. Le présent rapport examine les leviers sur lesquels les gouvernements des pays de la CONFEMEN et la communauté internationale peuvent s'appuyer pour assurer un financement adéquat de l'ODD4.

La première section décrit le contexte démographique dans lequel vont évoluer les systèmes éducatifs des pays de la CONFEMEN ainsi que les écarts entre leurs performances scolaires actuelles et les cibles de l'ODD à l'horizon 2030. La section 2 analyse les tendances récentes du financement interne de l'éducation et les marges de mobilisation de ressources additionnelles, aussi bien de l'État, des collectivités locales que des ménages et du secteur privé. La section 3 met l'accent sur les évolutions récentes et les perspectives de l'aide au développement. La section 4 explore les sources de financement jusqu'ici peu utilisées dans le secteur de l'éducation communément appelées financements innovants. La section 5 examine les options qui pourraient permettre aux pays de la CONFEMEN de tirer davantage de résultats des ressources disponibles. La conclusion suggère quelques lignes d'action pour une augmentation forte et durable des ressources allouées à l'atteinte des cibles de l'ODD 4.



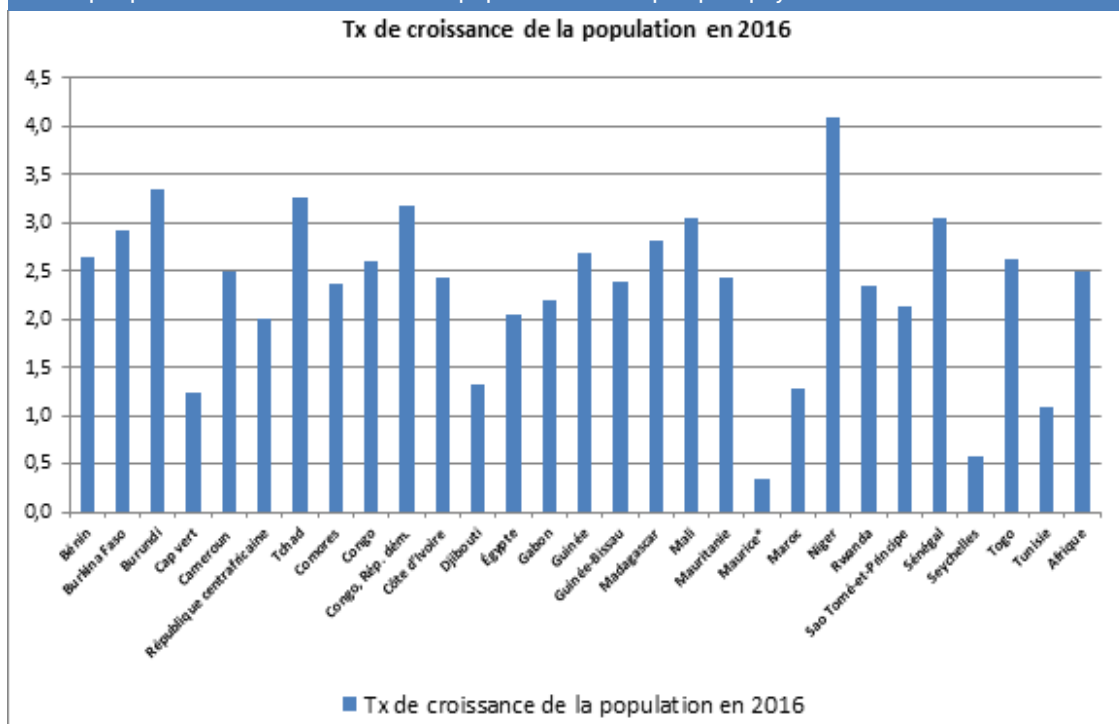
1. Défis sociodémographiques et progrès accomplis par rapport aux cibles de 2030

1.1. Forte croissance démographique

L'Afrique est caractérisée par une forte croissance de sa population et une jeunesse en pleine expansion. Elle est la région du monde où les besoins en éducation augmentent le plus. D'ici à 2030, le nombre d'enfants à scolariser augmentera de 619 millions (+50%) dont 444 millions pour la seule Afrique subsaharienne (Unicef, 2015). Les pays francophones sont particulièrement concernés par cette dynamique. Le taux de croissance démographique y est en moyenne de 2,7% par an (Unesco, 2015).

Pour bon nombre des pays de la CONFEMEN, la croissance de la population s'inscrit dans une tendance supérieure à la moyenne africaine en 2016 (2,5) (Graphique 1). Même si ces pays entrent lentement dans une transition démographique, la rapide augmentation de leurs populations exerce une forte pression sur l'offre éducative, et d'importantes ressources devront être investies chaque année juste pour pouvoir maintenir les acquis antérieurs.

Graphique 1: Taux de croissance de la population dans quelques pays de la CONFEMEN en 2016



Source : Nations Unies, Division de la population, Département de l'économie et des affaires sociales, World Population Prospects, The 2015 Révision.

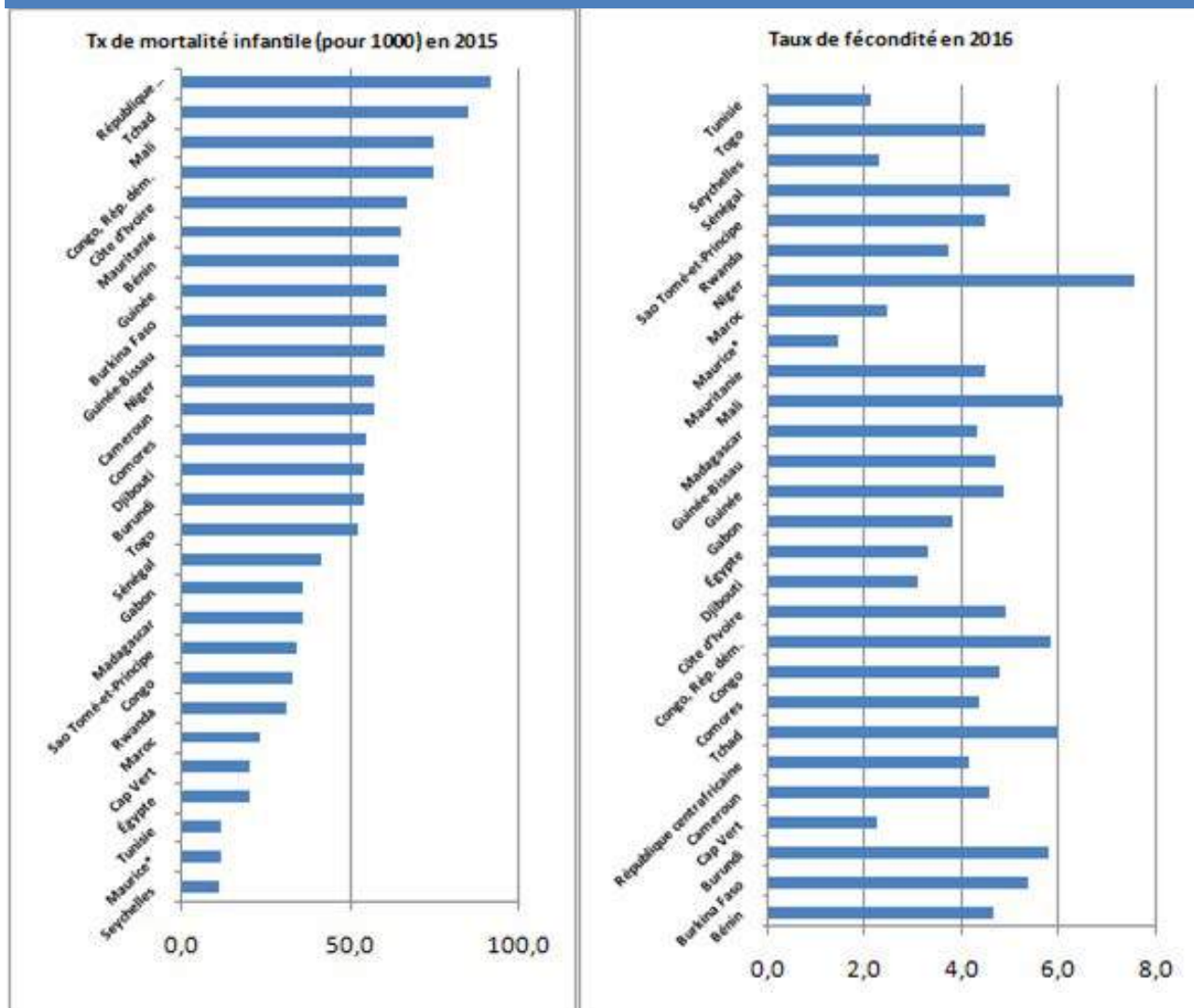
L'évolution de la démographie est le résultat d'une fécondité et d'une mortalité qui, si elles s'inscrivent en baisse, restent encore à des niveaux relativement élevés. L'indice de fécondité mesurant le nombre moyen d'enfants par femme à la fin de sa vie génésique reste encore élevé pour la majorité des pays africains. Il varie de 1,4 à l'Ile Maurice à 6,1 et 5,5 respectivement au Mali et au Niger. La grande majorité d'entre eux (17 au total) n'a pas enregistré un taux de fécondité inférieur à 4. La mortalité*, appréhendée ici par l'espérance de vie à la naissance, a sensiblement baissé dans les pays africains de la CONFEMEN. Un petit nombre de pays enregistre un taux de mortalité largement supérieur à 50 pour mille.

* Elle peut être également appréhendée par le taux brut de mortalité et les taux spécifiques de mortalité



CONFEMEN

Graphique 2: Indice Synthétique de fécondité et taux de mortalité infantile dans quelques pays de la CONFEMEN* en 2016



Source : Nations Unies, Division de la population, Département de l'économie et des affaires sociales, World Population Prospects, The 2015 Revision.

Assurer une éducation de qualité équitable et inclusive, et donner une opportunité d'apprentissage tout au long de la vie à cette population jeune nécessite un investissement massif dans le secteur. Beaucoup d'enfants sont encore en dehors des écoles du fait d'un manque d'infrastructures scolaires et d'enseignants, mais également d'une pauvreté sévère. On assiste ainsi à une faible efficacité interne des systèmes éducatifs avec des programmes

scolaires inadaptés et/ou inappropriés, ne répondant pas aux besoins des contextes locaux (OIF, 2016). Dans un tel contexte, l'insertion des milliers de jeunes qui arriveront sur le marché du travail dans les années à venir sera un défi majeur. Relever ce défi futur appelle de façon urgente une prise en compte plus sérieuse de la question de l'éducation par les autorités et les partenaires au développement.

2. L'espérance de vie à la naissance est le nombre moyen d'années de vie espéré pour un nouveau-né. C'est un indicateur qui tient compte du niveau de la mortalité par âge enregistré au cours de la période considérée



1.2. Écarts importants à combler par rapport aux cibles fixées pour 2030.

Le rapport de l'ADEA (2017) fait état des résultats encore mitigés pour nombre de pays africains en termes de scolarisation. Si le taux net de scolarisation au primaire est en moyenne de 81% dans les pays en développement, il se situe légèrement en dessous avec 80% pour ces pays qui enregistrent un écart plus élevé en ce qui concerne l'achèvement du cycle primaire, avec un taux de 55%, alors que celui-ci est à 73% en moyenne dans les pays en développement. Il s'y ajoute une transition effective du primaire au secondaire qui est de l'ordre de 85%. Les programmes de développement et de protection de la petite enfance et de l'enseignement pré-primaire n'ont pas encore connu une grande expansion. L'accès universel à un enseignement technique, professionnel et supérieur, y compris universitaire, de qualité risque de ne pouvoir être effectif pour la plupart des pays africains d'ici 2030 selon le rapport de l'ADEA. Et malgré les progrès réalisés depuis 2000, les disparités entre les sexes persistent. A ces écarts en matière d'accès, s'ajoute le problème de la qualité des apprentissages. Selon

le rapport de suivi de l'EPT (UNESCO, 2014) environ 20 millions d'enfants sont encore incapables de lire une phrase en totalité ou en partie après la 5ème ou la 6ème année du primaire dans 41 pays dont la majeure partie est de l'Afrique francophone. Ces mêmes tendances sont confirmées par le rapport du PASEC (2014) issu des évaluations réalisées sur un échantillon d'élèves de la deuxième et cinquième année du primaire. Les résultats des tests administrés à 40 000 élèves de plus de 1 800 écoles dans 10 pays d'Afrique subsaharienne francophone montrent qu'en début de cycle, plus de 70% des élèves n'ont pas atteint le niveau « suffisant » en langue, et plus de 50% en mathématiques. En fin de cycle, près de 60% des élèves sont en deçà de ce niveau dans les deux disciplines. Ces retards placent l'Afrique et les pays africains de la CONFEMEN loin des cibles de l'ODD4. A noter que ces écarts sont plus importants dans les pays qui peinent le plus à mobiliser des ressources pour le financement de l'éducation tels que le Tchad, la République Démocratique du Congo et le Cameroun.

2. Tendances du financement de l'éducation dans les pays de la CONFEMEN

2.1 Tendances du financement interne de l'éducation

L'engagement de la communauté internationale à réaliser les Objectifs de développement durable (ODD) et le cadre d'action Éducation 2030 lié à l'ODD 4 doivent se traduire par une mobilisation de ressources sans précédent pour garantir la réussite de ce programme ambitieux. Le niveau de ressources financières qu'il conviendra de mobiliser pour une éducation universelle de qualité du pré-primaire au premier cycle du secondaire d'ici à 2030 est estimé en moyenne à 340 milliards de dollars US par an, rien que pour les pays à revenu faible et à revenu intermédiaire de la tranche inférieure (UNESCO, 2015). Même si ces pays arrivaient à mobiliser 6,56% de leur PIB à l'éducation, un gap de financement de 39 milliards de dollars US resterait toujours à combler dont 21 milliards de dollars dans les pays à faible revenu selon ce même rapport. Or, les ressources consacrées par ces pays à l'éducation sont encore

faibles. En 2014, les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire inférieur ont engagé respectivement 3,98% et 3,4% de leur PIB pour l'éducation. Une analyse comparative de la mobilisation de ressources internes destinées à l'éducation des pays de la CONFEMEN selon le groupe de revenu d'appartenance permet d'apprécier le degré d'engagement de ces pays. Les données les plus récentes obtenues montrent que même si un peu moins de la moitié des pays de la CONFEMEN à faible revenu font mieux que la moyenne mondiale de ce groupe de pays, les huit autres pays de ce groupe peinent à mettre au moins 4% de leur PIB dans leur système éducatif. Il faut noter cependant la situation particulière des pays comme la République de Centrafrique, Madagascar, la RD Congo, la Guinée-Bissau et le Mali qui ont eu à mobiliser au début des années 2000 autour de

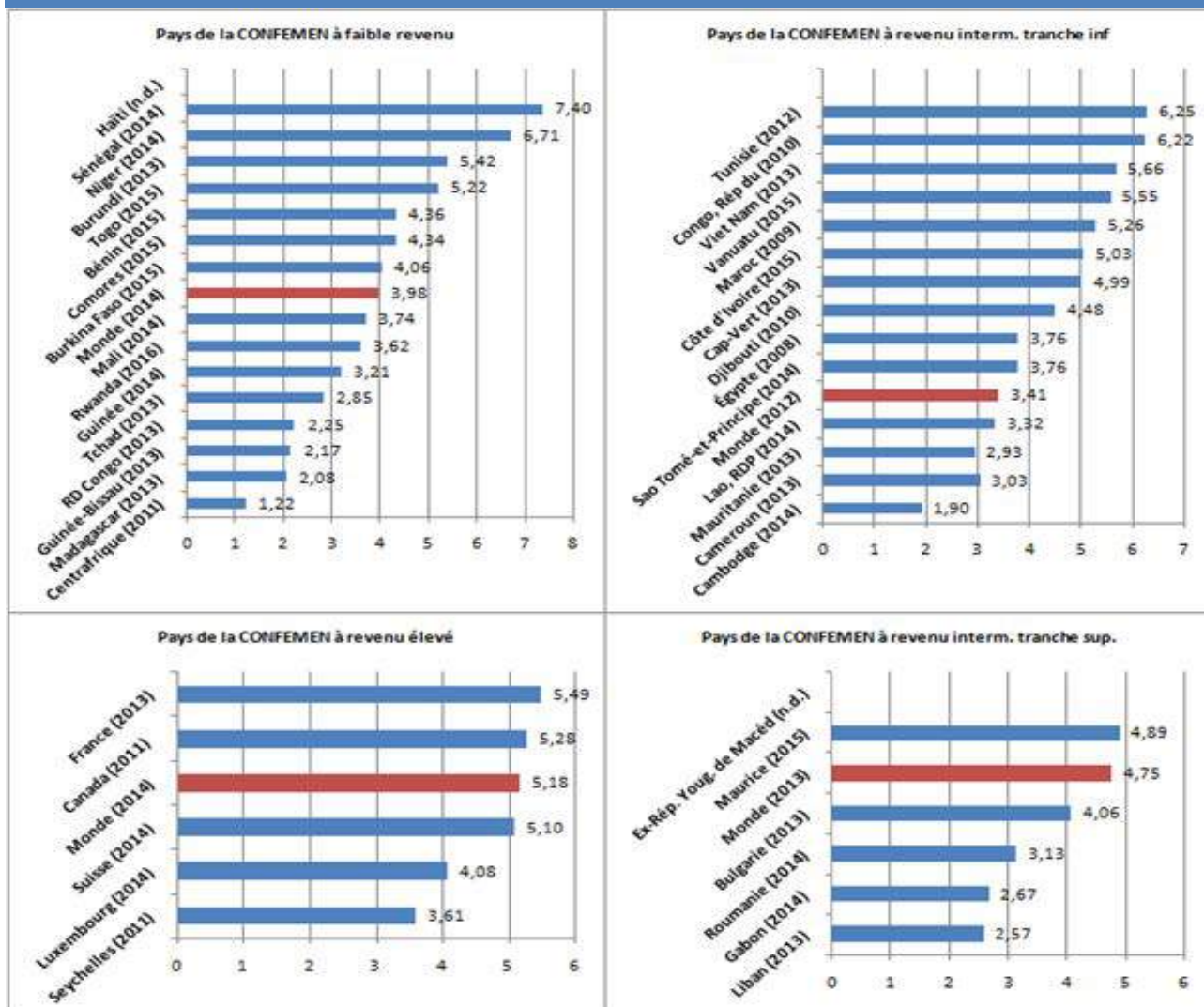


CONFEMEN

4 à 6% de leur PIB. Les augmentations ont été particulièrement notables au Sénégal, au Niger et dans une moindre mesure au Togo, où cet indicateur a progressé de plus de 3 points de pourcentage au cours de la dernière décennie (Graphique 3). Concernant les pays de la CONFEMEN à revenu intermédiaire de la tranche inférieure, 10 des 14 pays concernés font mieux que la moyenne mondiale de ce groupe, avec un ratio moyen de 5,10% du PIB. Mais cette moyenne cache une variabilité des situations entre les pays. Si certains s'efforcent à accroître leurs efforts en termes de part du PIB

allouée à l'éducation comme la Côte d'Ivoire et la République du Congo, d'autres comme le Cap Vert, la Tunisie et le Vietnam, avec des niveaux élevés de mobilisation des ressources au début des années 2000, ont revu leurs efforts à la baisse. Même s'il faut tenir compte de la diversité de la situation des pays, les ressources nationales consacrées à l'éducation, au cours aussi bien des années 2000 que des années 2010, enregistrent une tendance moyenne baissière dans les pays à revenus faibles comme ceux à revenus intermédiaires de la tranche inférieure.

Graphique 3 : Dépenses publiques d'éducation en % PIB des pays de la CONFEMEN (2015 et années proches)



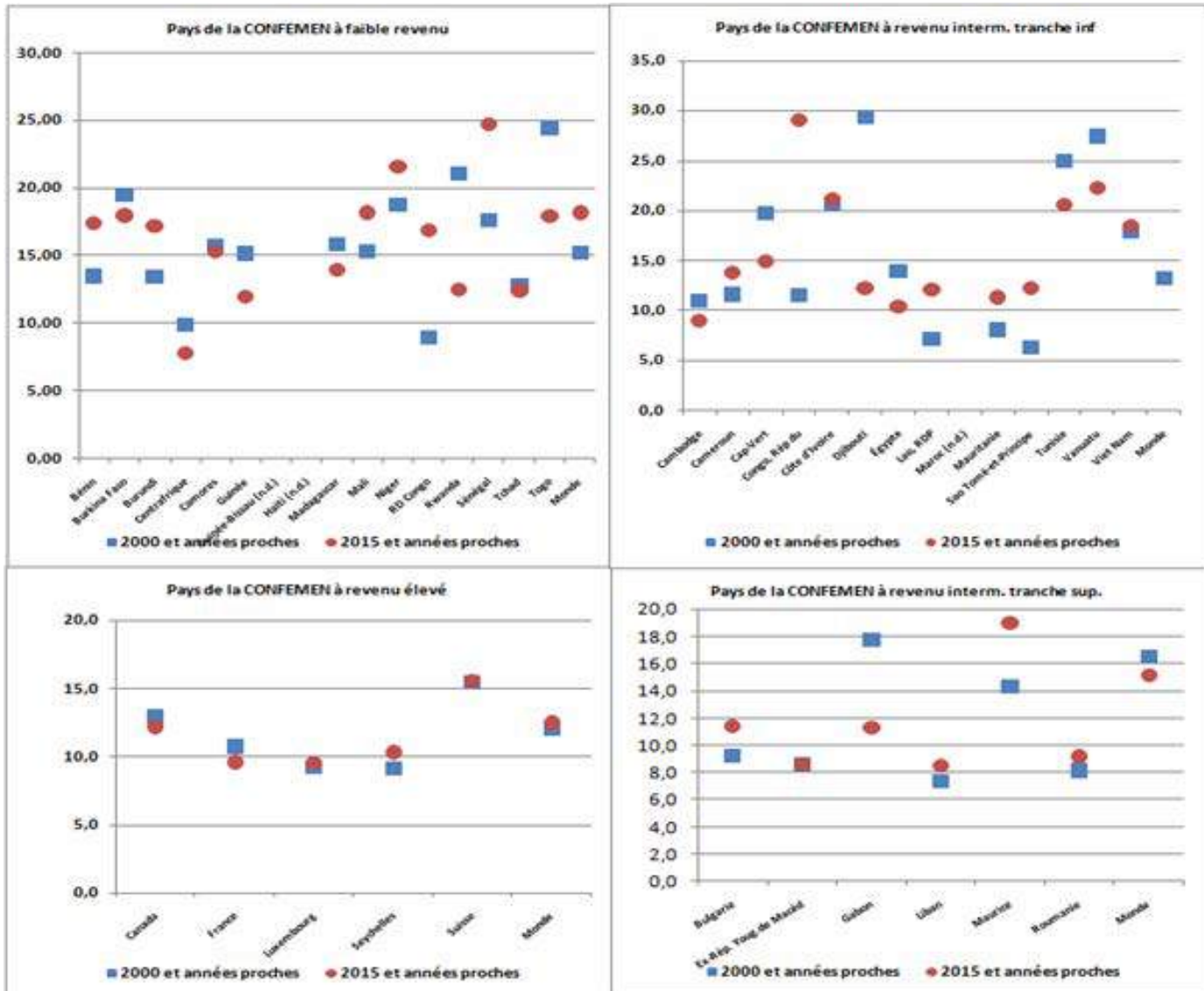
UNESCO: (2017) UIS Database. Paris: United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization. <http://data.uis.unesco.org/>



Exprimées en pourcentage des dépenses publiques totales, les ressources consacrées à l'éducation ont connu une forte variabilité depuis 2000 pour un certain nombre de pays. Pour les 15 pays appartenant au groupe des revenus faibles, un peu plus de la moitié ont atteint un ratio compris entre 15% et 20% des dépenses publiques totales de même que cinq pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure. Le Sénégal et le Niger se sont distingués par une hausse conséquente de ce ratio atteignant respectivement 21,7% et 24,8% en 2015. Dans une

moindre mesure, des efforts ont été notés au Bénin, au Burundi, au Mali et à la République démocratique du Congo. Mais des progrès additionnels sont encore nécessaires. La Guinée et Madagascar sont restés à un niveau faible de mobilisation de ressources pendant toute la période considérée. Quant au Rwanda et au Togo, s'ils ont affecté respectivement 21,0 % et 24,4 % de leurs dépenses publiques en 2000, leurs efforts ont été en régression continue jusqu'à atteindre 12,48 et 17,98 en 2015.

Graphique 4 : Dépenses publiques d'éducation en % des dépenses publiques totales des pays de la CONFEMEN (2015 et années proches)





Dans la catégorie des pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure, pays pour lesquels les données sur la période sont disponibles, c'est la Côte d'Ivoire et la Tunisie qui ont pu maintenir un pourcentage de 20% de 2000 à 2015. Mais des efforts pour les 15 dernières années restent très timides par exemple pour le Cameroun, la République démocratique populaire du Laos et Sao Tomé-et-Principe. Les dépenses publiques totales d'éducation constituent une part des dépenses publiques totales hors service de la dette. Ces dernières peuvent être appréhendées à partir de leur financement. En effet, si du total des recettes publiques, intérieures et extérieures, on déduit le solde budgétaire global et le service de la dette intérieure et extérieure, le résultat sert à

financer l'ensemble des dépenses publiques hors service de la dette. Les ressources publiques totales allouées à l'éducation dépendent de leur poids dans les dépenses publiques totales, de la pression fiscale, des recettes extérieures reçues par les États, du solde budgétaire global, du service de la dette intérieure et extérieure. Même si les recettes extérieures reçues et le service de la dette extérieure sont en partie sous le contrôle des bailleurs extérieurs, les gouvernements peuvent agir sur tous ces paramètres qui fournissent l'éventail des augmentations possibles des ressources publiques dont le secteur de l'éducation pourrait bénéficier. Alors qu'en est-il des marges de manœuvre dont disposent les États sur chacun de ces paramètres ?

2.2 Espaces budgétaires des gouvernements pour accroître leurs ressources internes

Augmenter les dépenses nécessaires à la mise en œuvre de l'ODD4 impose des engagements, mais également une capacité durable à générer des ressources internes. Et celle-ci dépend essentiellement de trois paramètres : la croissance du PIB des pays, leurs recettes budgétaires et le poids de la dette.

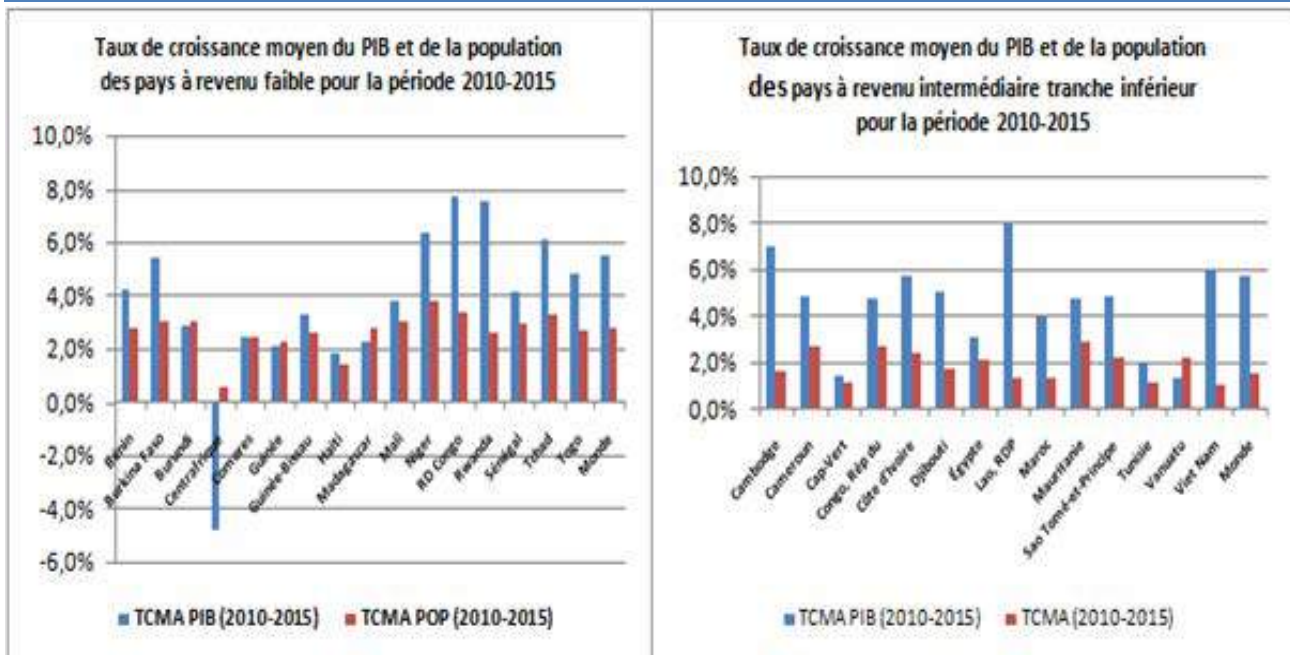
• Les perspectives de croissance économique des pays

Une croissance économique s'accompagne, toutes choses égales par ailleurs, d'une augmentation des recettes publiques internes. Les ressources additionnelles pourront soutenir des dépenses publiques supplémentaires dont une partie peut être affectée à l'éducation. Au cours des cinq dernières années, certains pays

se sont illustrés par des taux de croissance économique assez élevés. Il s'agit du Niger, de la République démocratique du Congo, du Rwanda et du Tchad et dans une moindre mesure le Burkina Faso pour les pays à faible revenus, et du Cambodge, de la Côte d'Ivoire, de Djibouti, de la République démocratique, du Laos et du Vietnam pour ceux appartenant au revenu intermédiaire de la tranche inférieure. Cette croissance économique qui s'est établie en moyenne à plus de 5% entre 2010 et 2015, atteignant presque 8% dans certains pays, permet une augmentation significative du financement du développement de l'éducation. Pour les pays qui ne parviennent pas à atteindre 5% de croissance, la mobilisation des ressources se fera timidement.



Graphique 5: Comparaison des taux de croissance moyens du PIB et de la population des pays de la CONFEMEN à revenu faible et à revenu intermédiaire de la tranche inférieure, 2010-2015



Source: Banque Mondiale (2017). World Development Indicators. Washington, D.C.: World Bank. <http://data.worldbank.org/data-catalog/world-development-indicators>

• L'évolution des recettes budgétaires par rapport aux dépenses

Comme susmentionné, le financement de l'agenda 2030 exige la mobilisation d'importantes ressources supplémentaires. Le programme d'action d'Addis-Abeba en juillet 2015 a plaidé pour que les pays collectent davantage de ressources internes grâce à une amélioration de leurs systèmes fiscaux. Certains pays ont pu y parvenir, en mobilisant des recettes fiscales additionnelles générées par la croissance économique, en générant d'autres ressources grâce à l'amélioration de l'efficacité de leur système fiscal, et en mobilisant davantage d'aide au développement. Au total, 14 pays africains membres de la CONFEMEN ont connu une augmentation du ratio recettes prélevées par l'État sur le PIB (tableau 1). Ces pays ont connu une croissance de leurs recettes publiques plus rapide que celle de

leur économie, ce qui leur a donné une plus grande capacité à financer le secteur de l'éducation. Sous l'effet de facteurs variant d'un pays à un autre, d'autres membres de la CONFEMEN ont connu plutôt une baisse des recettes budgétaires exprimées en pourcentage du PIB. Une détérioration du recouvrement des recettes fiscales pourrait être à l'origine de cette diminution au Tchad et dans une moindre mesure au Maroc. Dans les pays producteurs de pétrole comme le Cameroun, le Congo et le Gabon, une réduction des recettes pétrolières en serait le principal facteur explicatif. Pour Djibouti, ce pays a fait des efforts en termes de mobilisation de recettes fiscales pendant cette période mais pas suffisamment pour combler la baisse des dons et prêts qui représentaient une part importante des recettes budgétaires en 2008 (BAfD, 2017).



Une situation inverse s'observe dans l'évolution des dépenses des pays qui, non seulement représentent une part importante du PIB mais connaissent une hausse pour la majorité d'entre eux. Seulement six pays ont vu leurs dépenses baisser entre 2008 et 2015.

En Mauritanie et au Togo, malgré les efforts consentis pour accroître les recettes budgétaires, celles-ci sont

encore faibles pour couvrir la totalité des dépenses budgétaires. Aux Comores, les dépenses publiques n'ont pas beaucoup évolué durant cette période, permettant au pays d'enregistrer un solde global positif de 4,4% en 2015 alors qu'il était à 2,5% en 2008. Quant aux Seychelles, des progrès en termes de recettes ont été enregistrés et les dépenses sont en diminution continue durant la période.

Tableau 1 : Variation des recettes et dépenses budgétaires (en % du PIB aux prix actuels) des pays africains de la CONFEMEN entre 2008 et 2015

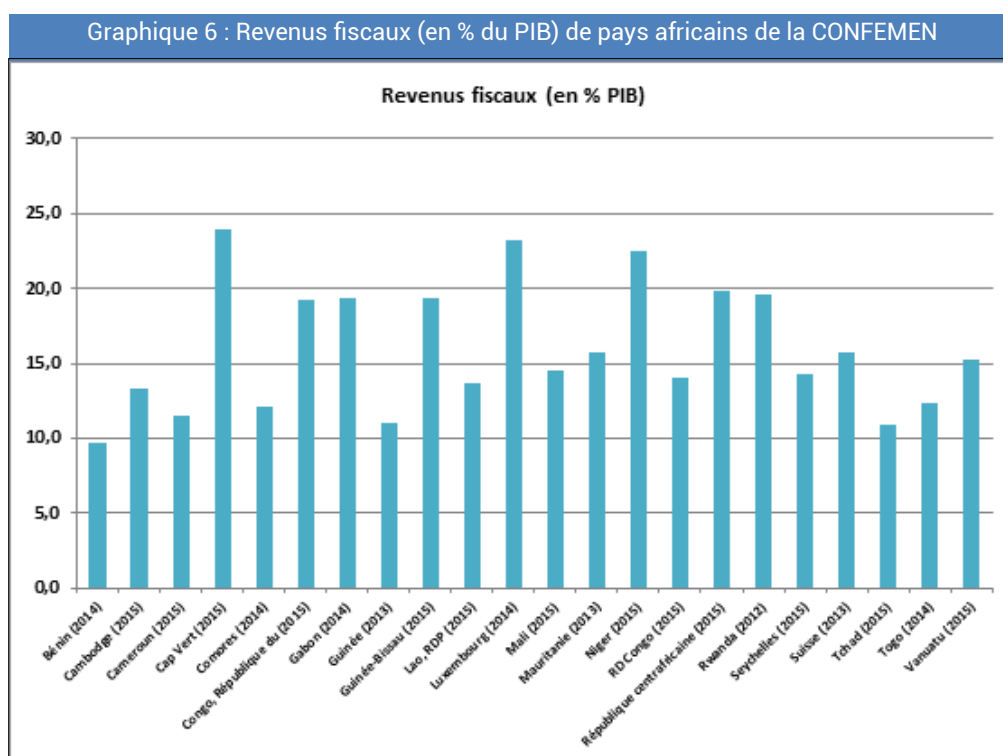
Pays africains membres de la CONFEMEN	Total recettes et dons (en % du PIB aux prix actuels)		Total dépenses et prêts nets (en % du PIB aux prix actuels)	
	2008	2015	2008	2015
Bénin	20,8	18,5	21,4	25,0
Burkina Faso	16,7	20,1	21,2	22,3
Burundi	18,0	21,9	25,6	30,5
Cap vert	29,0	26,2	29,6	30,4
Cameroun	21,2	18,1	19,0	20,5
Centrafrique	15,2	14,3	16,4	14,9
Tchad	22,5	12,2	18,9	17,1
Comores	23,6	31,6	26,1	27,3
Congo	54,8	26,9	27,6	43,8
RD Congo	11,5	14,6	12,6	14,7
Côte d'Ivoire	20,0	21,0	19,2	23,8
Djibouti	41,8	36,8	40,6	52,5
Egypte	24,7	19,0	31,5	30,5
Gabon	29,9	22,3	18,9	22,6
Guinée	16,1	19,4	15,5	28,3
Guinée Bissau	16,9	20,6	20,9	23,0
Madagascar	15,5	11,8	18,6	15,0
Mali	17,0	19,2	19,0	21,0
Mauritanie	21,1	29,9	27,3	33,4
Maurice	20,3	21,5	23,0	25,0
Maroc	28,5	23,8	28,8	28,7
Niger	24,1	23,6	20,7	32,7
Rwanda	22,1	25,3	22,3	30,6
Sao Tomé et Príncipe	42,8	28,0	27,7	34,3
Sénégal	21,6	25,2	26,4	30,0
Seychelles	34,9	37,6	38,1	34,1
Togo	17,0	26,0	17,9	32,3
Tunisie	24,8	23,6	25,2	27,9

Source : Perspectives économiques en Afrique 2017 / www.africaneconomicoutlook.org/fr/statistiques



Sauf pour les deux derniers pays susmentionnés (Comores et Seychelles), l'ensemble des pays ayant fait l'objet d'étude connaissent un déficit du solde global. L'importance de la mobilisation des ressources intérieures au moyen de l'impôt est de plus en plus reconnue depuis le Consensus de Monterrey de 2002 sur le financement des initiatives servant le développement, les recettes non fiscales étant une source de financement plus volatile. Le ratio recettes fiscales/PIB est inférieur à 15% dans la plupart des pays de la CONFEMEN à revenus faibles ou intermédiaires (Graphique 6) alors que ce ratio est de l'ordre de 18 % dans les économies émergentes et à 26% dans les économies développées.

Faire de l'impôt un moyen crédible de mobilisation de ressources internes exige des pays de revoir la taille de l'assiette fiscale, d'améliorer leur capacité à collecter l'impôt et à lutter contre la volatilité des secteurs assujettis à celui-ci. Toutefois, les efforts visant l'élargissement de la base d'imposition peuvent être limités par le poids important du secteur informel. Selon les estimations du FMI sur la période 2010 – 2014, la part du secteur informel dans le PIB variait en Afrique subsaharienne entre 20-25% à Maurice et 50-60% en Tanzanie et au Nigeria (FMI, 2017), la moyenne se situant à 38%. Des stratégies visant la formalisation d'entités informelles permettraient une augmentation significative des recettes fiscales.



Source: UNESCO (2017) UIS Database. Paris: United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization. <http://data.uis.unesco.org/>

Une autre politique d'augmentation des recettes fiscales est de lutter efficacement contre les fraudes et évasion fiscales. Il est largement établi que « les pays

en développement perdent plus d'argent, en raison de ces pratiques, qu'ils n'en reçoivent au titre de l'aide au développement » (Watrinet, 2017), [voir encadré 1].



La réduction des dépenses fiscales est une autre source d'augmentation des recettes fiscales. Ces dépenses consistent en des mesures qui ont pour effet de réduire ou de différer les impôts et les taxes payables par les contribuables. Elles peuvent prendre plusieurs formes : revenus non assujettis à l'impôt, déductions dans le calcul du revenu, exemptions de paiement de droit de douane et de taxe sur la valeur ajoutée, de crédits d'impôt, etc. Ces différentes formes sont des exceptions par rapport à ce qui peut être considéré comme le régime fiscal de base. À l'origine, les dépenses fiscales sont utilisées par les gouvernements pour soutenir le développement économique. Cependant, dans certains pays, elles

ont atteint des montants qui peuvent couvrir toutes les dépenses du secteur éducatif. C'est le cas du Sénégal où les dépenses fiscales ont atteint 500 milliards de francs CFA (DPEE, 2017) alors que le budget du ministère de l'Éducation s'élevait à 634 milliards de francs CFA en 2017 (Lois de finances du Sénégal, 2017). L'application de la directive n°01/2009/CM/UEMOA du 27 mars 2009 sur la transparence fiscale adoptée par l'Union économique et monétaire de l'Afrique de l'Ouest, dont les huit pays membres sont aussi membres de la CONFEMEN, permettrait une augmentation significative de leurs ressources publiques.

Encadré 1 : Fraude et évasion fiscales : des montants colossaux en jeu, notamment pour les pays en développement

« Les chiffres et les estimations varient et sont souvent, de l'aveu même des auteurs des calculs, sous-estimés. Mais le constat est aujourd'hui partagé par tous : les pays en développement perdent plus d'argent, en raison des pratiques de fraude et d'évasion fiscales, qu'ils n'en reçoivent au titre de l'aide au développement. Alors que l'aide publique au développement atteignait, en 2016, 142 milliards de dollars (1), selon le think tank américain Global Financial Integrity, les flux financiers illicites (l'argent de la fraude, l'argent de la corruption et l'argent du crime) qui s'échapperaient des pays en développement s'élèveraient à 1 000 milliards d'euros par an (2), selon la même source. L'ONG britannique Christian Aid a, quant à elle, estimé, en 2008, que l'évasion fiscale des grandes entreprises représentait une perte nette annuelle de 160 milliards (3) de dollars pour les pays en développement, un montant que la CNUCED évaluait pour sa part à 100 milliards (4), en 2015. La même année, un rapport du Groupe de haut niveau sur les flux financiers illicites en provenance d'Afrique a conclu que ces flux représentaient entre 30 et 60 milliards de dollars par an (5), ce qui rend l'Afrique créancière nette du reste du monde, et non pas débitrice nette, comme on le suppose souvent. Ces sommes représentent évidemment un manque à gagner non négligeable pour les pays en question, qui pourrait servir à la réalisation des Objectifs du développement durable, notamment au financement de services publics de base, comme l'éducation ou la santé. De plus, il est important de rappeler que, comparés aux revenus de l'aide, par exemple, les revenus fiscaux constituent une source de financement particulièrement sûre et durable pour les États. Ils obligent également à une véritable recevabilité à la fois de la part des États vis-à-vis de leurs citoyens et des entreprises vis-à-vis de la société. Ils constituent enfin un outil clé pour réduire les inégalités de revenus dans la société. » Lucie Watrinet, Octobre 2017.

L'importance des ressources qui échappent aux gouvernements du fait de politiques d'exonération fiscale et de réduction d'impôts devrait amener les gouvernements à remettre en question l'efficacité de ces mesures en termes d'attractivité de l'investissement étranger et d'avantages économiques et sociaux. Des études comme celle du FMI en 2006 sur l'Afrique de l'Est (citée

par le Global Campaign for Education, 2013), ont conclu au manque d'efficacité des incitations fiscales pour attirer les investissements. Elles ont prouvé que ces régimes préférentiels ne sont pas les premiers facteurs qui déterminent le choix d'investir dans un pays donné. Une main-d'œuvre éduquée serait un des facteurs d'incitation bien plus attrayant pour l'investissement privé.



Les efforts pour réduire les fraudes et évasions fiscales ainsi que les dépenses fiscales doivent passer par le renforcement de l'administration fiscale, la lutte contre la corruption (Watrinet, 2017).

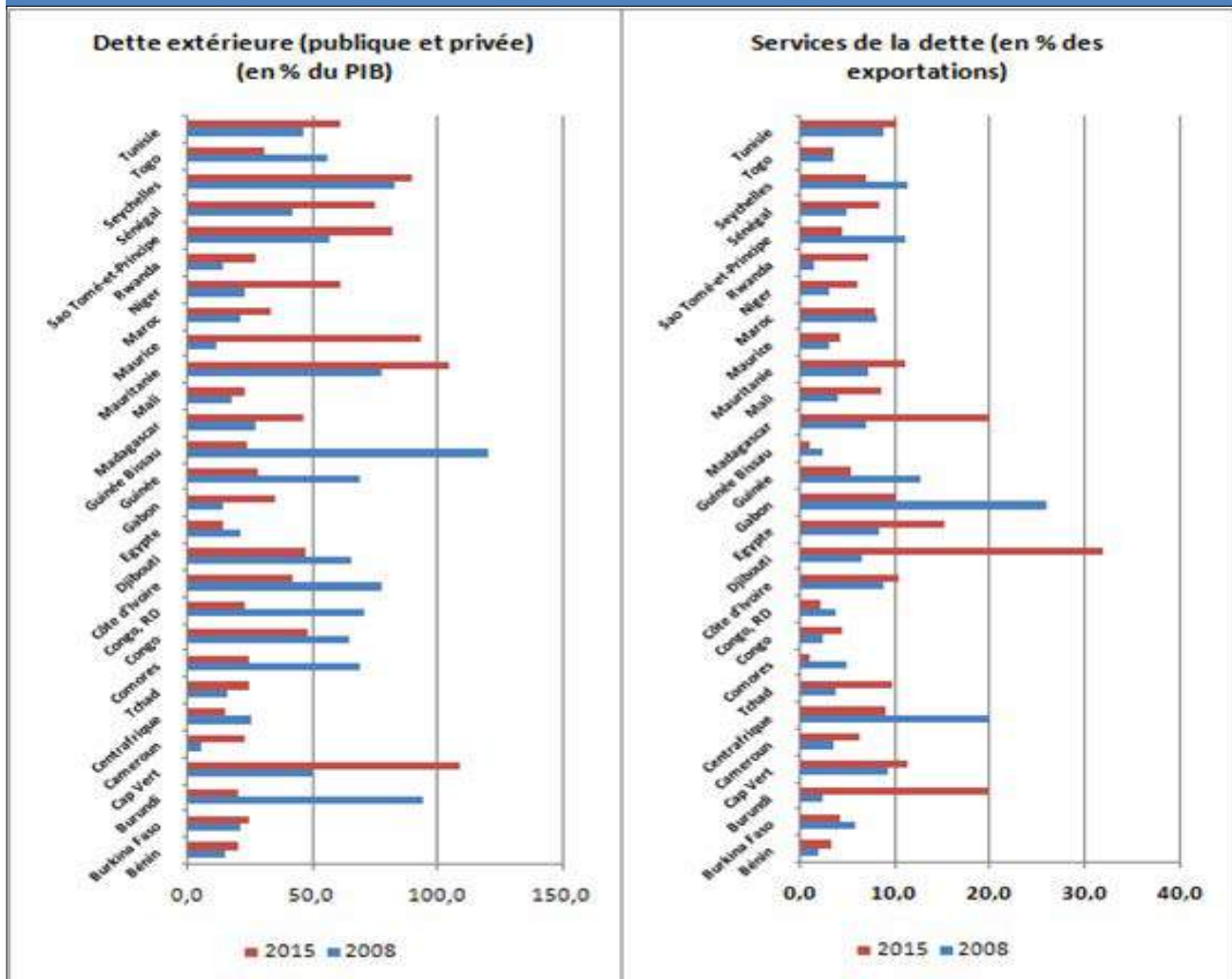
• Le poids de la dette extérieure

L'endettement public a pour conséquence directe le paiement d'un service de la dette constitué du remboursement d'une partie du stock des emprunts et des intérêts. Le service de la dette, est donc l'ensemble des dépenses publiques consacrées au remboursement des intérêts de la dette. Il dépend de son stock, du niveau du taux d'intérêt, de la structure de la dette (dette concessionnelle versus dette commerciale) et de la manière dont elle est gérée. Ce sont les recettes nettes du service de la dette qui permettent de faire face aux dépenses de fonctionnement et d'investissement. Plus le service de la dette est élevé, moins il en restera de ressources pour les autres dépenses comme celles du secteur de l'éducation. L'examen de la dette publique est essentiel lorsqu'il s'agit d'évaluer les marges de progression des ressources publiques susceptibles d'être affectées au financement de l'ODD 4. La dette extérieure totale (publique et privée) en pourcentage du PIB a augmenté sensiblement dans la plupart des pays membres de la CONFEMEN. En Afrique, sur 28 pays, 17 ont enregistré une hausse de leur dette au cours de la période 2008-2015. Pour certains d'entre eux, elle a plus que doublé. Par exemple, les pays comme l'Ile Maurice et le Cap Vert qui se sont fortement endettés, ont vu leur

ratio dette extérieure sur PIB passer respectivement de 11,3% à 49,6% et de 93,1% à 108,7%. Dans une moindre mesure, les 15 autres ont enregistré une hausse de leur endettement qui s'établit à des niveaux supérieurs aux normes sous régionales comme celle de l'UEMOA dont le ratio retenu est 70%. La Mauritanie enregistre un ratio de 105% et le Sénégal 75,4%. Sao Tomé-et-Principe et les Seychelles ont également des ratios de l'ordre de 82,4% et 89,9% respectivement (Graphique 7). Le service de la dette en pourcentage des exportations, même s'il a connu une forte progression entre 2008 et 2015 pour certains pays (Burundi et Djibouti), a enregistré une baisse durant cette période pour une grande partie des pays de la CONFEMEN (Graphique 7), offrant à ces pays des opportunités pour le financement des dépenses éducatives. Les ratios d'endettement extérieur semblent pour le moment soutenables pour la majorité des pays africains de la CONFEMEN mais leur hausse rapide est préoccupante et appelle des mesures pour éviter une autre crise de la dette dont le secteur de l'éducation en ferait les frais inévitablement. En classant les pays selon le rythme de progression de leur dette entre 2008 et 2015, le Cap Vert et l'Ile Maurice sont en tête avec une hausse respective de 59,1 et 81,8 points de pourcentage, suivis par ordre décroissant du Maroc, Rwanda, Tunisie, Cameroun, Madagascar, Gabon, Sao Tomé-et-Principe, Mauritanie, Sénégal, Niger et loin derrière le Burkina Faso, le Bénin, le Mali, les Seychelles et le Tchad.



Graphique 7 : Evolution de la dette en % PIB et des services de la dette(en % des importations de quelques pays de la CONFEMEN



Source : FMI (2017). World Economic Outlook Database. Washington, D.C.: International Monetary Fund.

Si certains d'eux continuent à s'endetter au même rythme, ces pays risquent de retrouver le ratio dette/PIB qu'ils avaient avant les mesures d'allègement de la dette des années 2000, même si la croissance économique s'améliore comme le prévoit le rapport du CNUCED (2016).

Un instrument financier proposé pour le financement des ODD est l'indexation de la dette sur le PIB (AFD, 2016) qui consisterait en une augmentation des paiements du service de la dette dans les périodes de forte croissance économique et leur baisse lorsqu'un pays connaît des périodes de ralentissement économique. Cela contribue à

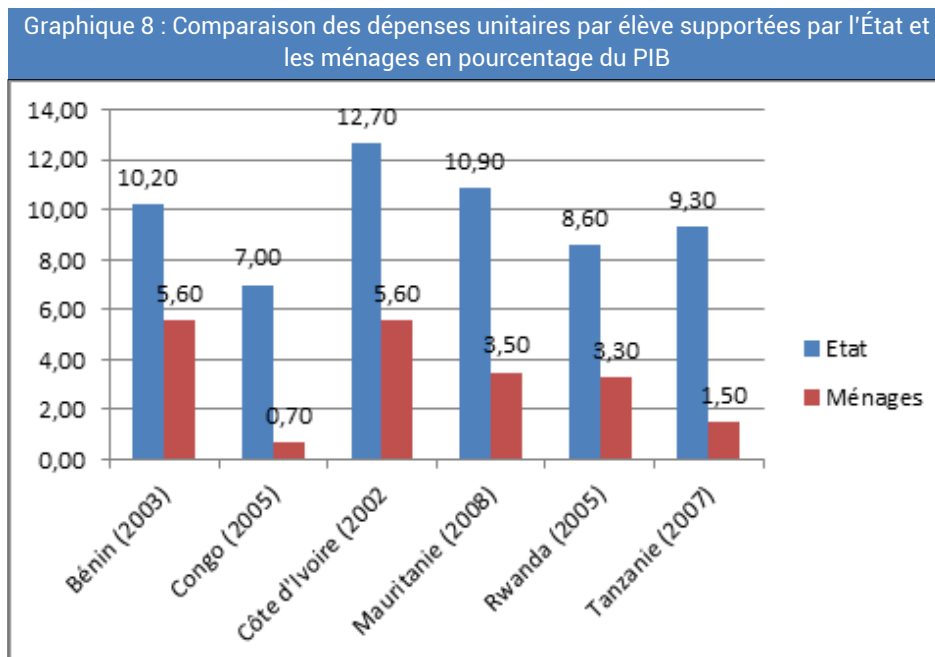
réduire les risques (onéreux) de défaut souverain et peut améliorer la résistance aux chocs externes en offrant une certaine marge de dépenses publiques supplémentaires. L'importance de cet avantage est bien évidemment déterminée par la part de la dette qui est indexée sur le PIB (AFD, 2016).



2.3 Contribution des ménages au financement de l'éducation

Les ressources publiques sont complétées par les apports des familles à travers leur contribution de diverses natures dans les établissements d'enseignement public mais également par le financement des écoles privées. Cependant, la contribution privée à l'éducation reste un domaine négligé par la recherche et les politiques. Rares sont les données relatives aux contributions privées et les indicateurs statistiques qui portent sur le financement privé de l'éducation. L'évaluation de la contribution des ménages au financement de l'éducation n'est pas aisée lorsque qu'on ne dispose pas d'enquête spécifique qui donne des informations détaillées des dépenses d'éducation. Mais il est

possible de disposer des ordres de grandeur de la charge supportée par les familles à travers des enquêtes de ménages qui ont été menées dans le cadre des politiques de lutte contre la pauvreté. Une analyse effectuée par l'UNESCO (2012) dans 15 pays d'Afrique montre qu'en moyenne 4,2 % des dépenses des ménages sont destinés à l'éducation. Celles-ci représentent 1,7 % du PIB en moyenne dans ces pays, et équivalent à un peu moins de la moitié des ressources publiques allouées à l'éducation dans ces pays (3,7 % du PIB). Une comparaison des dépenses unitaires par élève supportées par l'État et les ménages en pourcentage du PIB permet d'évaluer le niveau d'effort de ces derniers.



Source: UNESCO (2012) et UNESCO (2017) UIS Database. Paris: United Nations Éducationnel, Scientific and Cultural Organization. <http://data.uis.unesco.org/>

L'analyse dans six pays africains dont les données sur les dépenses par élève du primaire supporté par l'État et les ménages sont disponibles pour la même année montre que les ménages contribuent de manière substantielle à l'effort

d'éducation (Graphique 8). Toutefois, il est peu probable que leur contribution relative puisse augmenter significativement dans les pays de la CONFEMEN à faible revenu, à revenu intermédiaire.

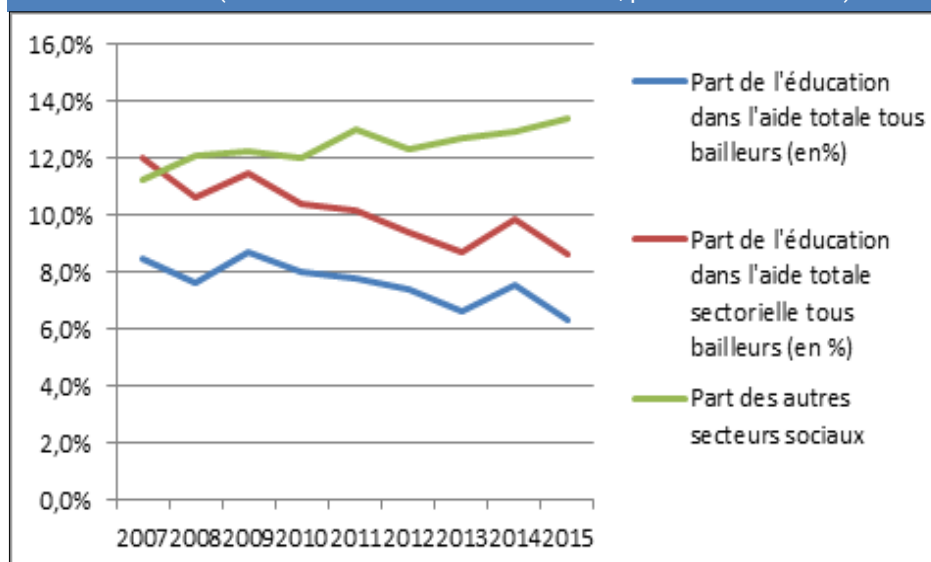


3. Tendances de l'aide publique au développement destinée à l'éducation

Même si on exige des États plus d'efforts budgétaires en faveur de l'éducation, leurs ressources internes ne suffiront pas à financer l'éducation pré-primaire, primaire et secondaire du premier cycle. Un déficit de financement résiduel de 22 milliards de dollars par an devra être comblé par l'aide publique au développement (APD) (UNESCO 2015) et d'autres financements internationaux concessionnels. Dans l'enseignement pré-primaire, primaire et secondaire inférieur, l'APD pour les pays à revenu faible et intermédiaire devrait quadrupler. Si l'on considère uniquement les pays à faible revenu, on constate que l'APD actuelle de 2,3 milliards de dollars devra passer à 10,6 milliards de dollars par an (UNESCO 2015). Le financement de l'éducation dans ces pays reste encore dépendant des ressources

extérieures. Or, malgré la hausse globale de l'aide au développement, celle destinée à l'éducation est en régression continue depuis 2009 (UNESCO, 2015), comme le montre le graphique 9 qui compare les trajectoires de l'APD destinée à l'éducation à celle des autres secteurs sociaux (santé et politique de population). Les dépenses d'éducation sont loin derrière les autres secteurs sociaux. Et selon Schmidt et Sachs (2015), le contraste est encore plus net lorsqu'on soustrait les coûts imputés aux étudiants des pays en développement qui étudient dans les pays membres du Comité d'aide au développement (CAD), c'est-à-dire des fonds qui ne quittent jamais le pays fournisseur et ne profitent pas directement au pays en développement.

Graphique 9 : Evolution de la part de l'éducation dans l'aide totale et de l'aide sectorielle (en millions de dollars des États-Unis, prix constants 2015)



Source : <https://data.oecd.org>

La crise, qui frappe depuis 2007 les économies développées et ses impacts négatifs sur leurs secteurs réels imposeront des arbitrages budgétaires défavorables à l'aide au développement. On peut considérer que la contribution des

partenaires extérieurs au financement de l'éducation n'augmentera pas en volume et pourrait même baisser sensiblement les prochaines années. Et si cette trajectoire de financement continue, le déficit de financement va se creuser davantage.



En plus d'être insuffisante, l'aide internationale destinée à l'éducation est très fragmentée et un grand nombre de fournisseurs pourvoient une «APD non significative» (Schmidt and Sachs, 2015). Aussi, les coûts de transaction sont élevés et de nombreux pays de la CONFEMEN doivent coordonner avec plus de 20 fournisseurs d'aide. La réalisation de l'ODD4 nécessite un accroissement substantiel et une efficacité de l'aide à l'éducation parallèlement à une augmentation des ressources intérieures. De plus, les pays donateurs doivent-ils respecter leurs engagements et veiller à allouer au moins 0,7% de leur revenu national brut à l'aide, et 10% de cette aide à l'éducation. Ils doivent veiller à une meilleure coordination de leurs actions pour que celles-ci n'entraînent pas des coûts d'administration élevés ou de duplication des efforts. Les ressources en provenance de l'aide doivent être proportionnelles aux besoins de financement complémentaires dont les pays en développement ont besoin. Selon le rapport mondial de suivi sur l'éducation (UNESCO 2017), non seulement l'aide à l'éducation recule d'une année à une autre, mais elle n'est pas attribuée aux pays qui en ont le plus besoin. En outre, la prévisibilité de l'aide a connu un recul selon le même rapport. Toutefois, le contexte présent constitue une

opportunité pour développer une pédagogie sur l'importance de l'aide pour l'éducation et les défis actuels et futurs à relever. Le contexte sécuritaire actuel et le problème de la migration clandestine sont la preuve que les cibles de l'ODD 4 risquent de ne pas être atteintes si des moyens supplémentaires ne sont pas mobilisés. Les moyens à déployer par la communauté internationale et les pays du Nord pour lutter contre le terrorisme et gérer les vagues de migration risquent fort d'augmenter dans les années à venir, si rien n'est fait pour lutter contre les inégalités et la pauvreté. Or, un moyen d'y arriver plus facilement c'est d'investir dans l'éducation des générations actuelles. Investir dans l'éducation, c'est donner plus de capacité aux jeunes générations actuelles à se prendre en charge demain. Les efforts permanents faits pour l'aide au développement peuvent être largement réduits à terme, si le nécessaire est fait aujourd'hui pour l'atteinte des cibles de l'ODD4. Augmenter le volume de l'aide pour l'éducation nécessite également d'optimiser les nouveaux flux d'aide provenant des nouveaux pays donateurs comme le Brésil, la Chine et certains pays du Golf. Ces nouveaux donateurs peuvent contrebalancer la diminution de l'aide des donateurs traditionnels.

4. Financement innovant : quelques exemples de réussite

Accroître le potentiel de mobilisation de ressources pour le financement de l'éducation nécessite d'explorer de nouvelles sources de financement. Ces nouveaux financements dits « financements innovants », peuvent être de nature publique ou privée et porter aussi bien sur les ressources internes qu'externes. Les financements innovants sont des mécanismes de mobilisation de ressources basés sur une approche de collecte et d'utilisation différente des financements habituels. Il s'agit bien de ressources complémentaires qui n'ont pas vocation à se substituer aux financements classiques. Le groupe de travail sur le financement innovant pour l'éducation (Task Force Éducation : Rapport, 2012) a identifié

trois caractéristiques principales qui fondent la nature innovante de ce type de financement. D'abord, il s'agit de financements stables et prévisibles, par rapport à l'aide publique au développement (Burnett et Bermingham, 2010). Ensuite, ces financements sont des moyens additionnels et complémentaires aux financements déjà existants. Donc, il ne s'agit nullement d'une substitution de nouveaux modes de financement qui viendraient faciliter le désengagement des bailleurs traditionnels. Enfin, leur mode de gouvernance ne repose pas uniquement sur les parties prenantes traditionnelles (pays du Nord et du Sud), mais, au-delà, implique une multitude d'acteurs publics et privés (fondations,



ONG, entreprises multinationales, collectivités locales, etc.). Ce rapport souligne également que ces financements reposent généralement sur des mécanismes de marché ou de garantie, des taxes sur des activités mondialisées, des contributions citoyennes et des mécanismes de gestion de la dette.

Dans un contexte de baisse de l'aide et de quasi-stagnation des financements traditionnels, le développement des financements innovants se présente comme une alternative crédible pour relever les défis de l'accès équitable et de la qualité de l'éducation. Une réflexion assez avancée a été menée dans le cadre du groupe de travail sur le financement innovant de l'éducation. Un premier rapport a été fourni en 2010 (« 2+3=8 : innover pour financer le développement »)*. Ce rapport avait mis en évidence

sept financements innovants pour l'éducation. Un second rapport a été réalisé par ce même groupe en 2012. Il met le focus sur quatre financements innovants jugés comme étant les plus réalistes. Cependant, le travail fourni par ce groupe, en dehors de quelques préconisations, concerne davantage la mobilisation des ressources extérieures. Aussi, en raison de la nouveauté du phénomène, ce groupe de travail ne fournit pas d'informations détaillées sur les potentialités réelles de ces nouveaux financements. La plupart des instruments qu'il présente sont en cours d'élaboration et n'ont pas fait l'objet d'expérimentation dans les pays en développement, notamment ceux membres de la CONFEMEN. La réflexion sur les financements innovants qui n'est qu'à ces débuts nécessite un travail plus approfondi à la lumière des réalités spécifiques des pays en développement.

* https://www.diplomatie.gouv.fr/IMG/pdf/Innovating_in_Financing_Education_sept_2010_cle8c1fe7.pdf

4.1 Mécanismes innovants de mobilisation de ressources domestiques

Pour mobiliser les ressources internes publiques, plusieurs pistes peuvent être explorées. On peut citer la mise en place d'une taxe locale dédiée à l'éducation, l'affectation d'une partie de recettes tirées de l'exploitation des ressources naturelles, les transferts des migrants, les fonds de la diaspora, etc. Concernant les ressources privées, la plupart des mécanismes innovants sont des outils mobilisables à l'échelle individuelle ou de l'entreprise : partenariats public-privé, financement privé (crédits aux étudiants, épargne-éducation), les initiatives locales de solidarité, etc.

Le financement par les ressources naturelles est une proposition récurrente dans les différentes rencontres et les rapports sur le financement de l'éducation. Il existe un important potentiel de mobilisation de financements additionnels grâce aux ressources naturelles. Cette piste est notamment mise en avant par le groupe de suivi de l'éducation pour tous (Rapport, 2012). L'objectif qui sous-tend ce dispositif est de faire en sorte que la malédiction des ressources devienne une bénédiction pour l'éducation.

Concrètement, ce financement innovant peut prendre la forme d'une taxe sur les activités d'extraction des ressources naturelles dont s'acquitteront les entreprises chargées de leur exploitation. Il peut aussi prendre la forme d'un prélèvement sur les recettes de l'État liées à l'exploitation des matières premières. Le rapport du suivi de l'éducation pour tous de 2012 dénombrait 17 pays qui ont la possibilité de mobiliser leurs ressources naturelles pour financer l'éducation primaire au profit de 86% des enfants non scolarisés. L'optimisation de telles ressources dépend de la situation propre à chaque pays. Les pays du Sud tirent le maximum de bénéfices des ressources naturelles lorsqu'ils assurent eux-mêmes l'extraction et l'exploitation de leurs ressources. C'est le cas de la Malaisie et de la République bolivarienne, du Venezuela. Dans ces pays, l'exploitation des ressources est faite par l'État qui en supporte le risque, mais en tire également le maximum de bénéfices. Ce choix est plus judicieux lorsque l'incertitude sur la ressource et le coût d'extraction sont faibles. Dans ce cas de figure, l'État peut simplement administrer un pourcentage des



recettes au financement de l'éducation par décret. En revanche, lorsque d'autres parties prenantes sont en jeu, l'optimisation de ces recettes se fera plus facilement par le biais de la fiscalité. Certains pays se sont déjà engagés avec des firmes étrangères et ont déjà signé de mauvais contrats qui accordent une part démesurée de la valeur des ressources aux entreprises étrangères. Il est plus difficile pour ces pays de tirer un bénéfice maximum de l'exploitation de leurs ressources. Les États de ces pays doivent mettre en place des taxes lorsque c'est possible, ou créer des dispositifs juridiques qui amènent les entreprises à réinvestir une partie des profits engrangés pour le développement et notamment pour l'éducation. Les pays de la CONFEMEN qui sont dans une telle situation (comme la République démocratique du Congo) doivent entreprendre une démarche de renégociation des contrats en cours. Le Libéria par exemple a décidé de résilier 36 contrats signés entre 2003 et 2006 et de renégocier les conditions de 14 autres (Africa Progress Panel, 2013). Toutefois, lorsque l'incertitude sur la ressource et les coûts sont très importants, confier l'extraction à une firme étrangère peut être un choix plus judicieux, même s'il ne garantit pas un revenu maximum pour le pays. Un schéma préférable est celui d'une cogestion de la ressource entre entreprises étrangères et États du Sud, avec un partage des risques et des profits. C'est le cas du Botswana qui grâce à l'exploitation de minerais (le diamant en particulier) finance l'éducation à plus de 8% de son PIB. Ce pays a atteint l'éducation primaire pour tous et son taux brut de scolarisation secondaire est de plus de 80%, ce qui représente le double de la moyenne du continent (UNESCO, 2012). Il convient de noter que ce succès est lié à une bonne gouvernance des ressources, une stabilité politique et à un choix d'investissement dans le système éducatif. Le choix fait depuis des années d'investir dans l'éducation semble payer. Contrairement à beaucoup de pays comme la Zambie ou la République démocratique du Congo, le Botswana s'est doté de ressources humaines de haute qualité capables de gérer les partenariats avec les multinationales qui requièrent de hautes

compétences. C'est dire donc que l'investissement dans l'éducation est aussi un moyen de garantir la transformation des ressources naturelles en bénédiction dans le futur. Le rapport 2012 du suivi de l'éducation pour tous (UNESCO, 2012) indique que parmi les pays les plus éloignés de l'EPT, nombreux sont ceux qui disposent de ressources naturelles abondantes. Pour que les ressources naturelles soient profitables aux secteurs sociaux comme l'éducation, il est non seulement nécessaire de bien négocier les contrats avec les entreprises qui les exploitent, mais aussi de mettre en place des dispositifs juridiques qui en garantissent l'allocation aux secteurs sociaux. Par exemple, le Botswana a adopté depuis 1994 un indice de soutenabilité budgétaire qui oriente une partie des recettes de l'activité minière vers la santé et l'éducation (Lange et Wright, 2002). Le Ghana dispose d'une Loi sur la gestion de ses ressources pétrolières (le Petroleum Revenue Management Act) qui oriente 70% des recettes tirées du pétrole vers les secteurs prioritaires dont l'éducation (Ghana, Ministère des Finances et de la planification économique, 2010). Une optimisation des recettes tirées de l'exploitation des ressources naturelles peut permettre à certains pays de financer l'accès et la qualité de l'éducation. Nombre de pays du Sud se privent de recettes fiscales en exonérant les compagnies étrangères ou en vendant leurs ressources à des prix concessionnels. La République démocratique du Congo a subi entre 2010 et 2012, une perte estimée à 1,36 milliards de Dollars US dans ses contrats avec cinq compagnies minières (Africa Progress Panel, 2013). Ce montant équivaut à son budget pour l'éducation sur deux ans (Development Finance International et Oxfam, 2013). La Tanzanie a accordé des exonérations fiscales représentant 4% de son PND entre 2005/2006 et 2007/2008, sommes qui auraient procuré 40% de ressources additionnelles au secteur de l'éducation (Uwazi, 2010). Le manque de transparence dans la gestion des ressources naturelles entraîne également des pertes conséquentes pour les pays. En 2010, les pays en développement auraient perdu 859 milliards de Dollars US du fait de pratiques illégales (Kar et Freitas,



2012). Ce moment représente 64 fois le montant reçu par les pays en aide sectorielle à l'éducation en 2011. Le rapport mondial de suivi de l'éducation 2012 mentionne qu'entre 2008 et 2010, les gouvernements africains auraient perdu 38 milliards de Dollars US par an du fait du manque de transparence. En 2008, la République démocratique du Congo a perdu 450 millions de Dollars US de recettes selon une enquête parlementaire, en raison d'une mauvaise gestion et de la corruption (Smith et Rosenblum, 2011). Ces cas de mauvaise gestion sont la preuve qu'il existe des marges de manœuvre énormes pour les pays qui disposent de ressources naturelles.

Les transferts de fonds des migrants sont un autre canal potentiel de mobilisation de ressources pour le financement de l'éducation dans les pays de la CONFEMEN à faibles revenus. Les sommes transférées par les migrants à leurs pays d'origine sont estimées en 2016 à plus de 603, 2 milliards de dollars US. Une part substantielle de ces transferts est dédiée au financement de l'éducation des enfants des familles bénéficiaires. Les États de la CONFEMEN peuvent s'appuyer sur cette ressource pour accroître les moyens de financement de l'éducation. Cela peut se faire grâce à une taxe qui serait prélevée sur chaque transfert reçu. La mise en place de cette taxe serait plus facile si au niveau mondial, on arrive à réduire encore le coût des transferts. Ce faisant, une partie de cette réduction irait dans cette taxe, en plus une telle baisse augmenterait mécaniquement le volume des transferts officiels d'argent, bénéficiant encore plus au dispositif de financement de l'éducation.

Les bonds de la diaspora constituent un mécanisme crédible de mobilisation de ressources par les gouvernements des pays de la CONFEMEN. Il s'agit d'obligations émises par les pays en développement à l'intention des communautés expatriées (Alimi, 2016). Les diasporas des pays en développement sont généralement sensibles au développement de leurs pays d'origine, et un bon nombre de leurs membres sont disposés à participer à son financement. Pour ces derniers, un bond de la diaspora peut être un

outil idéal de mobilisation de ressources. Celui-ci est un titre de dette émis par un État auprès de sa diaspora afin de lever des fonds pour le financement de son développement. Ce dispositif de financement a été expérimenté par Israël, l'Inde, le Liban et le Sri Lanka. En Afrique, seule l'Éthiopie l'a expérimenté pour le moment, mais d'autres pays comme le Kenya, le Cap-Vert et le Ghana envisagent de l'adopter (BAD, 2012). Compte tenu du lien culturel et l'utilité sociale de ce type de placement, les membres de la diaspora sont souvent prêts à accepter un rendement légèrement en deçà de celui du marché pour soutenir le développement économique de leur pays. L'esprit de patriotisme et de solidarité est censé être le fondement d'une telle initiative. Toutefois, les gouvernements qui voudront lever de tels fonds devront faire preuve de bonne gouvernance et assurer leur stabilité politique pour avoir la confiance de leurs diasporas. Ce dispositif peut inspirer davantage confiance lorsqu'il est accompagné d'une garantie apportée par une structure étrangère.

Les partenariats public-privé (PPP) sont un outil que les pays de la CONFEMEN peuvent mobiliser pour accroître les ressources pour l'éducation. Un PPP est un mode de financement dans lequel les collectivités territoriales et l'État central peuvent solliciter le concours d'entreprises privées pour la mise en œuvre de projets d'investissement ou la gestion d'un service particulier. L'avantage des PPP c'est de permettre à des collectivités très endettées de pouvoir continuer à développer le service public et à soutenir certains investissements d'envergure, sans pour autant ajouter les ressources mobilisées à son endettement. Ces PPP sont très en vogue dans des pays comme la France, même s'ils sont fortement décriés par l'opinion. Les PPP dans le domaine de l'éducation peuvent prendre plusieurs formes. Il peut s'agir d'un partage du financement pour la mise en œuvre d'un projet d'investissement. Ils peuvent porter sur de la sous-traitance de certaines prestations de services comme la fourniture de manuels scolaires, l'inspection des écoles, l'évaluation ou l'organisation des examens. Il peut s'agir aussi de



subventions accordées aux familles d'élèves pour les amener à financer les études de leurs enfants dans le privé. Toutefois, l'implication du secteur privé dans l'éducation de base est très controversée car considérée comme un outil de privatisation et contraire au principe de fourniture d'une éducation primaire pour tous par l'État. Les PPP sont de plus en plus encouragés par la Banque mondiale dans les pays en développement, dans le but d'améliorer la qualité du service et lutter contre la corruption dans le secteur public. Elle s'investit beaucoup pour

développer ce mode de financement et de gestion dans des pays comme le Chili, le Burkina Faso, l'Indonésie, El Salvador, les Comores, le Cameroun et l'Éthiopie (l'Internationale de l'Éducation, 2009). Les acteurs les plus sollicités sont les ONG et les associations, notamment en ce qui concerne la sous-traitance de certains programmes d'alphabétisation. Au Sénégal, le programme d'alphabétisation des femmes a été financé par la Banque mondiale dans le but de promouvoir le PPP dans le domaine de l'éducation (voir Encadré ci-dessous).

Encadré 22 : L'exemple du Sénégal

Le Projet d'alphabétisation des femmes est un projet financé par la Banque mondiale, et externalisé par le gouvernement sénégalais vers des associations et des organisations œuvrant en faveur du développement local entre 1996 et 2001. Le projet visait à renforcer les organisations de la société civile existantes, mais également à stimuler la croissance de nouvelles associations dispensant des cours d'alphabétisation. Au niveau local, le projet d'alphabétisation a été mis au point pour alphabétiser mais aussi pour améliorer les capacités organisationnelles des participants, c'est à dire construire une capacité locale à gérer les associations de femmes. La sélection des organisations prestataires a été sous-traitée par un processus de soumission annuelle sélectionnant les meilleures offres de cours d'alphabétisation en vue de leur financement. Cette méthode peut être reprise sous les appellations « partenariat » ou méthode de « faire-faire ». Nordtveit (2005a) considère que les PPP ne disposent pas assez de directives pour assurer une répartition équitable des services, étant donné, par exemple, que les prestataires ont tendance à choisir uniquement les régions où les groupes ethniques sont facilement accessibles. Les mécanismes de marché de l'approche de partenariat, s'ils ne sont pas corrigés, peuvent exclure certains groupes de population de l'offre de services (exemples : les nomades, les habitants de régions éloignées ou inaccessibles). Lors de l'analyse des résultats du projet d'alphabétisation des femmes au Sénégal, financé par la Banque mondiale, on nota que les partenariats public-privé « faisaient baisser la qualité d'apprentissage en raison du recours à des pratiques de réduction des coûts » (Nordtveit, 2005 : 21).

Dans le cas du Sénégal, la Banque mondiale elle-même a fait part de certaines inquiétudes, signalant que des montants considérables ont été « dépensés dans un système de contrôle et d'évaluation qui a largement échoué à garantir la qualité des activités d'alphabétisation » (Nordtveit, 2005b : 17). En effet, l'expérience de l'offre d'enseignement par l'intermédiaire de PPP en association avec des ONG au Sénégal, a modifié le rôle et l'influence relative de la société civile et du gouvernement. Les positions du gouvernement ont été affaiblies dans la mesure où celui-ci avait moins de choix pour définir ses politiques d'action dans les années 90 qu'auparavant, alors que la Banque mondiale et les autres institutions bilatérales et multilatérales exerçaient davantage d'influence (Nordtveit, 2005). De la même manière, Nordtveit (ibid) considère que ce système a fait évoluer la nature des organisations de la société civile, qui sont devenues des entreprises dépendantes de l'État. Nordtveit (2005) poursuit que de tels accords au Sénégal ont révélé d'autres problèmes, notamment que : (i) les PPP ne disposent pas assez de directives pour garantir une répartition équitable des services, étant donné, par exemple, que les prestataires ont tendance à choisir uniquement les régions ou les groupes ethniques facilement accessibles ; (ii) les mécanismes de marché de l'approche de partenariat, s'ils ne sont pas corrigés, peuvent exclure certains groupes de population de l'offre de services (exemples : les nomades, les habitants de régions éloignées ou inaccessibles) ; (iii) le système a fait évoluer la nature des organisations de la société civile, qui sont devenues des entreprises dépendantes de l'État.

Source : L'internationale de l'éducation (2009)



Le financement privé local est une autre source conséquente de financement de l'éducation d'un pays en développement. Il est souvent le fait de parents qui s'engagent dans le financement des études de leurs enfants, ou le fait d'étudiants cherchant à financer leurs études par un crédit bancaire. Dans les pays où émerge une classe moyenne, ce type de financement peut être un moyen non négligeable de mobiliser des ressources pour l'atteinte de l'ODD4. Plusieurs canaux peuvent être utilisés pour promouvoir ce type de financement innovant. Il s'agit d'abord de développer la culture de l'épargne pour le financement de l'éducation. Des produits spécifiques d'épargne peuvent être développés au niveau des banques, des compagnies d'assurance et de la microfinance. Par exemple, il est possible de développer l'épargne-éducation en microfinance au profit des familles vulnérables. Un autre moyen de mobiliser le financement privé pour l'éducation est de promouvoir dans l'enseignement supérieur, le financement des études par emprunts. En France, par exemple, le crédit étudiant a été institué pour permettre notamment aux étudiants de famille modeste de pouvoir financer leurs études. Ce type de dispositif peut être implémenté dans les autres pays de la CONFEMEN, mais au niveau post-fondamental. Cela peut se faire notamment, grâce à la création de fonds de garantie pour ce type de

crédit, pour convaincre les banques à se lancer dans le financement de l'éducation. Le financement privé peut être accru également grâce à la mise en œuvre de dispositifs réglementaires incitant les entreprises à s'engager dans le financement de l'éducation, comme par exemple le versement de la taxe d'apprentissage qui peut aider certaines formations à se financer. Les ressources des entreprises peuvent être mobilisées par la mise en place d'un fonds privé dédié à l'éducation. Ce fonds pourrait être alimenté par les entreprises locales, sur le principe de la responsabilité sociale de l'entreprise grâce à la définition d'un cadre national de promotion de la RSE.

Les diverses initiatives solidaires locales peuvent être aussi un moyen de mobilisation de ressources additionnelles pour le financement de l'éducation. Des initiatives comme le « retour des cadres à leurs écoles d'enfance » ou l'organisation de téléthons sont les moyens pour mobiliser des ressources financières et humaines pour le secteur de l'éducation. Des personnalités et des stars dans les pays en développement peuvent également s'engager activement pour la cause de l'éducation, comme cela se fait couramment dans le domaine de la santé. Les associations et fondations locales peuvent aussi engager des actions concrètes de mobilisation des ressources en faveur de l'éducation.

4.2 Mécanismes innovants de mobilisation de ressources externes

Il existe, sur le financement innovant de l'éducation, beaucoup d'idées qui peuvent être exploitées pour mobiliser des ressources additionnelles (Burnett et Birmingham, 2010). Le groupe de travail sur le financement innovant de l'éducation qui s'est penché sur la question met l'accent sur quatre financements qu'il juge plus réalisables (Éducation Task Force, 2012) : le fonds de capital à risque pour l'éducation, les conversions de dettes, la taxe internationale sur les transactions financières, et le fonds d'épargne des voyageurs pour le développement.

Le fonds de capital-risque pour l'éducation est un

fonds destiné à financer les projets innovants dans le domaine de l'éducation. Ce type de fonds s'appuie sur des mécanismes divers (émissions obligataires, dons privés, investissements à effet de levier, prélèvements volontaires, etc.) afin d'investir dans des initiatives favorisant l'innovation. Ce financement fournit aux projets d'éducation une opportunité d'accès au financement, en combinant de façon ingénieuse des ressources commerciales et philanthropiques. La stratégie de ce type de fonds est de combiner financement innovant et innovation dans le secteur de l'éducation.



Les obligations de développement issues de conversions de créances (ODCC) ou encore annulations de dettes au profit de l'éducation sont des titres de dettes émis sur la base de contrats de désendettement des états (UNESCO, 2011). Ce sont des fonds issus de la conversion de dettes où le créancier annule la dette avec la condition que le débiteur s'engage à investir un certain montant dans des projets de développement spécifiques. Ce type de fonds peut être mobilisé pour accroître les financements pour l'éducation. Il permet à la fois de désendetter les pays en développement et de développer des financements complémentaires pour les programmes d'éducation. Techniquement, il s'agit d'émettre des obligations d'état en monnaie locale pour le développement qui seraient issues des conversions de créances. L'amortissement de tels titres serait assuré par les économies budgétaires futures issues des annulations de dette. Ce type de taxe a déjà été mis en œuvre par la France au Cameroun, en Mauritanie et en Tanzanie, par le biais d'un contrat de désendettement (C2D).

La taxe internationale sur les transactions financières est très souvent considérée comme un moyen innovant pour mobiliser des ressources pour le financement du développement. Une partie des fonds collectés par le biais de cette taxe peut servir à soutenir le développement au Sud, notamment le développement de l'accès et de la qualité de l'éducation. On estime qu'une taxe de 0,005 % sur les transactions financières pourrait dégager environ 33 milliards de dollars par an. La France et six autres pays (Belgique, Bénin, Brésil, Espagne, Japon, Norvège) ont signé une déclaration en faveur de cette taxe. Des réflexions, conduites par le groupe pilote sur les financements innovants pour le développement, sont en cours pour la mise en place d'un traité international sur une taxe multilatérale et multi-juridictionnelle. Cette initiative vise à instaurer une taxe sur le secteur financier au plan international au profit du développement. La taxe aurait également pour finalité de contribuer à la stabilité financière en décourageant la spéculation financière.

La taxe sur les billets d'avion est une taxe appliquée sur les prix des billets délivrés aux passagers qui partent du territoire des pays protagonistes de la taxe. Cette taxe est déjà mise en place par une dizaine de pays et a permis à la France de mobiliser presque 900 millions d'euros sur les 5 premières années. Les ressources sont collectées au niveau national et font l'objet d'une coordination au plan international. Ce fonds a été beaucoup mobilisé pour le financement de programmes de lutte contre le VIH/SIDA, notamment à travers l'initiative UNITAID, une Facilité internationale d'achat de médicaments.

Le fonds d'épargne des voyageurs pour le développement (FEVD) est un fonds destiné à atténuer, pour les voyageurs, les fluctuations fortes des taux de change, des tarifs hôteliers et des prix du carburant (donc des billets d'avion). Ce fonds est destiné à accroître la rentabilité des entreprises et des diverses entités opérant à l'étranger, et à optimiser les coûts de voyage pour la société civile, les fondations privées, les ONG et l'ensemble des voyageurs. Le fonds créé dédiera une partie de ces ressources au financement du développement.

En dehors des principaux mécanismes présentés ci-dessus, il existe une multitude d'autres financements innovants (taxes, contributions volontaires et formes de solidarité) qui peuvent être mobilisées au plan local et international pour le financement du développement, mais qui ont fait l'objet de peu de réflexion à ce jour. Par exemple la taxe sportive est une préconisation qui est de plus en plus faite pour soutenir les actions de développement au Sud. Il s'agit d'une taxe levée sur les transferts de joueurs ou sur les droits de retransmission. Une telle taxe pourrait rapporter jusqu'à 48 millions de dollars par an. Les plateformes de Crowdfunding sont des outils qui peuvent permettre de mobiliser des ressources auprès d'individus sensibles à l'éducation pour tous, sous forme de donations ou sous forme de prêts pour des projets d'éducation dans les pays du Sud. Un autre dispositif qui émerge est la mise en place d'un système de loterie internationale qui consisterait à



prélever une taxe sur chaque billet de loterie acheté.

Cette multitude de solutions innovantes de financement est la preuve qu'il existe un potentiel énorme de mobilisation de ressources pour compléter les moyens actuels. Toutefois, ces mécanismes doivent faire l'objet d'une analyse plus approfondie dans le contexte de la CONFEMEN. Cela permettrait de mieux saisir la pertinence de ces différents financements dans les différents pays membres. Les différents rapports du groupe

de travail sur le financement de l'éducation donnent des préconisations très concrètes pour mobiliser des moyens additionnels pour le financement de l'éducation. La mise en œuvre de ces financements dans les pays de la CONFEMEN, notamment les mécanismes portant sur les ressources internes, appelle la mise en place d'un groupe d'experts qui aurait à se pencher sérieusement sur leur faisabilité. Ce groupe d'experts pourrait également quantifier le potentiel de mobilisation de ressources de ces nouveaux mécanismes.

Tableau 2 : synoptique des expériences de financements innovants

Type de financement	Définition	Potentialités	Expériences-pays	Avantages
Pour les ressources internes				
Financement par les ressources naturelles...	Il s'agit d'un mode de financement interne basé sur l'exploitation des ressources naturelles	<ul style="list-style-type: none"> - les ressources naturelles pourraient financer la scolarisation de 86 % des 12 millions d'enfants non scolarisés et de 42 % des 9 millions d'adolescents non scolarisés (UNESCO, 2012). - Les ressources naturelles pourraient accroître significativement les budgets des États 	Botswana, Ghana, Tchad, Zambie, Nigéria, Brésil, Mexique, Niger, Ouganda	<ul style="list-style-type: none"> -Il permet de garantir l'équité intergénérationnelle dans l'exploitation des ressources naturelles - Il permet une utilisation durable des ressources naturelles



Les bons de la Diaspora	Obligations émises par les pays en développement à l'endroit des communautés expatriées.	l'Afrique pourrait éventuellement lever 17 milliards de Dollars US par an (BAD, 2012)	Israël, l'Inde, le Liban et le Sri Lanka, l'Ethiopie,	-impliquer la diaspora au processus de développement - permettre aux pays émetteur de trouver des ressources à moindre coût
Les transferts de fonds des migrants	Des sommes envoyés par les expatriés à leurs familles.	-603, 2 milliards de dollar en 2016 -Une baisse des coûts des transferts pourrait non seulement accroître les sommes envoyées, mais aussi permettre l'établissement d'une petite taxe qui financerait des services sociaux comme l'éducation.	Tous les pays en développement	-Contrebalancer la baisse de l'aide publique au développement -Ces transferts soutiennent la contribution privée au financement de l'éducation.
Partenariats public-Privé	Le Partenariat Public Privé est une forme de financement alternatif ou innovant permettant de lever les contraintes liées au coût élevé de l'emprunt et au financement des infrastructures	Possibilité de financer des projets d'envergure par les États du Sud	Sénégal (projet d'alphabétisation des femmes financé par la Banque mondiale) Mais aussi le Chili, le Burkina Faso, l'Indonésie, El Salvador, les Comores, le Cameroun et l'Ethiopie	-Le PPP permet d'améliorer qualitativement et quantitativement les services offerts. -Contrecarrer la corruption dans le secteur public



Pour les ressources extérieures

Pour les ressources extérieures				
Le fonds de capital-risque	fonds qui s'appuie sur des mécanismes divers (émissions obligataires, dons privés, investissements à effet de levier, prélèvements volontaires, etc.) afin d'investir dans des initiatives favorisant l'innovation en éducation	D'après le groupe pilote sur les financements innovants de l'éducation : 55 millions de dollars dont 20 millions de subventions et 35 millions de fonds privés	En cours d'élaboration par le groupe	-Promouvoir l'innovation dans l'éducation -Offrir un accès à des capitaux aux projets innovants en éducation
Les obligations de développement issues de conversions de créances (ODCC)	titres de dettes émis sur la base de contrats de désendettement des états.	-20% du niveau d'endettement des pays.	-La France au profit du Cameroun, de la Mauritanie et de la Tanzanie -L'Espagne au profit du Salvador	-Permet le désendettement de l'État -Permet un désendettement utile au profit de secteurs prioritaires comme l'éducation -Evite le détournement des fonds liés au désendettement
La taxe internationale sur les transactions financières		Une taxe de 0,005 % sur les transactions financières pourrait dégager environ 33 milliards de dollars par an	France, Bénin, Espagne, Japon, Norvège	Contribuer à lutter contre la spéculation et à stabiliser la finance, tout en finançant des secteurs sociaux comme l'éducation



La taxe sur les billets d'avion	une taxe appliquée sur les prix des billets délivrés aux passagers qui partent du territoire des pays protagonistes de la taxe	presque 900 millions d'euros mobilisés par la France sur les 5 premières années.	Une dizaine de pays européens dont la France, pour l'instant au profit de la lutte contre le VIH/Sida	Financer des programmes de développement utiles comme la santé, mais aussi l'éducation
Taxe sur les transferts de joueurs et les droits de retransmission	Il s'agit d'une petite taxe prélevée sur les transferts de joueurs et les droits de retransmissions de matchs	Elle pourrait apporter jusqu'à 48 millions de dollars par an.	En débat dans des pays comme la France	-Avantage c'est de faire participer les fédérations au financement de l'éducation -Faire participer les joueurs des pays en développement au financement de l'éducation et d'autres secteurs prioritaires.

5. Optimisation des résultats scolaires tirés des ressources investies dans le secteur de l'éducation

Les perspectives d'accroissement de l'effort en faveur de l'éducation sont assez limitées. Une augmentation des dépenses publiques destinées à ce secteur ne dépassera probablement pas 1,5% du PIB, ce qui porterait leur part à 6%. En termes de pourcentage du PIB, les ménages ne devraient pas accroître significativement leur contribution au financement de l'ODD 4, et la tendance baissière de l'aide publique au développement en faveur de l'éducation devrait se poursuivre. Même si les financements innovants offrent quelques possibilités de mobilisation de ressources additionnelles, les perspectives de financement mettent, de toute évidence, la pression sur le secteur de l'éducation. Pour atteindre ses objectifs ambitieux d'accès et de qualité, le deuxième levier, peut-être le principal, réside dans une utilisation efficiente et équitable de toutes les ressources potentielles mises à disposition. L'optimisation des résultats

passera par une augmentation de l'efficacité interne et l'élimination des déperditions des ressources tout au long du circuit des dépenses publiques, notamment le gaspillage de ressources, engendré par la perte de temps d'enseignement qui est un facteur majeur de dégradation de la qualité de l'éducation. L'optimisation prend aussi la forme d'une maîtrise des coûts unitaires dont la tendance à l'augmentation risque de s'accroître au cours des deux prochaines décennies sous l'effet de l'augmentation des revenus et de l'élargissement des opportunités d'emplois, surtout en milieu urbain. Relier de façon claire les performances scolaires aux moyens financiers alloués aux systèmes éducatifs, construire des comptes nationaux de l'éducation qui recensent l'ensemble des ressources constituent des leviers qui pourront contribuer à mobiliser les moyens nécessaires à l'atteinte des cibles de l'ODD 4. Ces différents leviers d'optimisation des ressources seront passés en revue.



5.1 Amélioration de l'efficacité des systèmes éducatifs

Pour atteindre ses objectifs ambitieux d'accès et de qualité, le principal levier tient dans une utilisation plus efficace et équitable des ressources potentielles mises à disposition. En effet, les systèmes éducatifs de nombre de pays de la CONFEMEN se caractérisent encore par une grande inefficacité. De nombreux pays africains tels que la Zambie, le Ghana, le Madagascar et le Bénin offrent à leurs populations respectives un taux d'achèvement supérieur à celui obtenu un autre groupe de pays (Sénégal, Tchad, Burundi, Burkina Faso), alors que, leur niveau de dépense est plus faible. En d'autres termes, les pays du deuxième groupe auraient pu tirer de meilleurs résultats du volume de ressources qu'ils ont mobilisées pour le secteur de l'éducation. Une voie qui doit être explorée pour réaliser cette performance est de rechercher et d'éliminer les sources d'inefficacité dans le secteur de l'éducation afin d'optimiser les résultats tirés des ressources qui lui sont allouées. Plusieurs leviers peuvent être utilisés pour rendre le système éducatif plus efficace. Un premier levier sur lequel les gouvernements peuvent agir est l'efficacité interne encore faible dans beaucoup de pays africains. Les pertes en années-élèves dues à des taux de redoublements et d'abandons élevés constituent d'importantes sources de gaspillage des ressources éducatives. L'amélioration de la rétention des élèves et une meilleure progression de ces derniers dans leur cycle d'enseignement permettraient des taux de scolarisation plus élevés avec les ressources disponibles. Un deuxième levier pour optimiser les résultats scolaires consiste à améliorer l'allocation des ressources disponibles. Il ne s'agit pas seulement de dépenser beaucoup de ressources. Les gouvernements, plus que par le passé, doivent accorder une importance particulière à l'allocation des ressources. Les aspects suivants doivent retenir particulièrement l'attention : la définition et le respect des priorités dans la répartition des ressources entre les cycles d'enseignement, le poids prépondérant des dépenses récurrentes qui laissent de moins en moins de place aux investissements, et l'arbitrage entre la

quantité et la qualité de l'enseignement qui a atteint des niveaux très faibles dans nombre de pays de la CONFEMEN (PASEC, 2014). Une plus grande efficacité allocative favoriserait un développement plus ordonné du système éducatif, de même qu'elle accroîtrait les résultats tirés des ressources disponibles. Un troisième levier sur lequel les gouvernements peuvent agir porte sur les déperditions de ressources tout au long du circuit des dépenses publiques, se traduisant par d'importantes pertes en termes de progrès de scolarisation et d'amélioration de la qualité de l'éducation. Même lorsque les ressources sont réallouées vers le cycle d'enseignement primaire auquel ont plus accès les enfants des ménages pauvres, une bonne partie des moyens financiers n'atteint pas les écoles publiques où ces enfants sont scolarisés. Les études de suivi pas-à-pas ont montré qu'au moins 15 % des enseignants qui auraient dû être dans les écoles primaires, n'y sont pas. Or la masse salariale enseignante représente jusqu'à 95 % de la dépense publique par élève dans le cycle primaire. C'est donc près de 14 % des ressources publiques allouées à l'école qui ne lui parviennent pas. Ce pourcentage augmenterait si les fuites relatives aux livres pédagogiques et aux dépenses de fonctionnement (hors salaires) étaient prises en compte. Une série de mesures susceptibles de rationaliser l'utilisation des ressources humaines peuvent être prises afin que le maximum d'enseignants payés soit effectivement dans les salles de classe. Les besoins en enseignants seraient relativement moins importants. Même si la part des ressources arrivant à l'école était accrue, pour autant, les élèves n'en consommeraient pas la totalité. Une enquête pilote sur les indicateurs de prestations de services d'éducation et de santé au Sénégal (AERC, Banque mondiale et CRES, 2011), permet d'établir qu'au minimum 18 % des enseignants sont régulièrement absents de leur école. Parmi les enseignants présents, environ 30 % sont absents des salles de classe. Si l'on prend en compte à la fois l'absentéisme des enseignants « craie en main », l'absence des salles de classe



d'enseignants présents à l'école, et l'observation de ce qui se passe dans la salle de classe pour savoir si le maître enseigne effectivement, on détermine le nombre d'heures d'enseignement que les élèves perdent par jour... Si l'on prend en compte en amont le fait que 15 % des maîtres payés par la fonction publique ne sont pas dans les écoles, c'est au maximum 57 % de la masse salariale enseignante qui arrive au destinataire (l'élève). La même

enquête pilote conduite en Tanzanie a donné des résultats similaires. Le combat pour un meilleur financement de la qualité de l'enseignement passe par une réduction importante voire l'élimination de l'absentéisme et une utilisation efficiente des personnels enseignants. Cela permettrait aussi d'allonger le temps effectif d'apprentissage ce qui améliore le niveau d'acquisition des connaissances.

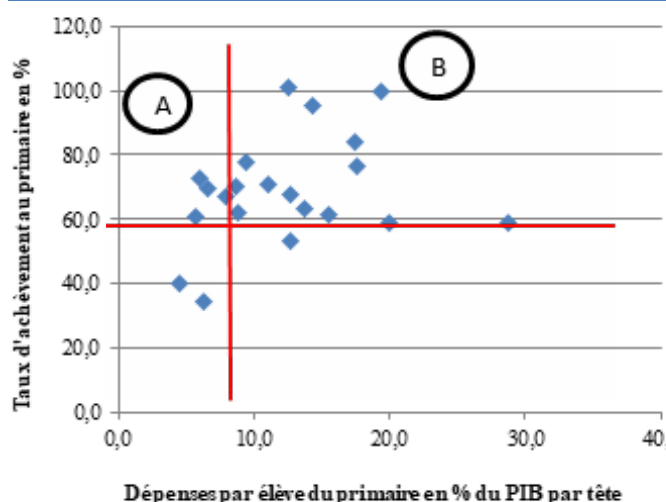
5.2 Maîtrise des coûts unitaires

• Réduire le coût unitaire des enseignants

Le niveau et la structure de la dépense consacrée à l'acquisition d'intrants scolaires par élève font partie des déterminants les plus importants de l'accès à la scolarisation et de la qualité de l'enseignement dispensé. Une maîtrise des coûts unitaires notamment leur composante salariale, par un recours à des personnels enseignants rémunérés à des taux plus proches de ceux du marché, améliorerait les performances des systèmes éducatifs pour un volume de ressources donné. La forte hétérogénéité à la fois des coûts unitaires

et des performances scolaires des pays à revenu intermédiaire de la CONFEMEN montre que nombre d'entre eux disposent encore de marges pour réduire leurs coûts unitaires au cours des prochaines années. Le nuage de point (graphique 10) met en regard la dépense par élève du primaire en % du PIB par tête et le taux d'achèvement à ce cycle pour une vingtaine de pays de la CONFEMEN. La position des pays par rapport aux différents cadrans montre la diversité des situations. La comparaison des pays situés dans les cadrans A et B montre qu'ils enregistrent des taux d'achèvement supérieurs à 60% mais à des coûts unitaires par élève différents.

Graphique 10 : Dépenses par élève du primaire en % du PIB par tête et taux d'achèvement au primaire



Source : UNESCO 2012, 2017



Mais si les coûts unitaires permettent d'apprécier leur caractère soutenable pour atteindre les objectifs de scolarisation universelle dans l'enseignement fondamentale, ils n'indiquent pas les facteurs qui sont à l'origine de leurs niveaux actuels. La structure des dépenses par élève doit être étudiée. On comprendra mieux alors les facteurs sous-jacents aux changements dans les niveaux de dépense, et ceux sur lesquels la politique éducative peut agir dans le futur pour réduire les coûts sans nuire à l'efficacité et à la qualité de l'enseignement. Pour affiner l'analyse, il est nécessaire de décomposer le coût unitaire de chaque niveau d'enseignement en ses différentes catégories, à savoir, les salaires des enseignants et des non enseignants, les autres dépenses de personnel, les achats de fournitures et les autres dépenses de fonctionnement. Tous les pays à revenu faible ou intermédiaire de la CONFEMEN sont caractérisés par le poids important des salaires dans les coûts unitaires totaux. Il est important donc d'examiner de façon plus détaillée les facteurs sous-jacents aux coûts salariaux dans l'enseignement public. Cet exercice sera conduit sur l'enseignement primaire public. Formellement, la dépense totale par élève peut s'écrire de la manière suivante :

$$\text{CUT} = \sum (D_i / \text{Eff}) \quad (1)$$

où CUT est le coût unitaire total, D_i le coût de la composante i et Eff le nombre total d'élèves du niveau considéré. Étant donné que les dépenses de personnel sont le produit des salaires moyens et du nombre d'enseignants et de non-enseignants, on peut exprimer le coût unitaire pour cette composante du coût unitaire totale de la manière suivante :

$$\text{CUp} = (\text{SME} \cdot \text{PE}) / \text{Eff} + (\text{SMNE} \cdot \text{PNE}) / \text{Eff} \\ = \text{SME} \cdot 1 / (\text{Eff} / \text{PE}) + \text{SMNE} \cdot 1 / (\text{Eff} / \text{PNE}) \quad (2)$$

Où CUp représente le coût unitaire des dépenses de personnel, SME le salaire moyen du personnel enseignant, PE les effectifs d'enseignants, Eff les effectifs d'élèves, SMNE le salaire moyen du personnel non enseignant et PNE le personnel non enseignant. (Eff / PE) et $(\text{Eff} / \text{PNE})$ étant les ratios nombre

d'élèves par enseignant et nombre d'élèves par non-enseignant, la dernière formule revient à exprimer le coût unitaire en fonction de ces ratios et du salaire moyen payé aux enseignants et aux non-enseignants. En tenant compte de toutes les composantes qui entrent dans les dépenses de fonctionnement, on peut exprimer le coût unitaire total par la formule suivante :

$$\text{CUT} = \text{SME} \cdot 1 / (\text{Eff} / \text{PE}) + \text{SMNE} \cdot 1 / (\text{Eff} / \text{PNE}) + \text{DVF} / \text{Eff} + \text{DTF} / \text{Eff} \quad (1)$$

où DVF représente les dépenses diverses de fonctionnement et DTF les dépenses de transfert.

Une telle formule met en évidence l'important rôle que jouent les niveaux de salaire moyen du personnel et les taux d'encadrement des élèves non seulement dans les différences de coûts unitaires entre niveaux, mais aussi dans les variations de la dépense par élève. La formule se prête à des exercices de simulation des effets de changement de politique sur le niveau du coût unitaire. Par exemple, le premier membre de l'équation montre que si l'État, toutes choses égales par ailleurs, veut recruter davantage d'enseignants (augmentation de PE) sans faire varier la dépense par élève (CUT), il lui faudra soit recruter des enseignants à un niveau de salaire moindre, soit augmenter le nombre d'élèves par enseignant, ou encore diminuer les autres dépenses de fonctionnement. Le tableau 2 est une illustration de l'usage qu'on peut faire de ce type de modèle. Les principales composantes de la dépense par élève figurant dans le tableau sont le salaire moyen (la variable SME du modèle), le nombre moyen d'élèves par enseignant-classe (Eff/PE) et les dépenses en livres par élève (assimilables à DVF/Eff). Les trois exercices de simulation retenus ici consistent à estimer les effets sur la dépense totale par élève : d'une diminution de la part des classes à double flux dans le nombre total de classes au profit de celle des classes à flux unique (simulation A); d'une diminution de la proportion des instituteurs dans le corps enseignant au profit des maîtres contractuels (B); d'une diminution du nombre d'élèves par enseignant (C) et d'une augmentation des dépenses en livres par élève (D).


Tableau 3: Décomposition de la dépense par élève dans l'enseignement élémentaire et simulations de politique

Variables de commande	Conditions initiales (en F CFA)	Simulations			
		A	B	C	D
Salaire moyen d'un maître	2 357 890	2 357 890	2 357 890	2 357 890	2 357 890
Instituteur et instituteur adjoint	1 440 000	1 440 000	1 440 000	1 440 000	1 440 000
Maître contractuel	720 000	720 000	720 000	720 000	720 000
Volontaire					
Composition du corps enseignant					
Part des instituteurs et instituteurs adjoints*	52,3%	52,3%	39,2%	39,2%	52,3%
Part des maîtres contractuels	21,2%	21,2%	21,2%	21,2%	21,2%
Part des volontaires	26,5%	26,5%	39,6%	39,6%	26,5%
Masse salariale par enseignant (MSE)	1 729 331	1 729 256	1 703 382	1 703 382	1 729 256
Masse salariale enseignants par élève (MSE/NELENS)	29 787	31 534	29 340	29 340	29 785
Masse salariale non enseignants par élève (MSNE/NEL)	1 423	1 423	1 402	1 402	1 423
Nombre d'élèves par enseignant					
Flux unique	45	45	40	45	45
Double flux	98	98	80	98	98
Multigrades	47	47	47	47	47
Répartition des élèves selon l'organisation pédagogique					
Part du flux unique	66,8%	66,8%	66,8%	66,8%	66,8%
Part du double flux**	24,3%	24,3%	24,3%	24,3%	24,3%
Part du multigrades	8,9%	8,9%	8,9%	8,9%	8,9%
Nombre moyen d'élèves par enseignant (NELENS)	58	55	50	58	58
Dépense salariale par élève ((MSE/NELENS)+MSNE/NEL))	31 210	32 957	35 772	30 742	31 208
Dépenses en livres par élève	78	78	78	78	97
Autres dépenses de fonctionnement par élève	11 479	11 479	11 479	11 479	11 479
Dépense totale par élève	42 767	44 514	47 329	42 299	42 785
Variation de la dépense totale par élève (en %)		4,1	10,7	- 9,0	0,04



D'après les résultats du tableau 3, une diminution de 25% de la part des classes à double flux au profit des classes à flux unique entraîne une augmentation de 4,1% (colonne A) de la dépense par élève. En revanche, les dépenses en livres sont d'un poids si faible dans les dépenses totales que même une augmentation de 25% de leur montant n'entraîne qu'une hausse de 0,04% (colonne D) du coût unitaire. Si le nombre d'élèves par enseignant baisse de 45 à 40 dans le flux unique et de 98 à 80 dans le double flux, le coût unitaire total augmenterait de 10,7% (colonne B). Enfin, une baisse de 25% de la part des instituteurs dans les effectifs totaux de maîtres au profit de celle des enseignants volontaires (colonne C) se traduirait par une diminution de 9% de ce même coût unitaire total. Ces résultats suggèrent que des arbitrages peuvent être opérés entre ces différentes options en matière de coût de la scolarisation primaire dans un contexte de contrainte budgétaire assez marqué. Par exemple, une hausse d'un quart des dépenses en manuels scolaires est meilleure qu'une baisse de 25% du nombre d'élèves par enseignant, puisqu'elle est moins coûteuse et a plus d'effet positif sur les résultats des apprentissages. Une politique de recrutement de personnels enseignants à des conditions proches de celles du marché permettrait des taux de scolarisation plus élevés que ceux que l'on peut obtenir par les coûts salariaux moyens des enseignants fonctionnaires.

Dans l'enseignement secondaire, revoir le volume horaire d'un cours pédagogique, réduire voire éliminer l'écart entre le volume horaire officiel et le volume horaire effectif des enseignants, et pratiquer la micro planification active des enseignants à l'échelon local constituent des stratégies efficaces de minimisation des besoins en enseignants.

Dans nombre de pays de la CONFEMEN, le volume horaire hebdomadaire d'un cours pédagogique dans l'enseignement secondaire moyen et supérieur est

encore très élevé. Ce volume horaire peut être réduit en supprimant certains enseignements sans nuire à la qualité de l'éducation, par exemple, la deuxième langue enseignée dans certains pays après l'anglais peut être supprimée dans les programmes de collège.

Souvent un important écart est observé entre le volume horaire officiel qu'un professeur doit enseigner par semaine et son volume horaire effectif. Réduire cet écart relèverait l'intensité avec laquelle les enseignants sont utilisés et réduirait les besoins en professeurs. Lorsqu'un professeur de mathématiques ou de physique est affecté dans un petit collège où il est censé effectuer la totalité de son service hebdomadaire, il ne pourra pas atteindre son volume horaire officiel. Pour utiliser à plein temps les professeurs, il est possible de développer la bivalence, un professeur de mathématiques pouvant enseigner aussi la physique et la chimie tandis qu'un professeur d'histoire et géographie peut enseigner le français en même temps. Il est possible aussi, notamment dans les centres urbains, de répartir le service officiel d'un professeur entre plusieurs établissements mais aussi dans les zones rurales où les établissements scolaires ne sont pas séparés par une longue distance, etc.

Une fois les infrastructures mises en place et les enseignants affectés aux inspections d'académie, départementales ou de districts, leur utilisation optimale ne saurait être automatique, ni durable. Des ajustements permanents sont nécessaires. Les autorités aux niveaux local, départemental, provincial ou régional ne disposent pas souvent de capacités nécessaires pour programmer et suivre l'utilisation effective des ressources éducatives dont dispose leur circonscription. Un investissement dans le fonctionnement de cellules de programmation et de suivi de l'utilisation des personnels enseignants permettrait une utilisation plus rationnelle des ressources humaines.



• Investissement dans les TIC

La hausse des coûts, les graves problèmes de gestion et de performance, et les difficultés de formation et de maintien en poste d'enseignants de qualité qui ont de bonnes perspectives d'emploi dans les centres urbains et qui sont de plus en plus réticents à occuper des postes sous-payés dans les zones rurales reculées, font partie des défis structurels majeurs que les pays doivent relever pour atteindre les cibles de l'ODD 4.

Dans ce contexte, il serait surprenant que le secteur de l'éducation n'investisse pas davantage dans la manière dont les TIC et les autres technologies peuvent améliorer la qualité de l'éducation tout en réduisant les coûts. Bien qu'il y ait des signes encourageants, notamment le récent lancement de la Coalition

mondiale des entreprises pour l'éducation, les grandes entreprises de TIC ne se sont pas encore engagées dans le type de partenariat public privé développé par le secteur de la santé peu après l'adoption des OMD (Schimdt, Sachs, 2015). Des innovations mises au point dans les pays développés ne sont pas encore diffusées dans les pays en développement. Des investissements plus importants dans des recherches et développement sur les technologies d'apprentissage tout au long du cycle complet de l'éducation devraient être une priorité centrale pour un programme de mise en œuvre de l'ODD 4. Les pays de la CONFEMEN devraient développer un partenariat pour promouvoir un investissement massif sur les technologies d'apprentissage.

5.3 Amélioration du reportage aux ministères de l'économie et des finances

La gestion axée sur les résultats devrait permettre aux ministères de l'éducation de rendre compte régulièrement des performances réalisées avec les ressources mises à leur disposition. Ceci serait un encouragement à faire plus d'efforts de la part des ministères de l'économie et des finances mais aussi des parents et des autres bailleurs. L'un des principaux problèmes que pose le financement de l'éducation est que les bailleurs, à commencer par le contribuable, ont le sentiment « qu'il n'y a pas un retour sur investissement ». Quelles sont les preuves, les évidences qu'il faut fournir régulièrement pour les convaincre à investir davantage dans l'éducation et la formation ? Certes les performances en termes de taux d'accès sont utiles et nécessaires, mais les évidences doivent porter sur la qualité aussi, sur l'assiduité des enseignants, l'adéquation de la formation aux besoins du marché. Un important effort de marketing est nécessaire pour convaincre l'opinion publique qu'investir dans l'éducation des enfants et des adultes est rentable pour les individus eux-mêmes, mais aussi pour la société. Dans un contexte où les priorités sont devenues plus nombreuses (qu'on pense à la question de

la sécurité dans les pays sahéliers, aux chocs climatiques de plus en plus fréquents qui déplacent des millions de personnes chaque année avec des implications énormes pour la scolarisation de leurs enfants, etc.), les ministères de l'éducation doivent renouveler leur communication, leurs relations avec leurs bailleurs et l'opinion publique pour regagner leur faveur. Au plan international, l'engagement de philanthropes et de personnalités très connues, comme Bill Gates l'a fait pour la santé, pourrait contribuer à renverser la tendance baissière de l'aide internationale pour l'éducation. Les fortes augmentations des ressources domestiques et de l'APD requises par l'ODD 4 ne seront mobilisées que si les résultats peuvent être clairement liés aux ressources. Les organismes multilatéraux régionaux et internationaux, comme les opinions publiques nationales et les ministères des finances des pays de la CONFEMEN, devraient exiger des résultats de suivi et évaluation rigoureux en matière d'éducation pour chaque programme national qu'il soutient. Ce système fournira à son tour une information précieuse pour un plaidoyer basé sur les résultats pour plus de ressources.



5.4 Comptes nationaux de l'éducation

Comme l'ont souligné Rose et Steer (2013), une image plus complète et plus rigoureuse du financement de l'éducation est également nécessaire. Le secteur manque de l'équivalent des comptes nationaux de la santé qui se sont révélés essentiels pour suivre le financement de la santé, promouvoir une meilleure coordination des flux de ressources, identifier les déficits de financement et promouvoir une plus grande responsabilité. La CONFEMEN devrait soutenir les comptes nationaux de l'éducation (Guido Schmidt-Traub and Jeffrey D. Sachs, 2015). Les perspectives d'accroissement de l'effort relatif en faveur de l'éducation sont assez limitées dans les pays à revenu faible ou intermédiaire. Une augmentation des dépenses publiques d'éducation ne dépassera probablement pas 1,5% du PIB, ce qui porterait à 6% leur part dans le PIB. La part de l'éducation dans les dépenses des ménages dans les pays à revenu faible ou intermédiaire n'augmentera pas probablement au cours des prochaines années en raison de son niveau déjà très élevé. L'aide publique au développement continuera de se raréfier. Les perspectives de financement mettent, de toute

évidence, la pression sur le secteur de l'éducation. Pour atteindre ses objectifs ambitieux d'accès et de qualité, le principal levier tient dans une utilisation efficiente et équitable de toutes les ressources potentielles mises à disposition. L'optimisation des résultats passe par une augmentation de l'efficacité interne et l'élimination des déperditions des ressources tout au long du circuit des dépenses publiques, notamment le gaspillage de ressources engendré par la perte de temps d'enseignement qui est un facteur majeur de péjoration de la qualité de l'enseignement. Des stratégies visant la maîtrise des coûts unitaires sont nécessaires pour tirer le maximum de résultats scolaires des ressources disponibles. La gestion axée sur les résultats, appliquée à tous les niveaux de la prise de décision, devrait permettre aux ministères de l'éducation de prouver à l'opinion publique nationale qu'un bon usage est fait des ressources mises à leur disposition par le contribuable. L'établissement de comptes nationaux de l'éducation sur une base régulière contribuerait à développer cette culture de la responsabilisation.



CONCLUSION

La communauté internationale a remplacé l'agenda des OMD par un agenda ODD plus ambitieux en matière d'éducation. Si les OMD mettaient exclusivement l'accent sur une éducation primaire universelle de qualité, l'ODD4 élargit les ambitions pour assurer la possibilité d'accéder à l'égalité à des opportunités d'apprentissage de qualité à tous les niveaux de l'éducation. Une question majeure qui se pose pour l'ODD 4 est de savoir si les pays à revenu faible ou intermédiaire peuvent, avec l'appui de la communauté internationale, mobiliser les ressources permettant d'atteindre les cibles définies à l'horizon 2030. Dans ce rapport nous avons d'abord examiné le contexte démographique et économique dans lequel les systèmes éducatifs vont évoluer au cours des prochaines années. Nous avons montré que la croissance démographique continuera d'être forte dans les pays à revenu faible et intermédiaire inférieur de la CONFEMEN. Elle nécessitera d'importantes ressources, juste pour maintenir les performances actuelles en matière d'accès et de qualité. Si les tendances économiques récentes se poursuivent avec des taux de croissance allant pour certains pays au-delà de 5% en moyenne annuelle entre 2010 et 2015 largement au-dessus du taux de croissance démographique, cela leur offre une opportunité de financement accru et d'accélération du développement de l'éducation. Cependant, l'augmentation générale des richesses ne se traduit pas systématiquement par celle des ressources intérieures allouées au secteur de l'éducation. Comme en témoigne la période 2000-2015 marquée par une tendance moyenne baissière des efforts budgétaires en faveur de l'éducation dans les pays à revenu faible et ceux à revenus intermédiaires de la tranche inférieure. Il est donc important d'examiner de plus près les marges dont disposent ces pays pour inverser cette tendance et atteindre l'objectif de 6% de leur PIB alloué à l'éducation et à la formation. Les expériences de la Tanzanie et du Botswana montrent que cette cible est réaliste et atteignable. Ces pays, depuis 2010, ont consacré plus de 6% de leur PNB au financement de

l'éducation. Ils ont connu un succès énorme et sont proches de la réalisation de l'EPT. A contrario des pays comme la République démocratique du Congo et la République centrafricaine qui consacrent moins de 3% de leur PNB à l'éducation sont également les plus éloignés de l'EPT. La réalisation de cette cible nécessite naturellement un renforcement de la fiscalité dans les pays en développement. Les pays les plus éloignés des objectifs de l'EPT sont également ceux qui ne mobilisent pas suffisamment de recettes fiscales ou qui n'allouent pas une part significative de celles à l'éducation. L'expérience de la Namibie montre là aussi que c'est bien possible de relever le défi de l'EPT avec les ressources fiscales. Ce pays prélève 24% de son PND en impôts et affecte 22% de son budget national à l'éducation.

Les pays à faible revenu ou à revenu intermédiaire accroîtraient sensiblement leurs ressources domestiques allouées au secteur de l'éducation s'ils arrivent à augmenter leur taux de prélèvement fiscal. Ils y parviendront en élargissant leur assiette fiscale, en améliorant l'efficacité de leurs systèmes fiscaux, en limitant fortement les fraudes et évasions fiscales mais aussi les dépenses fiscales tout en contenant leur endettement à des niveaux soutenables. Une volonté politique ferme est nécessaire pour qu'une part significative des recettes fiscales soit allouée au secteur de l'éducation. Certains pays comme le Ghana et le Botswana ont défini une législative qui garantit cette allocation.

Bien qu'elle demeure nécessaire pour nombre de pays à revenu faible, surtout ceux dans une situation fragile, l'aide jouera de moins en moins un rôle important dans le financement de l'ODD 4. Elle a connu une baisse en valeur relative malgré les engagements de la communauté internationale, et les perspectives de renversement d'une telle tendance sont faibles. Peut-on espérer que des financements innovants et une plus forte implication du secteur privé notamment à travers le développement des PPP compenseraient la faiblesse de l'aide publique au développement ?



CONFEMEN

La montée des financements innovants pour le développement au cours de la dernière décennie a démontré une capacité des nouveaux mécanismes à générer des ressources. Le secteur de l'éducation devrait s'inspirer des diverses approches de la finance innovante dans le secteur de la santé. Les marges tant internes qu'externes d'accroissement des ressources nécessaires à l'atteinte des cibles de l'ODD4 ne suffiront probablement pas pour atteindre les cibles définies à l'horizon 2030. De toute évidence, cela met la pression sur les systèmes éducatifs qui doivent au cours des prochaines années démontrer une grande capacité à tirer davantage de résultats scolaires des ressources mises à leur disposition.

L'optimisation doit être considérée comme une véritable source de financement. Toute stratégie de financement de l'ODD 4 ne sera un succès que lorsqu'elle s'accompagnera d'une gestion rigoureuse des ressources. L'optimisation des performances des systèmes éducatifs passe par une augmentation de l'efficacité interne et l'élimination des déperditions des ressources tout au long du circuit des dépenses publiques, notamment le gaspillage de ressources engendré par la perte de temps d'enseignement. Des stratégies visant la maîtrise des coûts unitaires sont nécessaires pour tirer le maximum de résultats scolaires des ressources disponibles.



CHAPITRE II

SYNTHÈSE DES TRAVAUX



1. Session plénière

• Introduction du Secrétaire général de la CONFEMEN

Après avoir rappelé le contexte et l'historique de la mise en œuvre du Séminaire, le Secrétaire général a présenté les objectifs de la rencontre et les attentes de la CONFEMEN qui veut disposer d'un document

structuré et permettant de mener le plaidoyer pour un financement durable de l'éducation dans les pays membres ; il s'agit du document qui sera désigné sous le nom l'Appel de Rabat.

• Exposé de cadrage présenté par le Consortium pour la recherche économique et sociale (CRES)

Le professeur Abdoulaye DIAGNE (directeur du Cres) a procédé à la présentation du document de cadrage. Dans l'introduction, le professeur a rappelé les progrès réalisés dans le cadre de l'EPT et a mis l'accent sur les défis de plusieurs ordres, liés aux problèmes socio- démographiques, aux écarts par rapport aux cibles de l'ODD 4, à l'équité et la qualité, à la mondialisation et les questions sécuritaires. Il a par ailleurs analysé la situation du financement interne de l'éducation dans les pays de la CONFEMEN

tout en mettant l'accent sur les perspectives et les tendances de l'aide publique au développement destinée à l'éducation, les marges de manœuvre des pays en rapport avec les perspectives de croissance, etc.

L'exposé de cadrage a permis d'identifier des pistes de financements innovants susceptibles d'être explorées et de mettre l'accent sur la question de l'optimisation des ressources investies, comme levier important du financement durable.

• Exposé du modérateur principal, Alain Mingat, appuyé par madame Rosa Mahdjoub et lancement du débat

La présentation du modérateur principal est articulée sur l'idée première que ce qui compte c'est la capacité d'un système éducatif i) à assurer une bonne couverture à la population du pays et ii) à faire en sorte que le niveau d'apprentissage de ceux qui sont scolarisés soit bon (aussi bon que possible).

Mais la performance en termes de résultats va elle-même dépendre de trois aspects cruciaux, à savoir i) les contraintes spécifiques auxquelles le développement du système éducatif d'un pays particulier est confronté, ii) les ressources qu'ils mobilisent et iii) les politiques éducatives prises pour sa mise en œuvre.

Le constat de la différence de situation entre les pays, au plan de couverture et de la qualité de l'éducation a soulevé la question de savoir, en raison du caractère

générique de la fixation des ODD, s'il ne fallait pas envisager des priorités plus spécifiques pour les politiques éducatives et les dispositions en matière de financement de l'éducation.

Il a noté, par ailleurs que la bonne couverture scolaire tout comme la qualité ne dépendent pas tant de la quantité des ressources dégagées que des politiques éducatives mises en place.

Ensuite, il a souligné que les possibilités d'augmentation du financement internes sont aussi tributaires des différences et des spécificités des pays. En ce qui a trait à la question de l'aide extérieure, il a fait noter que les canaux classiques n'offrent pas, de façon globale, la possibilité d'augmentations très significatives, et qu'il faudra que l'aide soit mieux canalisée vers les pays qui en ont le plus besoin.



2. Résumé des panels de discussion

• **Panel de discussion 1** : Augmentation des ressources intérieures destinées à l'éducation : contraintes et leviers

Ce panel a porté sur l'ampleur des marges de manœuvre dont disposent les pays francophones notamment ceux du Sud, pour accroître leurs ressources internes nécessaires à la mise en œuvre de l'ODD4. Sous la modération de madame Lily Neyestani-Hailu, représentant le Directeur du Bureau régional UNESCO de Dakar, ce panel a fait intervenir, les représentants du Pôle de Dakar, monsieur Kokou AMELEWONOU, de Plan international du TOGO, monsieur Ibrahima BAH, du ministère de l'éducation du Maroc représenté par monsieur Younes BENAKKI, du Secrétaire général de la CONFEMEN, monsieur KI Boureima Jacques et de monsieur Mohamed GUEYE, du bureau de Tunis, représentant la BAD.

La modératrice a rappelé le contexte de l'ODD4 et de l'Agenda 2030 et la nécessité de mettre un accent renouvelé sur l'apprentissage utile et l'équité, de réfléchir sur des alternatives éducatives et surtout de repenser les systèmes d'apprentissages. Elle a mis l'accent sur la nécessité d'accroître le financement public et de mettre en place un système d'allocation de ressources plus efficace et plus équitable.

Au cours du panel, le modèle marocain de financement de l'éducation a été présenté. Il traduit la mise en œuvre de la vision exprimée par Son altesse royale, Mohamed VI pour la construction d'une citoyenneté active et constructive, à travers une mobilisation importante de ressources, une diversification des sources de financement, la mise à contribution des collectivités locales et un système de gouvernance progressivement décentralisé et efficace.

Les présentations des panélistes ont révélé aussi la

délicatesse du financement du secteur de l'éducation qui est en compétition avec d'autres secteurs, sa dépendance de contraintes souvent extérieures au système lui-même, et qui fonde la nécessité de revoir les mécanismes d'exécution et de répartition des budgets, d'améliorer la mise à disposition des ressources en se fondant sur l'équité.

La discussion a également fait ressortir les aspects suivants relatifs à la mobilisation de ressources intérieures : l'existence de réelles contraintes pour la mobilisation des ressources internes, problèmes de coordination au regard de la contribution de toutes les parties prenantes, la nécessité de disposer d'instruments juridiques pour la pérennisation et la sécurisation des financements, la nécessité de mettre en place un compte spécial d'affectation des crédits d'investissement de l'éducation pour pallier les effets du décalage entre année budgétaire et année scolaire, la mise en place de mécanismes renforcés de gestion du risque, et aussi d'intervention du secteur privé, de renforcement de la société civile. C'est au cours de ce panel que le message de la France a été délivré et en substance il faut en retenir que : la France considère l'éducation comme facteur de développement social, économique, humain, décide d'augmenter, de façon significative, sa contribution au PME, encourage les états à rééquilibrer leurs dépenses en faveur de l'éducation et les groupes locaux à développer la réflexion sur l'éducation.

La BAD a donné l'information sur les perspectives, avec l'ADEA, de création d'un fonds africain pour l'éducation.

• **Panel de discussion 2** : Ressources extérieures et financement innovant

Ce panel a visé à orienter le débat sur les engagements des pays donateurs en matière de financement de l'éducation. La deuxième partie a offert quant à elle l'opportunité de réfléchir sur les modèles et/ou mécanismes de financement novateurs pour

mobiliser davantage de ressources en faveur de l'ODD4. Ce panel, a été modéré par le superviseur de l'éducation à l'ISESCO, monsieur Najib RHIATI, avec la contribution de Maurice présentée par monsieur Ram Prakash Ramlugun, Correspondant national



et Directeur de Cabinet de la ministre du Burundi; par monsieur Edouard JUMA, Correspondant national; par monsieur Ousmane SIDIBE, Directeur de l'administration et des finances du Burkina Faso; de monsieur Thierry VERDEL, recteur de l'Université Senghor d'Alexandrie, et du représentant du Collège communautaire Canada nouveau Brunswick, monsieur Efia ASSIGNON.

Le modérateur du panel 2 a réaffirmé l'engagement de l'ISESCO pour apporter une contribution à la question du financement de l'éducation. Il a rappelé la liaison logique entre le financement interne et externe, d'autant plus que les partenaires se poseront toujours la question de la pertinence d'appuyer un

pays qui ne démontre pas une volonté de mobiliser des ressources internes pour l'éducation.

Ce panel a permis d'identifier des pratiques gagnantes et de dégager des perspectives de financements novateurs autour des idées principales suivantes : l'avantage de la cohésion des sous-secteurs de l'éducation, l'importance de l'appui du secteur privé pour financer la formation professionnelle, le rôle important des universités dans leur autofinancement, le tutorat des écoles par les anciens élèves, la sécurisation des crédits non utilisés, la qualité du dialogue social, les modèles innovants de la BID sur le financement des daaras, l'aide à la déclinaison de l'aide par l'autonomisation, etc.

• **Panel de discussion 3 : Financement, équité et qualité**

Le panel a porté sur l'optimisation des sources possibles de financement ainsi que sur l'utilisation efficace et efficiente des flux de financement en tenant compte des dimensions de qualité et d'équité. Le rôle que peuvent jouer les organisations de la société civile à cet effet a été également discuté. Le Directeur de l'Institut de la Francophonie pour l'Éducation et la Formation (IFEFF), M. Emile TANAWA a modéré le panel 3 qui a porté sur le thème :

« Financement, équité et qualité. L'équipe de panelistes était composée du Professeur Alain Mingat (par visio-conférence) ; de M. Cheikh Mbow, Coordonnateur national de la coalition des organisations en synergie pour la défense de l'éducation publique (COSYDEP) ; de M. Christian Grégoire EPOUMA, Secrétaire général de la Fédération africaine des Associations des Parents d'élèves et d'étudiants (FAPE) ; de M. Abdelhaq EL Hayani, représentant de l'Equipe spéciale de l'UNESCO pour l'ODD4, et de Mohamed BAH de plan international bureau du Togo.

Monsieur TANAWA a introduit le panel par des séries de questions précises aux panélistes, propres à apporter les réponses attendues pour orienter l'action des décideurs politiques présents.

Les réponses ont porté principalement sur l'implication des partenaires sociaux pour fidéliser le financement; le plaidoyer pour que les gouvernements tiennent leurs engagements pris pour l'éducation 2030 et la responsabilisation des communautés ; une meilleure gestion et l'orientation des ressources vers les enfants de familles plus modestes et les zones rurales ; une attention particulière à accorder au non formel ; le développement d'un partenariat entre l'État et la société civile ; la compréhension des enjeux de la traçabilité des dépenses, les stratégies pour intéresser les autres secteurs et obtenir leur soutien à l'éducation.

Il est retenu aussi la nécessité d'assurer le plaidoyer pour l'inclusion et l'éducation en situation d'urgence, l'éducation des filles, l'éducation en zone rurale, la



systematisation du préscolaire.

Il conviendra aussi de placer l'enseignant au centre des débats ; d'engager la responsabilité des états dans la prise en charge des enseignants et le développement de politiques de motivation face à la diversité des milieux et des zones d'apprentissage.

Il faut compter également sur la société civile pour soutenir la gestion et la régulation dans une perspective d'équité et pour plus de cohérence ; la

société civile peut jouer son rôle de veille sur les indicateurs de la qualité et impliquer davantage les organisations communautaires dans le processus de mise en place des budgets. Il faut aussi revoir le concept de société civile, renforcer les capacités des acteurs de la société civile, redéfinir voire repréciser le rôle de chaque acteur et jeter les bases d'un dialogue social fécond.



3. Travaux de groupe

Les travaux de groupe ont porté sur trois thématiques, et les réflexions ont été conduites sur la base d'un document élaboré par le CRES. L'objectif de ces travaux de groupe était de discuter et d'analyser la pertinence des mécanismes innovants exposés dans le document de cadrage, mais aussi de susciter

un partage d'expériences pays en matière de financements innovants, de ciblage et d'exécution budgétaire. Il était question aussi de mettre en perspective les financements innovants les plus réalistes dans le contexte de la CONFEMEN.

Les travaux du groupe 1 ont porté sur les ressources intérieures et les mécanismes innovants. L'objet était de réfléchir sur les moyens novateurs de mobiliser des ressources domestiques (publiques et privées) additionnelles au profit de l'éducation, mais aussi de partager des expériences de réussite en matière de mobilisation et de gestion de ressources publiques et privées.

Les travaux du groupe 2 ont porté sur les ressources extérieures et les mécanismes innovants. Il était question de réfléchir sur les moyens novateurs de mobiliser des ressources publiques et privées extérieures au profit de l'éducation, à travers un partage d'expériences-pays sur cette question.

Les travaux du groupe 3 ont porté sur trois principaux points : l'exécution des budgets, le ciblage, et les dépenses de fonctionnement.

Les restitutions qui ont été faites par les groupes de travail ont généralement porté sur les trois points suivants :

- *l'état de la mobilisation des ressources ;*
- *les solutions préconisées pour parer aux problèmes ;*
- *les recommandations faites pour les pays de la CONFEMEN.*

Les travaux du groupe 1 ont permis de constater encore la faible contribution des ressources locales (publiques et privées) au financement de l'éducation. Cette faible contribution s'explique par une faiblesse de l'assiette fiscale des états, mais aussi une faible implication du secteur privé dans le financement de l'éducation. Mais ces derniers ont trouvé qu'il existe de réelles marges de manœuvre dans la mobilisation de ressources additionnelles pour l'éducation. Pour accroître les financements internes pour l'éducation, ces derniers ont fait les recommandations suivantes :

- L'affectation systématique d'une part des recettes

tirées de l'exploitation des ressources naturelles au secteur de l'éducation ;

- La renégociation des contrats passés avec les entreprises étrangères dans le cadre de l'exploitation des ressources pour les pays dont les contrats avec les entreprises étrangères ont été mal négociés ;
- Un arbitrage au profit de l'éducation, dans les politiques d'affectation des recettes tirées de l'exploitation des ressources obtenues des matières premières, par rapport aux autres secteurs ;
- L'accroissement de la part des dépenses et du budget dédiés au secteur de l'éducation ;
- La mise en place d'un fonds spécial alimenté par différents ministères et dédié au développement intégré du secteur ;
- La mobilisation du secteur privé autour du concept de responsabilité sociétale (RSE) pour systématiser notamment l'intervention des entreprises dans le secteur de l'éducation ;
- La promotion de l'entrepreneuriat social dans le domaine de l'éducation ;



- L'innovation du système financier dans des produits d'épargne et de crédit au profit de l'éducation.

Le groupe 2 a fait le constat d'une faiblesse des ressources externes et la nécessité d'innover pour accroître les sommes mobilisées pour l'éducation. Ce groupe a surtout constaté un faible taux de décaissement des ressources extérieures en raison de la complexité et de la multiplicité des cadres et procédures de financement. Il a également souligné la complexité et le caractère récent des financements innovants proposés par le groupe d'experts sur le financement innovant (cité plus haut et dans le document de cadrage). Au sortir des échanges, les préconisations suivantes ont été faites :

- La mise en place d'un groupe d'experts au sein de la CONFEMEN pour réfléchir sur les mécanismes de financements innovants proposés dans le document de cadrage et les rapports sur cette question, en mettant l'accent sur la pertinence et les modalités concrètes de mise en œuvre de ces mécanismes de mobilisation de ressources externes ;
- L'évaluation des procédures actuelles de décaissement et d'exécution en vue de déceler les goulots d'étranglement et les corriger afin de les rendre plus flexibles ;
- L'étude approfondie de tous les mécanismes de financements à la portée des collectivités territoriales comme la Loi Oudin Santini, en encourageant par exemple, les jumelages, les parrainages, et la coopération interuniversitaire, etc. ;
- Le renforcement de la coopération décentralisée Sud/Sud dans le domaine de l'éducation, par exemple, par une mise en place d'un cadre d'échanges de ressources éducatives ;
- La création de fonds communs pour harmoniser les procédures des bailleurs et optimiser la gestion

des ressources, en s'inspirant de l'exemple du Burkina Faso avec le FONAEF*.

Les travaux du groupe 3 ont permis d'identifier les contraintes d'exécution des budgets et les moyens d'y remédier. Ils ont également permis de déceler quelques programmes de ciblage pertinents dans l'espace CONFEMEN, de faire des préconisations concrètes pour un meilleur ciblage et une plus grande pertinence des budgets votés. Les préconisations faites sont les suivantes :

- La mise en place d'un cadre formel d'échanges sur la répartition intra-sectorielle des crédits alloués au secteur de l'éducation dans chaque pays de la CONFEMEN ;
- La mise en place dans chaque pays, de dispositifs de ciblage des financements de l'éducation au profit des zones et des populations défavorisées ;
- L'innovation dans les procédures d'exécution budgétaire pour plus d'efficacité ;
- La déconcentration de l'exécution des budgets ;
- La révision du code des marchés publics ;
- L'obtention d'un ANO global auprès des partenaires financiers ;
- Le recours systématique aux nouvelles technologies pour réduire les coûts liées à l'achat de manuels scolaires et le recyclage des enseignants.

* FONAEF : Fonds pour l'Alphabétisation et l'éducation non formelle



4. Clôture des travaux

• Mots des partenaires

Les partenaires ont pris la parole à tour de rôle. D'abord, tous les partenaires ont réitéré la pertinence et l'importance de la thématique du séminaire et ont félicité les organisateurs et les participants pour le succès de l'évènement.

L'ISESCO a tenu à féliciter le CRES pour l'exposé de cadrage « riche et bien documenté » et a mentionné la pertinence des interventions des panélistes.

Le représentant du Bureau UNESCO à Rabat a souligné l'importance de l'ODD4 et a salué la diversité des participants (institutionnels, société civile internationale, parents d'élèves, etc.), ce qui a pour effet de faciliter le travail de conciliation.

Dans son allocution, la COSYDEP a rappelé l'importance de certains enjeux pour un financement de l'éducation équitable et de qualité dont l'institution, de façon durable de la reddition de compte, la disponibilité des données et l'importance de l'implication de la société civile dans la gestion du financement. Enfin, la COSYDEP a dit souhaiter que les recommandations de l'appel de Rabat se concrétisent.

Le représentant de la FAPE a noté qu'il faut éviter la « marchandisation » de l'éducation, assurer une vision holistique de l'éducation depuis le préscolaire

• Lecture de l'Appel de Rabat

Le Ministre de l'éducation du Congo-Brazzaville a fait la lecture du document en soulevant en introduction

et mettre un accent particulier sur le préscolaire pour détecter de façon précoce les problèmes de dyslexie, dyscalculie, etc.

Enfin, le Secrétaire général de la CONFEJES a quant à lui souligné la bonne intégration des directeurs financiers, la lourde responsabilité des ministres et surtout les nombreuses attentes dans un contexte de raréfaction des ressources. Il a par ailleurs estimé que les résultats du séminaire de Rabat doivent être pris en compte lors du forum de février organisé par le PME à Dakar. Il a réitéré l'importance de l'éducation physique pour la préparation physique et psychologique des jeunes, de même que les projets en cours à la CONFEJES. Il a surtout exprimé son engagement à collaborer pour la mise en œuvre des recommandations.

(À noter que le représentant de la BAD, monsieur Bretèche Olivier Joseph avait pris la parole au début des travaux pour magnifier le partenariat naissant entre son institution et la CONFEMEN et la pertinence du thème retenu pour le Séminaire).

Le CSFEF qui est également intervenu avant la cérémonie d'ouverture a réitéré la nécessité d'un dialogue franc entre les différents acteurs de l'éducation.

les défis que représente l'atteinte des cibles de l'ODD4.

• Mots de remerciement de la présidente en exercice de la CONFEMEN

La Présidente en exercice, au nom des États et gouvernements membres de la CONFEMEN a remercié les plus hautes autorités du Royaume du Maroc pour la qualité de l'accueil et la réussite de

l'organisation du Séminaire.

Pour elle le défi majeur est celui de l'utilisation efficace et efficiente des ressources et des mécanismes de financement.



- Allocution de clôture de l'autorité marocaine

Le Secrétaire général du Ministère de l'éducation, dans son allocution de clôture a estimé que la richesse des débats, des échanges et des partages constructifs permet la proposition de solutions concrètes aux défis, et de dégager des engagements collectifs solennels pour la mise en œuvre effective des recommandations de l'appel de Rabat afin de

garantir un financement pérenne des systèmes éducatifs des pays membres de la CONFEMEN..

Après avoir félicité l'ensemble des participants et remercié chaleureusement la CONFEMEN, il a déclaré clos les travaux du séminaire.

5. Appel de RABAT

Cet appel est issu du séminaire international sur le financement de l'éducation, organisé par la Conférence des ministres de l'éducation des États et gouvernements de la Francophonie (CONFEMEN).

Les participants à ce séminaire reconnaissent l'importance de l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD) pour une amélioration du bien-être des populations, notamment celui relatif à l'éducation ou ODD4. Ils notent, , que d'importantes ressources ont été mobilisées par les gouvernements des pays membres de la CONFEMEN et les familles pour le développement de l'éducation.

Cependant, de nombreux défis doivent être surmontés pour la réalisation de l'ODD 4. Ils portent essentiellement sur :

- une forte croissance de la population à scolariser dans les pays à faible revenu ou à revenu intermédiaire ;
- la réduction des écarts énormes entre les performances scolaires actuelles et les cibles de l'ODD 4 à l'horizon 2030 ;
- l'élargissement de la portée des obligations des gouvernements en matière d'éducation par la communauté internationale qui les enjoint d'assurer à leurs populations, non seulement une éducation

primaire universelle de qualité, mais aussi une année d'éducation préscolaire de qualité, l'accès pour tous à l'éducation de base de qualité, l'équité dans l'accès à une éducation et à une formation post-fondamentales de qualité ;

- la pertinence de l'apprentissage pour le travail et pour la citoyenneté mondiale ;
- la compétition accrue entre économies et entre entreprises du fait de la mondialisation que les pays francophones du Sud ne pourront affronter avec succès sans des systèmes éducatifs qui forment une main-d'œuvre très qualifiée ;
- la vulnérabilité des jeunes au terrorisme et leur forte attirance vers l'émigration clandestine qui rappellent l'impérieuse nécessité de lutter contre la déscolarisation des enfants et le chômage des jeunes générations.

Par ailleurs, les cibles de l'ODD 4 ne sauraient être atteintes sans la mobilisation de ressources au moins trois fois plus importantes que celles reçues par le secteur de l'éducation dans le cadre du millénaire du développement. Tous les leviers permettant un financement adéquat de l'ODD 4 doivent être actionnés pour obtenir les ressources financières requises.



En conséquence de quoi, nous, participants au séminaire international sur le financement de l'éducation de Rabat, **invitons tous les gouvernements des pays de la CONFEMEN à mettre en œuvre les recommandations suivantes :**

AUGMENTATION DES RESSOURCES PUBLIQUES PROPRES

1. Exhorter les pays à faible revenu ou à revenu intermédiaire de la CONFEMEN à compter davantage sur leurs ressources propres pour assurer au secteur de l'éducation les financements additionnels nécessaires à l'atteinte des cibles de l'ODD 4 en :
 - élargissant leur assiette fiscale notamment par la fiscalisation des entités informelles, et améliorant sensiblement l'efficacité de leurs systèmes fiscaux ;
 - renforçant la lutte contre les fraudes et évasions fiscales mais aussi les dépenses fiscales ;
 - tirant davantage de revenus de l'exploitation des ressources naturelles ;
 - contenant l'endettement public à des niveaux soutenables ;
 - allouant une plus grande part des dépenses publiques au secteur, à hauteur de 6% du PIB au moins.

ALLOCATION DES RESSOURCES PUBLIQUES

2. Définir et faire fonctionner des cadres nationaux de concertation sur la répartition intra-sectorielle des ressources qui permettent un meilleur ciblage du financement de l'éducation dans les pays de la CONFEMEN.
3. S'assurer que chaque niveau d'enseignement reçoit une quote part des dépenses publiques conforme à la priorité qui doit lui être accordée pour atteindre les cibles de l'ODD 4.

4. Créer au niveau national un Fonds spécial d'investissement pour l'éducation. Ce fonds pourrait être abondé par les reliquats des budgets des ministères chargés de l'éducation non mobilisés, mais aussi par d'autres sources de financement internes et externes.

MOBILISATION DES RESSOURCES PUBLIQUES

5. Simplifier davantage et harmoniser les cadres et procédures d'exécution budgétaire dont la complexité a rendu difficile la mobilisation des ressources votées par le Parlement mais aussi, mettre l'accent sur la formation des cadres et gestionnaires des systèmes éducatifs.
6. Mettre en place un groupe d'experts pour réfléchir en profondeur sur l'application des mécanismes innovants de financement de l'éducation préconisés lors de ce séminaire international de Rabat de la CONFEMEN et par le groupe de travail de l'UNESCO sur le financement innovant.
7. Œuvrer activement au lancement d'un plaidoyer mondial et national pour une responsabilisation sociétale des entreprises (RSE) en faveur de l'éducation, et ainsi favoriser une plus grande implication des entreprises locales et étrangères dans le financement de l'éducation.

CONTRIBUTION DES MENAGES ET COLLECTIVITES LOCALES

8. Orienter davantage la contribution financière des parents d'élèves vers les niveaux d'enseignement post-fondamental ; dans les pays où cette contribution est faible prendre des mesures pour leur augmentation progressive et négociée, sans



pénaliser les enfants issus de familles pauvres, dans un souci d'équité.

9. Inciter les collectivités locales à mobiliser les leviers de financement disponibles au plan local et international dans le cadre de la coopération décentralisée (jumelage, parrainage, coopération interuniversitaire), à chercher des leviers de financement innovants et à mieux cibler leurs dépenses d'éducation.

10. Impliquer davantage les parents d'élèves et les organisations de la société civile dans la gestion des écoles, pour plus d'efficacité dans la mobilisation des ressources et plus de transparence dans leur management.

CONTRIBUTION DU SECTEUR PRIVE

11. Mobiliser le secteur privé autour du concept de responsabilité sociétale des entreprises à travers :

- des fondations d'entreprise ou d'un engagement des organisations professionnelles ou territoriales ;
- le soutien de certains secteurs d'activité comme la téléphonie (avec un prélèvement opéré sur les communications par exemple), les banques, etc. ;
- des associations d'anciens élèves ayant des responsabilités d'encadrement dans les entreprises ; les organismes internationaux, l'administration publique, etc. ;
- le développement de l'entrepreneuriat social dans le secteur de l'éducation ;
- une innovation du secteur bancaire, de la microfinance et des assurances pour offrir des produits liés au financement de l'éducation (épargne éducation, crédits étudiants, etc.).

OPTIMISATION DES RESSOURCES

12. Mettre particulièrement l'accent sur l'amélioration

de l'efficacité des systèmes éducatifs qui doivent tirer davantage de résultats scolaires des ressources mises à leur disposition, notamment par :

- une amélioration de l'efficacité interne ;
- l'élimination des déperditions des ressources tout au long du circuit des dépenses publiques ;
- l'augmentation du taux d'utilisation des personnels enseignants et leur rationalisation
- la baisse des coûts unitaires des autres intrants scolaires, notamment les manuels pédagogiques, les constructions scolaires, etc.

13. Créer un cadre permanent de production et de partage des ressources pédagogiques dans l'espace CONFEMEN par le biais de la coopération Sud/Sud.

14. S'appuyer sur les TIC pour relever les grands défis de l'éducation, notamment l'accès aux manuels pédagogiques, la formation continue des enseignants, l'exécution déconcentrée des budgets nationaux de l'éducation, la production et la diffusion des statistiques de l'éducation et l'utilisation de celles-ci à des fins de gestion et de planification.

AIDE PUBLIQUE AU DEVELOPPEMENT

15. Améliorer le niveau de mobilisation de l'aide publique au développement pour l'éducation par :

- une amélioration de la qualité des documents de projet soumis aux partenaires techniques et financiers et l'efficacité des dispositifs au niveau des ministères de l'éducation ;
- une simplification des procédures des partenaires techniques et financiers dont la multiplicité ne facilite guère la mobilisation des ressources.



REDDITION DES COMPTES

16. Généraliser la gestion axée sur les résultats afin de lier clairement les résultats scolaires aux ressources mobilisées, permettre une reddition systématique des comptes et convaincre les contribuables à faire plus d'efforts en faveur de l'éducation.

17. Encourager l'élaboration régulière de comptes nationaux de l'éducation afin de suivre le financement

de l'éducation, promouvoir une meilleure coordination des flux de ressources, identifier les déficits de financement et promouvoir une meilleure reddition des comptes.

*Fait à Rabat le 7 décembre 2017
Les participants au séminaire*

6. Élément de synthèse et de perspective

Une vision d'ensemble

Le thème de la conférence de la Confemem sur le financement de l'éducation a concerné le financement de l'éducation, notamment dans les pays membres. Mais au-delà de ce ciblage important en lui-même, les questions de financement ont aussi été abordées dans le cadre plus large du développement de l'éducation de ces pays dans le contexte des ODD. Ce cadre plus large intègre évidemment alors la production des résultats anticipés, en matière de couverture des systèmes et de qualité effective (les apprentissages des élèves) des services éducatifs offerts, à l'horizon 2030, et ceci forcément en référence à la situation diversifiée de ces pays dans la période actuelle. Il intègre aussi les questions d'équité (notamment d'inclusion des jeunes dans ses aspects sociaux et géographiques), tant dans le fonctionnement courant des systèmes concernés que dans les résultats obtenus.

Par ailleurs, la conférence a reconnu que, si tous ces pays étaient exposés à des contraintes structurelles fortes aux plans démographique, géographique, économique et budgétaire, comme au plan social, une variété existait entre eux et que des difficultés significativement plus intenses étaient accumulées dans certains d'entre eux, avec des conséquences avérées sur le développement

notamment quantitatif des différents systèmes éducatifs nationaux. Il s'en est suivi l'idée que, dans une perspective plus globale d'équité, il serait approprié que les appuis reçus par les différents pays puissent tenir compte de cette réalité.

Enfin, et bien que ce n'ait pas été le point d'intérêt premier de la conférence, l'analyse du rapport entre les contraintes, les financements et les résultats a souligné l'importance du processus de transformation entre les ressources mobilisées et les résultats tangibles obtenus. Le fait qu'à niveau de contraintes et volume de ressources donnés, les résultats (en termes de couverture comme de qualité) divergent de façon aussi intense entre les différents pays souligne bien d'une part l'importance (et les conséquences) des politiques éducatives nationales et, d'autre part l'importance des questions de gestion et de mise en œuvre, éléments considérés comme un «maillon faible» (sans doute à des degrés divers) dans tous les pays. Dans ce cadre, la recherche tout à fait incontournable de financements additionnels pour le secteur dans tous les pays devra s'accompagner d'efforts pour améliorer ces deux derniers aspects. Cela aura pour effet d'une part de réduire le volume des financements nécessaires et, d'autre part de leur donner une justification accrue.

Alain Mingat



ANNEXES



AGENDA

Jour 1 – Mardi 5 décembre 2017

08 :30 – 09 :00

Arrivée des participants, arrivée et installation des autorités

09 :00 – 10 :00

Ouverture du séminaire

▪ **Annonce du maître de cérémonie**

▪ **Allocutions**

- ✓ Allocution de Monsieur KI Boureima Jacques, Secrétaire général de la CONFEMEN
- ✓ Allocution de Monsieur Adama OUANE, Administrateur de l'OIF
- ✓ Allocution de Madame la Présidente en exercice de la CONFEMEN, Ministre de l'éducation nationale du Gabon
- ✓ Discours d'ouverture de la conférence par l'autorité marocaine

10 :00 – 10 :30

Pause-café / cocktail d'ouverture

10 :30 -11 :00

Retrait-départ des invités

11 :00- 13 :00

Session plénière

▪ **Introduction du Secrétaire général de la CONFEMEN**

- **Exposé de cadrage** sur la problématique et les enjeux du financement durable de l'éducation dans le cadre de la mise en œuvre de l'ODD4.

Intervenant : Consortium pour la recherche économique et sociale (CRES)

▪ **Synthèse de l'exposé, conclusions et lancement du débat**

Intervenant : Professeur Alain Mingat/ représentante Mme Rosa Mahdjoub, modérateur principal

13 :00-14 :30

Pause déjeuner

14 :30- 16 :00

Panel de discussion 1



Sous-thème : Augmentation des ressources intérieures destinées à l'éducation : contraintes et leviers.

Le panel portera sur les marges de manœuvre dont disposent les pays africains notamment francophones pour accroître leurs ressources internes nécessaires à la mise en œuvre de l'ODD4.

Modérateur : UNESCO

Panélistes : Pôle de Dakar, PLAN international, CONFEMEN, Maroc, BAD

Parole aux ministres, partage d'expériences pays, questions des participants-réponses panélistes

16 :00 – 16 :30

Pause-santé

16 :30-18 :00

Panel de discussion 2

Sous-thèmes : Ressources extérieures et financement innovant

Le panel vise à orienter le débat sur les engagements des pays donateurs en matière de financement de l'éducation. Il offrira ainsi l'opportunité de réfléchir sur les modèles et/ou mécanismes de financement novateurs pour mobiliser davantage de ressources en faveur de l'ODD4.

Modérateur : ISESCO

Panélistes : Maurice, Burundi, Burkina Faso, Université Senghor, Collège communautaire du Nouveau-Brunswick

Parole aux ministres, partage d'expériences pays, questions des participants-réponses panélistes

18 :00

– Fin du jour 1

Jour 2 – Mercredi 6 décembre 2017

08 :30 – 09 :00

Arrivée des participants

09 :00 – 10 :30

Panel de discussion 3



Sous-thème : Financement, équité et qualité

Le panel portera sur l'optimisation des sources possibles de financement ainsi que sur l'utilisation efficace et efficiente des flux de financement en tenant compte des dimensions de qualité et d'équité. Le rôle que peuvent jouer les organisations de la société civile à cet effet sera également discuté.

Modérateur : OIF-IFEF

Intervenants : Professeur Alain Mingat/ représentante Mme Rosa Mahdjoub, COSYDEP, FAPE, Equipe spéciale enseignants-UNESCO

Parole aux ministres, partage d'expériences pays, questions des participants-réponses panélistes

10 :30 -11 :00

Pause-café

11 :00- 13 :00

Travaux de groupe

- **Groupe 1 :** Ressources intérieures et mécanismes innovants
- **Groupe 2 :** Ressources extérieures et financements innovants
- **Groupe 3 :** Financement mieux ciblé et pertinence des budgets destinés à l'éducation

Facilitateurs : CRES

13 :00-14 :30

Pause déjeuner

14 :30- 17 :30

Travaux de groupe

Reprise des travaux

17 :30

- Fin du jour 2

Jour 3– Jeudi 7 décembre 2017

08 :30 – 09 :00

Arrivée des participants

09 :00 – 10 :30

Travaux de groupe

Finalisation des travaux de groupe

10 :30 -11 :00

Pause-café

11 :00- 13 :00

Conclusions



- **Restitution des résultats des travaux de groupe**

Intervenants : Une personne par groupe

- **Synthèse, recommandations et conclusions sur le séminaire**

Intervenants : Modérateur principal et experts du CRES

13 :00- 13 :30

Cérémonie de clôture

- **Intervention** des Partenaires (UNESCO, BAD, ISESCO, CONFEJES, CSFEF, ROCARE)
- Mots de remerciements de la CONFEMEN
- Allocution de clôture de l'autorité marocaine

13 :00-14 :30

Déjeuner



ALLOCUTIONS

Allocution du Ministre de l'Éducation Nationale, de la Formation Professionnelle, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique du MAROC

Madame la Présidente en exercice de la CONFEMEN, Ministre de l'Éducation Nationale du Gabon ;

Excellences Mesdames et Messieurs les Ministres ;

Excellences Madame et Messieurs les Ambassadeurs,

Mesdames et Messieurs les Correspondants Nationaux de la CONFEMEN ;

Mesdames et Messieurs membres de la CONFEMEN,

Messieurs les experts internationaux,

Mesdames et Messieurs les partenaires techniques et financiers,

Chers invités, Honorable assistance,

C'est avec un immense plaisir que je voudrais souhaiter d'emblée, au nom de Sa Majesté le Roi Mohammed VI que Dieu l'assiste, et au nom du gouvernement marocain, à tous les participants, la bienvenue au Maroc, pour la tenue de la 57^{ème} réunion de la Conférence des Ministres de l'Éducation des Etas et Gouvernements de la Francophonie (CONFEMEN).

Mesdames, Messieurs,

L'idée de l'organisation de cette conférence relève d'abord de la volonté personnelle de Sa Majesté de hisser l'éducation au sommet des priorités nationales après l'intégrité territoriale marocaine. Cet intérêt suprême pour la question éducative se traduit par l'enthousiasme du Maroc d'honorer ses engagements vis-à-vis de cette organisation, la CONFEMEN, et abriter sur son territoire l'actuelle réunion, sur le thème, « Le financement de l'éducation », qui comme vous le savez très bien est l'élément clé de toute réforme.

Je voudrais souligner que la disposition du Maroc à abriter les travaux de cette rencontre, témoigne de l'excellente confiance qui jalonne les relations que le Maroc entretient avec le monde francophone au sein de la CONFEMEN ou d'autres enceintes internationales qui favorisent le rayonnement de la francophonie.

Mesdames et Messieurs,

Le Maroc est reconnu comme un pays agissant dans le sens des valeurs portées par la francophonie. Je me permets de rappeler à notre aimable et distinguée assistance, que Feu Sa Majesté le Roi Hassan II, grâce à sa clairvoyance, était l'initiateur et à l'origine des Jeux de la Francophonie, créant ainsi l'une des grandes manifestations sportives internationales.

Mesdames et Messieurs,

Le Maroc et la CONFEMEN, partagent le même intérêt pour la promotion de l'éducation et de la formation professionnelle et technique. C'est dans cette optique qu'intervient, il faut le rappeler, un sujet qui détient l'attention des décideurs de toutes les nations ; c'est le financement de l'éducation. L'éducation est un sujet que le Maroc prend à bras le corps. Il œuvre énergiquement pour honorer ses engagements et assurer un développement durable, dont l'éducation pour tous de qualité en demeure le principal vecteur.

Mesdames et Messieurs,

Convaincus de la valeur que revêt l'éducation dans la promotion de la l'individu dans la société, la CONFEMEN a œuvré depuis sa création, pour que la question du financement de l'éducation soit une priorité stratégique dans la politique de chaque État membre.

Certes, les Etas membres sont conscients de l'intérêt d'assurer une éducation pour tous de qualité, mais pour cela il faut lui procurer des moyens matériels et humains conséquents. Toutefois, l'État ne pouvant pas supporter seul l'essentiel de cette charge, il est indispensable de recourir au concours d'autres parties.

Mesdames et Messieurs,

Notre rencontre aujourd'hui confirme l'attachement irréversible de nos pays, sous l'égide de la CONFEMEN, à créer les conditions propices à la scolarisation



de nos enfants, et améliorer nos pratiques tant au niveau d'affectation des ressources qu'au niveau de la gestion rationnelle et performante des budgets éducatifs.

Les ressources financières allouées à l'éducation de par leur proportion du budget de l'état, en tant qu'un levier de service public, indiquent la réalité d'un volontarisme politique en faveur de l'amélioration de l'éducation en termes de qualité de l'offre et de l'accès. Il s'agit pour le Maroc comme ailleurs, d'opter pour un choix d'investissement dans l'avenir : «investir dans le capital humain ou le capital immatériel». C'est une stratégie qui apporte ses fruits certainement, mais elle exige, également, le sacrifice et le courage dans une conjoncture qui prône de plus en plus les restrictions budgétaires.

Mesdames et Messieurs,

A notre ère, celle du XXI^e siècle, nous sommes tous confrontés à d'innombrables défis : financiers, sécuritaires, environnementaux, ... où les jeunes et notre système éducatif se trouvent au cœur de la problématique en raison de leur vulnérabilité.

Penser l'éducation performante pour ces jeunes, c'est un gage incontestable pour les prémunir des dérives et les épargner d'emprunter les chemins dangereux d'endoctrinement. Notre pays, et les vôtres, sommes résolument persuadés que l'éducation pour tous de qualité est désormais le seul rempart pour lutter contre les tenants des discours extrémistes et immuniser voire illuminer les esprits de nos jeunes.

Mesdames et Messieurs,

Notre monde est confronté avec plus d'acuité aux changements climatiques. Sur ce plan, l'éducation doit apporter la réponse à ce défi. Sans une école de qualité, nos enfants qui deviendront les citoyens de demain, ne pourront appréhender une culture environnementale ni s'adapter à un monde en changement constant.

Le financement de l'éducation et l'innovation de ses

pratiques, ne doivent pas omettre une des finalités ultimes de l'éducation qu'est la réalisation du développement durable.

Une éducation de qualité s'inscrit dans cette logique de préparation à une activité humaine inclusive sous toutes les conjonctures y compris celles des risques climatiques. Cet enjeu nous oblige à réfléchir ensemble à quel modèle d'éducation devons nous offrir, et quel modèle de financement.

Mesdames et Messieurs,

Les défis face auxquels nous sommes confrontés sont multiples, mais loin de nous affaiblir, ils nous enthousiasment pour travailler davantage et repenser ensemble les voies à suivre, ils nous invitent à partager nos expériences et nos bonnes pratiques. C'est l'objectif même de cette rencontre.

Je me réjouis de cette mobilisation lancée par la CONFEMEN envers toutes les parties prenantes concernées par les enjeux de financement de l'éducation. Ce sera l'occasion de discuter et de débattre, en explorant les pistes d'actions possibles et apporter les solutions concrètes à la problématique du financement de l'éducation. L'éducation est d'ailleurs le fondement de tout essor économique et social d'un pays, donnons-la toute l'attention qu'elle mérite !

Mesdames et Messieurs,

Je vous remercie encore une fois de votre présence affirmée et distinguée à cette importante rencontre. Ceci, est la preuve de votre engagement et le signe de votre adhésion à l'esprit de cette organisation, qui fait de la promotion de l'éducation de qualité son mot d'ordre et sa raison d'être.

Je souligne à la fin de ce mot, que l'accueil par le Maroc d'un tel événement témoigne de la place que notre pays accorde à la question éducative, sous le Haut Patronage de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, avec l'adhésion du gouvernement et de l'ensemble des parties prenantes Société civile et Partenaires nationaux et internationaux compris.



Mesdames et Messieurs, honorables invités, chers participants,

Les conclusions de cette rencontre sont attendues avec beaucoup d'intérêt par les gouvernements et les États participants. Chaque délégation ici présente, au terme de cette rencontre, s'engagera davantage sur la question et apportera son soutien, avec tout le dynamisme nécessaire et ce malgré les contraintes que nous connaissons tous, afin de réaliser les engagements de nos gouvernements respectifs en matière de développement humain, en l'occurrence l'Objectif 4 de Développement Durable, en l'occurrence «Une Éducation de Qualité».

Mesdames et messieurs, honorables invités, chers participants,

Avant de terminer mon propos, permettez-moi de vous annoncer que notre pays abritera à l'occasion de la célébration de l'anniversaire de son Altesse Royale le Prince Héritier Moulay Hassan, pour la 1ère

fois, la Gymnasiade 2018 du 2 au 9 mai 2018,

Et dans le cadre des préparatifs de cette Gymnasiade, le Maroc accueillera le 1er Forum Africain de Sport Scolaire les 15 et 16 janvier 2018 à Rabat.

Nous comptons vivement sur votre participation massive à ces deux importants événements qui s'inscrivent pleinement dans la promotion d'une éducation équitable et de qualité pour tous.

Je souhaite plein succès à vos travaux, et je saisi cette occasion pour vous souhaiter une bonne et heureuse année 2018 à chacune et à chacun de vous. Sur ce, je déclare ouverte, au nom de la CONFEMEN, les travaux de cette rencontre.

Merci de votre aimable attention.



Allocution de Madame Nadine ANGUILE OBAME Présidente en exercice de la CONFEMEN Ministre de l'Éducation nationale du GABON

*Excellence, monsieur le premier ministre, Chef du Gouvernement du Maroc,
Monsieur le ministre de l'éducation nationale, de la Formation professionnelle, de l'Enseignement supérieur et de la recherche du Royaume du Maroc,
Mesdames et Messieurs les membres du gouvernement du Royaume du Maroc,
Mesdames et messieurs les Ministres en charge de l'Éducation, chers collègues,
Excellences, mesdames et messieurs les membres du corps diplomatique
Honorables députés,
Monsieur le Directeur de l'IFEF, représentant Monsieur l'Administrateur de l'OIF,
Monsieur le Secrétaire général de la CONFEMEN
Monsieur le Secrétaire général de la CONFES
Mesdames et messieurs les Partenaires techniques et/ou financiers du Secteur de l'Éducation
Mesdames et messieurs les membres des délégations des pays
Mesdames et messieurs les partenaires de l'éducation
Mesdames messieurs les experts,
Mesdames et messieurs de la presse,
Distingués invités,
Mesdames / Messieurs.*

Au nom des ministres de l'Éducation des États et gouvernements de la Francophonie, et en ma qualité de Présidente en exercice, je voudrais exprimer ma profonde gratitude aux plus hautes autorités du Royaume du Maroc, qui ont pris l'engagement d'accueillir le Séminaire international sur le financement de l'Éducation.

Le Royaume du Maroc a apporté un appui conséquent et hautement appréciable en prenant en charge tout l'hébergement et toute la restauration pour l'ensemble des participants, sans compter toutes les dispositions prises pour nous réserver un formidable accueil.

Je voudrais également remercier tout particulièrement les autorités du ministère marocain en charge de l'Éducation, de l'enseignement supérieur, de la

formation professionnelle et technique, pour leur disponibilité constante tout au long de la préparation de ce Séminaire.

Il me plait donc, de faire une mention spéciale au Comité d'organisation pour sa mobilisation constante depuis l'acceptation par le Royaume du Maroc d'abriter notre rencontre.

Monsieur le Ministre de l'Éducation Nationale du Royaume du Maroc, je vous prie d'être notre fidèle interprète auprès de Sa Majesté le Roi MOHAMED VI, dont la générosité a permis la tenue de ces assises. La CONFEMEN par ma voix est reconnaissante.

En effet, depuis avril 2016, le Gabon a l'honneur et le privilège d'assurer la Présidence en exercice de notre prestigieuse Institution de la Francophonie, « la CONFEMEN » et nous faisons de notre mieux pour nous acquitter de cette responsabilité. C'est pourquoi, nous exprimons notre grande joie de présider les travaux de ce séminaire international sur la question cruciale du financement du secteur de l'éducation.

Pour cela, permettez-moi, Mesdames et Messieurs, de féliciter les Ministres de la CONFEMEN, mes chers collègues, pour l'adoption de ce thème combien important, actuel, pertinent, non seulement dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action biennal de la CONFEMEN, mais encore pour la réalisation du Cadre d'action Éducation 2030.

Mesdames, Messieurs les Ministres,

L'éducation est le moyen le plus sûr et le plus pertinent pour assurer l'égalité des chances en vue d'un bien être pour tous et de manière durable. Elle contribue efficacement et progressivement à la mobilité sociale. C'est pourquoi, « Investir dans l'éducation c'est assurer un avenir prospère de nos populations », surtout sa frange jeune.

L'éducation a un coût et surtout l'éducation de qualité qui garantit la réussite pour tous. Et pourtant, il faut assurer coûte que coûte le financement de nos systèmes éducatifs. La grande question est : Comment et par qui ?



Mesdames et Messieurs,

En se référant au bilan de l'EPT, réalisé en 2015, il est établi la corrélation entre l'atteinte de l'EPT et la capacité des États et gouvernements à mobiliser un financement adéquat pour le Secteur de l'Éducation. La plupart des pays qui n'ont pas réalisé les objectifs de l'EPT, ont justifié leur contreperformance par l'insuffisance des ressources financières allouées à leurs systèmes éducatifs.

C'est pourquoi, il est plus que nécessaire et urgent de se réunir pour analyser sans complaisance les mécanismes actuels de financement de l'éducation et proposer dans la mesure du possible des mécanismes innovants.

Aussi, au regard du contexte actuel tant au niveau national qu'au niveau international, nous admettons tous, que les défis liés au financement de l'éducation sont nombreux et divers, surtout pour les pays francophones du Sud ; ils concernent la croissance démographique, la lutte contre la pauvreté et l'insécurité, la mobilisation des ressources, leur utilisation efficace et efficiente, les questions liées à la transparence et la reddition de comptes.

Mesdames et Messieurs,

Malgré les efforts financiers considérables déployés par nos différents pays pour assurer une éducation de qualité pour tous, nos systèmes éducatifs sont toujours marqués par des taux de redoublements élevés, par des abandons, de l'échec et du décrochage scolaires avec leurs effets dévastateurs sur notre jeunesse.

Depuis l'adoption de la Déclaration de Incheon en Corée du Sud et son cadre d'action en mai 2015 par la communauté internationale, une nouvelle vision de l'Éducation s'est dessinée, dans le cadre de la réalisation des ODD, intitulée « Vers une éducation inclusive et équitable de qualité et un apprentissage tout au long de la vie pour tous ». Cela implique incontestablement beaucoup de financements à mobiliser et à gérer avec sérieux et rigueur.

L'éducation est consacrée comme un droit humain fondamental, sous la responsabilité des États, des Gouvernements, des communautés ; c'est également

un facteur notable de transformation de la vie des êtres humains, c'est la voie royale pour induire les changements favorables à un développement socio-économique mondial et durable.

Fort de ce qui précède, Chers collègues, je demeure convaincue, que ce Séminaire international, nous donnera l'opportunité de circonscrire la problématique du financement de l'éducation, d'en mesurer les enjeux, mais surtout de partager les stratégies les plus probantes, les mécanismes les plus efficaces, d'orienter au mieux le partenariat avec les pays donateurs, avec la société civile nationale et internationale, de dégager des pistes pertinentes, pour un financement durable de nos systèmes éducatifs.

C'est la condition majeure pour l'atteinte de l'ODD4, notre objectif commun, notre ambition, à savoir, « assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie ».

Mesdames Messieurs, chers participants,

Votre présence rassure la CONFEMEN ; vous êtes des décideurs, des techniciens de l'éducation, des pédagogues, des spécialistes des politiques éducatives, des spécialistes de l'économie et des finances, des experts, des représentants de la société civile internationale, des partenaires au développement ; pour tout cela, je ne doute pas que les résultats de nos échanges seront fructueux. Nos suggestions et nos recommandations sont attendues par l'ensemble des acteurs de l'éducation : pouvoir public, secteur privé.

Je vous donne la garantie qu'ils seront partagés le plus largement possible. Ils permettront ainsi à la CONFEMEN d'enrichir la réflexion sur le thème du financement de l'éducation et contribuer à la réalisation de la nouvelle vision de l'Éducation.

Sur ce, je déclare ouverts les travaux du séminaire international sur le financement de l'Éducation.

Je vous remercie.



Allocution de Monsieur KI Boureima Jacques, Secrétaire général de la CONFEMEN

Monsieur le ministre de l'Éducation nationale, de la Formation professionnelle, de l'Enseignement supérieur et de la recherche scientifique par intérim du Royaume du Maroc,

Madame la Présidente en exercice de la CONFEMEN, ministre de l'éducation nationale de la République du Gabon,

Mesdames et Messieurs les membres du gouvernement du Royaume du Maroc,

Mesdames et Messieurs les ministres en charge de l'Éducation nationale et Chefs de délégations des États et gouvernements membres de la CONFEMEN,

Monsieur le Directeur de l'IFEF, représentant Monsieur l'Administrateur de l'OIF,

Excellences Mesdames et Messieurs les représentants du corps diplomatique,

Monsieur le Directeur général de l'ISESCO,

Monsieur le Secrétaire général de la CONFEJES,

Mesdames et Messieurs les représentants des organisations internationales et des organisations de la Société civile,

Mesdames et Messieurs les experts,

Chères participantes, chers participants,

Mesdames et messieurs de la presse,

Distingués invités, en vos rangs, titres et qualités respectifs

Mesdames et Messieurs

À l'entame de mon propos, j'adresse mes sincères remerciements aux autorités marocaines qui ont accepté d'accueillir ce séminaire international sur le financement de l'éducation.

Je salue la mobilisation remarquable et l'accueil chaleureux réservé à l'ensemble des participants. Cela témoigne de l'hospitalité bien connue du peuple marocain.

Je salue également la forte participation et la qualité des participants qui traduisent l'intérêt que les pouvoirs publics, notamment les autorités gouvernementales, le secteur privé et les partenaires accordent à la question du financement de l'éducation, une préoccupation majeure de tous les pays, de tous

les acteurs et de tous les temps.

Nous espérons que les résultats de nos discussions seront à la hauteur des attentes.

Le présent séminaire est organisé par la Conférence des ministres de l'éducation des États et gouvernements de la Francophonie (CONFEMEN) avec le soutien fort appréciable des ministères en charge de l'éducation du Royaume du Maroc et de la France, à qui nous disons un grand merci.

C'est le lieu de se féliciter de ce partenariat dynamique et de saluer cette solidarité agissante au sein de notre Institution commune «la CONFEMEN» créée depuis 1960 et qui est la première institution de coopération francophone.

La CONFEMEN est un cadre de haut niveau de dialogue politique, de partage d'expériences, un laboratoire d'analyse des politiques éducatives et une force de propositions pour accompagner les pays en vue de rendre plus efficaces, plus pertinents les systèmes éducatifs dans l'espace francophone. Elle a toujours contribué à ajouter de la connaissance à la connaissance en matière de sciences de l'éducation et de la formation.

Mesdames et messieurs

Le monde est secoué par des conflits armés qui affectent la cohésion sociale et entraînent les déplacements massifs des populations.

La montée et l'expansion de l'insécurité et du terrorisme n'ont jamais été aussi menaçant pour la stabilité du monde et la quiétude des populations.

Dans un contexte marqué par une forte croissance démographique dans les pays en développement, par l'augmentation du chômage des jeunes, surtout diplômés et par l'aggravation des inégalités sociales, nos systèmes éducatifs vivent des moments de graves turbulences. Alors, que faire et comment faire face à tous ces défis ?

Mesdames et Messieurs

Au moment où se déroule notre séminaire, les



enseignements ne sont pas dispensés dans certains pays, du fait des grèves engagées soit par les enseignants, soit par les élèves et/ou les étudiants ; de milliers de jeunes des pays en développement mettent en péril leur vie en tentant d'immigrer vers les pays développés.

Le tableau de l'immigration s'est davantage assombri par la récente révélation de la pratique d'esclavage dont sont victimes des jeunes à quelque part en Afrique, une grave atteinte à la dignité humaine et aux droits de l'homme et que nous condamnons tous. Plus jamais ça.

Nous sommes tous interpellés et invités à changer ce monde.

C'est pourquoi nous apprécions fortement ce message du Président Nelson Mandela qui disait : « L'Éducation est l'arme la plus puissante que nous pouvons utiliser pour changer le Monde ».

Oui, l'Éducation est à la base de tout développement et du bien – être de chacun.

Tous les pays ont compris que le développement du capital humain est la véritable richesse d'un pays et le moteur de sa croissance et que toute croissance durable et créatrice d'emplois et de richesses a pour socle un secteur d'enseignement et de formation techniques et professionnels structuré, adapté, accessible et de qualité.

La scolarisation universelle tant souhaitée par tous les pays, est l'un des objectifs du développement durable. Elle exige davantage de ressources, de volonté politique et de savoir – faire sur le plan organisationnel.

L'éducation a toujours été un thème présent dans la pensée économique. Elle est un capital au sens économique du terme, selon Pierre GRAVOT. Elle est un investissement qui nécessite des coûts (coûts directs et coûts d'opportunité), procure des bénéfices (rentabilité monétaire pour l'individu et rentabilité sociale pour la collectivité).

Investir dans l'éducation est un moyen pour assurer le développement des ressources humaines en vue de leur insertion socio – professionnelle. L'éducation est l'un des facteurs de la mobilité sociale avec un effet direct sur la réduction de la pauvreté.

L'éducation a non seulement une rentabilité marchande mais aussi des bénéfices non marchands au profit de la collectivité, appelés « les externalités positives ». Pourtant le secteur reste encore sous-financé. Le manque de financements équitables et adéquats a été l'une des principales causes de la non – atteinte des objectifs de l'EPT en 2015 dans beaucoup de pays, selon le rapport mondial de suivi de l'EPT, produit par l'UNESCO.

La Déclaration d'Incheon qui matérialise nos engagements dans le cadre de l'Éducation 2030, reconnaît que « l'ambition reflétée dans l'ODD4 ne pourra être réalisée sans une augmentation significative, importante et bien ciblée du financement ».

C'est fort de ce constat et des défis à relever que la CONFEMEN a décidé d'organiser ce séminaire international sur le financement de l'éducation.

Il s'agira pour nous, durant les trois jours de réflexion :

- de décrire et d'analyser les différents mécanismes de financement de l'éducation en cours dans les pays et au niveau international ;
- d'établir la situation du financement de l'Éducation en mettant l'accent sur les contraintes, les contextes et les perspectives mondiales et de définir une grille d'appréciation de l'efficacité de la dépense publique en éducation à travers des indicateurs de suivi, tant au niveau des dotations qu'au niveau de l'exécution budgétaire ;
- de sensibiliser les acteurs du secteur de l'éducation et des finances sur les enjeux liés à la mise en œuvre de l'agenda mondial de l'Éducation 2030.

Le séminaire de Rabat doit nous indiquer des pistes d'actions pertinentes et des stratégies efficaces de développement de systèmes de financement



innovants et durables de l'éducation afin de relever les défis de l'équité et de la qualité.

Le Séminaire se déroulera sous forme d'exposés et/ou d'échanges soit en plénière, en panels et/ou en travaux de groupes. Une synthèse sera faite et donnera lieu à l'adoption d'une déclaration.

Mesdames et messieurs

En terminant mon propos, je voudrais réitérer nos sincères remerciements au Gouvernement du Royaume du Maroc pour les efforts déployés pour accueillir le séminaire, pour les bonnes conditions d'hébergement et de travail ainsi qu'au comité national d'organisation pour la qualité de l'accueil et de l'organisation.

J'exprime de nouveau toutes mes reconnaissances aux délégations des différents États et gouvernements et surtout à mesdames et messieurs les ministres qui ont fait le déplacement de Rabat malgré les calendriers chargés.

Je renouvelle nos remerciements à tous les

partenaires qui ont accepté répondre à notre invitation afin de partager avec nous leurs expériences. Nous attendons beaucoup de leur participation.

Je voudrais également dire un grand merci au ministère de l'Éducation de France pour son soutien financier.

Enfin, je rends hommage et je dis merci à mes collaborateurs du STP qui ont travaillé avec abnégation pour donner un contenu à ce séminaire. Je salue la disponibilité et la contribution des Correspondantes et Correspondants nationaux. Je remercie les experts qui ont fortement contribué à l'enrichissement du contenu de ce séminaire.

Bravo à nous tous, nous venons de gagner un pari.

Je souhaite un bon séjour à chacun de nous au Maroc, terre d'accueil et d'hospitalité. Plein succès à nos travaux.

Je vous remercie.



Allocution de Monsieur Emile TANAWA, Directeur de l'Institut de la Francophonie pour l'éducation et la formation (IFEF)

Mesdames et messieurs,

L'Administrateur de l'Organisation internationale de la Francophonie, M. Adama Ouane, a souhaité, et j'en suis très honoré, que je représente notre organisation à cette rencontre.

Il s'agit pour moi de vous faire écho de l'engagement de la Francophonie, auprès de ses 84 États et gouvernements membres, à faire de l'éducation le principal levier pour l'amélioration des conditions de vie des populations.

Il s'agit aussi pour moi de confirmer tout le soutien et l'appui de l'OIF à la Confemen, acteur incontournable au sein de la Francophonie.

Je salue à ce titre mes collègues de la CONFEMEN, au premier rang desquels le Secrétaire général, mon frère et ami, Jacques Ki Boureima, et les responsables du Ministère du Royaume du Maroc en charge de l'éducation nationale, de la Formation professionnelle, de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.

Je salue également les représentants des organisations internationales, les responsables de la gestion des finances, les partenaires techniques et financiers des ministères en charge de l'éducation et de la formation des pays francophones, réunis ici à Rabat.

Si nous nous réunissons dans cette configuration, c'est bien parce que, ensemble, nous sommes convaincus de pouvoir gagner le combat contre l'ignorance, pour une éducation de qualité.

Collectivement, nous en avons les moyens, il nous faut aussi en avoir la ferme volonté.

Mesdames et messieurs, honorables invités,

L'ignorance est aussi mère de tous les maux, et le Secrétaire général de la Confemen en a cité quelques-uns.

C'est parce que la Francophonie considère que

l'éducation n'a pas de prix, qu'elle place son action au centre du développement économique et social de tous les pays, en ciblant particulièrement les jeunes et les femmes.

Mais l'éducation à un coût.

Oui, les besoins sont immenses et diversifiés. C'est pourquoi, nous devons diversifier aussi les sources de financement, de même que les méthodes et techniques pour les mobiliser et en augmenter les volumes.

Aucun processus de développement n'est soutenable sans un investissement massif pour l'éducation et la formation.

Tant qu'il y aura des jeunes filles et des jeunes garçons avec la croissance démographique dont nous voulons toucher les dividendes dans les pays en développement, le financement de l'éducation sera une préoccupation permanente.

Il nous faut en avoir une claire conscience.

C'est aussi pour toutes ces raisons que Son excellence Mme Michaëlle Jean, Secrétaire générale de la Francophonie, s'est engagée à être présente le 2 février prochain à Dakar aux côtés du Partenariat mondial pour l'éducation pour soutenir sa campagne de levée de fonds pour l'éducation.

Mesdames et messieurs,

Il a été pendant longtemps surtout question de créer les conditions d'accès au plus grand nombre de personnes ; plus salles de classes, donc plus d'enseignants, plus de matériels pédagogiques, etc. Tout nous conduit à mettre en avant aujourd'hui les questions de la qualité, de l'équité, de la réussite dans les apprentissages, pour ne citer que cela.

Mais, nous savons que la plupart des Pays en développement n'ont pas assez de ressources pour atteindre à elles seules les objectifs de développement durable pour l'éducation à l'horizon 2030, et ceci quels que soient leurs efforts.



La note produite par la Confemen pour cette conférence le montre clairement à travers des chiffres saisissants.

Le corollaire de tout cela, c'est qu'il faut plus de moyens additionnels et colossaux pour une éducation universelle, une éducation de qualité à même de répondre aux besoins de nos États.

Nous sommes ici, pas seulement pour dire haut et fort qu'il faut financer l'éducation, car de cela nous en sommes tous convaincus, mais surtout pour travailler ensemble sur la manière dont nous pouvons individuellement et collectivement mobiliser des ressources additionnelles et mieux les utiliser pour l'éducation et la formation dans nos pays.

Aussi, au-delà de la solidarité inter pays, de la solidarité internationale, il est important de renforcer les mécanismes existants de financement de l'éducation, ou d'en développer de nouveaux, afin de faire face à cette demande importante de formation d'enseignants, de production de matériels pédagogiques, dans le but ultime d'accroître l'efficacité et l'efficience de nos systèmes éducatifs.

Un travail minutieux devrait donc être conduit partout pour l'identification des sources potentielles de financement.

C'est aussi à ce prix que nous pouvons répondre aux attentes de cette jeunesse qui doute fortement des capacités de nos États et gouvernements à leur donner de meilleures perspectives d'avenir, et à créer les conditions pour qu'elle puisse mettre son génie à l'œuvre.

Afin d'appuyer ses États et gouvernements membres, la Francophonie a créé un organe subsidiaire dénommé « Institut de la Francophonie pour l'Éducation et la Formation ».

Cet Institut basé à Dakar et que j'ai l'honneur de diriger concentre l'essentiel des programmes d'éducation de la Francophonie. Ces programmes sont consacrés pour l'instant à la formation des encadreurs, à l'appui aux formations bilingue et plurilingue, à l'appui aux réformes éducatives et à la formation professionnelle.

Pour cela l'IFEF bénéficie de l'appui de plusieurs partenaires financiers et techniques que nous ne remercierons jamais assez : ce sont des États, des banques et institutions spécialisés de développement, des structures multilatérales.

Si aujourd'hui la formation, à distance, des enseignants, l'éducation bilingue français langues nationales, les réformes curriculaires constituent notre cœur de métier au sein de cet institut, nous ne saurions faire économie de l'économie de l'éducation.

Il nous faut en permanence penser à une utilisation judicieuse des ressources financières disponibles. Au cœur de cette réflexion, il y a aussi la question de l'opportunité des dépenses, de l'efficacité et de l'efficience des dépenses en matière d'éducation.

Mesdames et messieurs,

Au regard de la qualité des participants à cette rencontre, nous sommes convaincus qu'il sortira de nos échanges des éléments d'une grande valeur ajoutée.

Il nous importe qu'au sortir de cette rencontre nous trouvions des argumentaires assez forts, pour mieux convaincre encore ceux qui soutiennent les actions d'éducation et la formation de par le monde.

Merci encore aux autorités du Maroc de leur chaleureux accueil.

Je vous remercie de votre attention !



Allocution du Représentant de la Banque Africaine de Développement à l'ouverture du Séminaire International sur le Financement de l'Éducation

Mesdames/Messieurs les Représentants du Gouvernement
Chers partenaires,
Chers participants,

Permettez-moi tout d'abord d'adresser mes chaleureux remerciements, au nom du Président de la Banque africaine de développement (BAD) son Excellence M. Akinwumi Ayodeji ADESINA, à toutes celles et tous ceux qui ont effectué le déplacement sur Rabat pour prendre part à cet important atelier international sur le financement de l'éducation. Ces remerciements s'adressent particulièrement aux autorités marocaines qui ont permis l'organisation de cet événement dans leur pays.

Mesdames et Messieurs

Il me plaît de rappeler, qu'assurer le financement adéquat et pérenne de l'Éducation demeure un enjeu mondial majeur dans le contexte du financement global des Objectifs de développement durables (ODD). Nous rappelons que la Banque africaine de développement adhère aux recommandations internationales relatives au financement du développement en général et de l'éducation en particulier dans le contexte des ODD.

Les systèmes éducatifs africains ont certes connu un développement significatif depuis le forum sur l'éducation pour tous qui s'est tenu à Dakar en 2000. L'accès à l'enseignement préscolaire a progressé de manière fulgurante, avec un quasi doublement du taux de scolarisation, passé de 12% en 2000 à 23% en 2014. La scolarisation primaire, bien que n'étant pas encore universelle dans nombre de pays, a sensiblement progressé. Le nombre d'enfants non scolarisés a baissé de 26% durant la même période. Toutefois, il convient de noter que malgré ces progrès remarquables, l'Afrique est toujours à la traîne sur plusieurs plans. Les systèmes d'éducation et de formation préparent les jeunes gens plus pour les métiers d'hier que pour ceux de demain et du futur pour lesquels l'Afrique doit développer des compétences pour être compétitive.

La prise de conscience de ces défis du développement en général et du développement de l'éducation en particulier au plan national avec l'Agenda 2063 et la Stratégie Continentale pour l'Éducation en Afrique (CESA) en constituent des repères et cadres essentiels.

Pour la Banque, l'approche de développement du capital humain adoptée vise l'amélioration de la qualité de vie des populations en mettant l'accent sur le développement des compétences et la création d'emplois durables pour les jeunes.

Dans ce contexte, les opérations de la Banque en appui à l'éducation et la formation dans les PMR, ont été guidées par des analyses et réflexions stratégiques afin de mieux s'adapter aux évolutions en Afrique et dans le monde. En effet, conformément au rapport du Haut Panel sur l'avenir de la Banque recommandant que l'institution « mette l'accent sur la formation professionnelle, l'enseignement, la science et la technologie », la Banque a élaboré et adopté la Stratégie pour l'Enseignement supérieur, la science et la technologie qui a lui a offert un cadre approprié pour la conception et le financement de projets nationaux et régionaux. De même, la Stratégie du Capital Humain 2014-2018 et la Stratégie pour l'emploi des jeunes en Afrique (2016-2025) ont défini les actions à mettre en œuvre pour développer les compétences dont l'Afrique a besoin et créer effectivement 25 millions d'emplois pour les jeunes. Tout cela concourt à l'atteinte des 5 objectifs prioritaires (High 5) définis par la Banque pour l'Afrique, à savoir : (i) Éclairer l'Afrique et l'alimenter en énergie, (ii) Nourrir l'Afrique, (iii) Industrialiser l'Afrique, (iv) Intégrer l'Afrique, et (v) Améliorer la qualité de vie des populations en Afrique. L'utilisation de divers instruments financiers nous a permis de mieux s'adapter aux besoins des pays à travers des opérations nationales et régionales.. C'est ainsi que sur la période de 2005 à 2016, la Banque a approuvé 62 projets éducation* pour 1,64 milliards

* Ce chiffre n'inclut toutefois pas les projets intégrant des composantes « éducation » ou « développement des compétences » dont la mise en œuvre est assurée par des divisions autres que la division éducation, science et technologie de la Banque (dans l'ancienne configuration institutionnelle).



de dollars américains d'engagements au profit de 6 millions de jeunes.

Mesdames et Messieurs,

Les ressources nécessaires pour atteindre les objectifs de développement de l'éducation à l'horizon 2030 sont énormes.

Les situations des pays varient, mais les recommandations suivantes, adoptées aux plans national et régional peuvent servir de référence : (i) consacrer au moins de 4 à 6 % du produit intérieur brut (PIB) à l'éducation ; et/ou (ii) consacrer au moins de 15 à 20 % des dépenses publiques à l'éducation.

Face à une raréfaction des ressources de l'aide internationale, il est important que les PMR exploitent toutes les marges de manœuvre possibles afin d'accroître les ressources domestiques disponibles pour l'éducation.

Conformément aux engagements pris sur le plan global et africain en matière de financement du développement en général et de l'éducation en particulier, la Banque adaptera ses instruments de financement et continuera de réfléchir sur des mécanismes innovants de financement

en vue d'apporter sa meilleure contribution au développement de l'Afrique. A cet effet, elle s'efforcera d'aider les pays à améliorer les conditions internes et l'environnement macroéconomique pour renforcer la mobilisation des ressources domestiques d'une part et à les aider à encourager les investissements privés en utilisant ses ressources comme levier pour attirer ces investissements d'autre part. Dans ce cadre, la Banque soutient la mise en place d'un Fonds pour l'Éducation en Afrique qui contribuera à mobiliser les financements pour appuyer les pays africains à mettre en place leurs objectifs de développement de l'Afrique. L'étude de faisabilité est en cours et permettra de retenir les modalités pour l'établissement de ce fonds.

Nous espérons que les travaux en atelier permettront d'approfondir ces aspects par des exemples concrets et de formuler des recommandations qui pourraient être prises en compte dans la recherche de diversification du financement pour l'Éducation.

C'est sur cette note d'espoir que je termine mon propos, en remerciant la CONFEMEN pour l'initiative de ce séminaire international. Je vous souhaite de fructueuses délibérations.

Merçi



LISTE DES PARTICIPANTS

DÉLÉGATIONS PAYS CONFEMEN		
Pays	Prénom-NOM	Fonction
Bénin	Monsieur Salimane KARIMOU	Ministre des Enseignements Maternel et Primaire
	Madame Adèle DAGBETO	Directrice de la Programmation et de la Prospective, Correspondante nationale
	Monsieur Wilfrid C. AKPATA	Directeur de l'Administration et des Finances
Burkina-faso	Jean Martin COULIBALY	Ministre de l'Éducation nationale et de l'Alphabétisation
	M. Manegbamba ZOUNGRANA	Directeur Régional de l'éducation Préscolaire Primaire et Non Formelle du Centre Nord
	M. Ousmane SIDIBE	Directeur de l'Administration Financière du ministère de l'éducation Nationale et de l'alphabétisation
Burundi	Dr. Janvière NDIRAHISHA	Ministre de l'Éducation, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
	Mme Alice KABARONDO	Directeur Général des Finances et du Patrimoine
	M. Edouard JUMA	Correspondant National CONFEMEN et porte parole du Ministère
Cambodge	Mme Soeur SOCHEATA	Sous-Secrétaire d'État à l'Éducation, à la Jeunesse et aux Sports
	SAM OR Angkearoat	Correspondant national
	Mme Oeung CHAMRONG	Responsable du service finances
Cameroun	Mme YOUSOUF Hadidja ALIM	Ministre de l'Éducation de Base
	Mme Madeleine MAMAT DAÏFERLE	Correspondante Nationale
	M. LAMINOUMohamadou	Directeur des ressources financières et matérielles
Canada	Mme Geneviève Brown	Chef de la Coopération et Conseiller (Développement) à l'Ambassade du Canada au Maroc
Canada/ Nouveau-Brunswick	Mme Sophie LACROIX	Directrice des initiatives et relations stratégiques - Correspondante nationale - Représentante du Ministre
Cap-Vert	M. Miguel Ângelo Sa Nogueira	Directeur du Service de la gestion financière
	Mme Maria Clarisse Monteiro Silva	Directrice du Département des études, planification et coopération et Correspondante nationale



Centrafrique	S. E. Monsieur Aboubakar MOUKADAS NOURE	Ministre de l'Enseignement Primaire Secondaire Technique et de l'Alphabétisation
	Monsieur Victor NGANARE	Directeur des ressources
	Pr. François LIM	Chargé de mission en matière de Projet et Relation avec les Partenaires
Congo	S.E.M. Anatole Collinet MAKOSSO	Ministre de l'Enseignement Primaire, Secondaire et de l'Alphabétisation
	M. Anaclet NIAMAYOUA	Correspondant national
	M. KOUENGO BILLA Patchéli Spartack	Directeur des affaires administratives et financières
	M. MIENKOUONO PUBIELEY Benoît Chysostom	Attaché à l'éducation de base et à l'alphabétisation
	Mme MOUTSINGA Marie Louise	Pouint focal PME
Côte d'Ivoire	M. Abdoulaye KOUYATE	Chef du Cabinet
	M. Konan Noël KOUASSI	Correspondant national
	M. SANOGO Dramane Alpha	Directeur Administratif et financier
France	Mme Nadine PROST	Correspondante Nationale du MEN pour la CONFEMEN
Gabon	Mme Nadine Patricia ANGUILE OBAME	Ministre de l'éducation
	Mme Nicole NZAOU REKATI	Conseillère
	M. Raymond LASSENI MBOUROU	Conseiller financier chargé des Investissements et du Patrimoine
Guinée	M. Casimir DIAORA	Secrétaire général MEN-A
	M. Oumar SY	Coordinateur CDMT
	M. Sayon CAMARA	Attaché de cabinet
Madagascar	M. Rolland Justet RABESON	Secrétaire Général du Ministère et Correspondant national
	M. Yves Herivololoniaina DAFY	Directeur des affaires administratives et financières
Mali	M. Mohamed EG ERLAF	Ministre de l'éducation
	M. Augustin POUDIOUGO	Conseiller
	M. Mohomodou TAIFOUR	Directeur des Finances et du matériel
Maurice	Mons Ram Prakash Ramlugun	Chef de Cabinet et Correspondant National
	Mons Reshad Rumzan	Responsable des Finances au Ministère



Mauritanie	S.E.M. Isselmou SIDI EL MOCTAR LEHBIB	Ministre de l'Éducation nationale
	Mme Oumou Séléme CHEIKH	Directrice des Stratégies, de la Planification et de la Coopération - Correspondante nationale
	Mme Fatimata BA	Conseillère en communication du MEN
	Mr Sidi Ahmed BABA	Directeur des Projets Éducation-Formation
Niger	S.E.M. Daouda Mamadou MARTHE	Ministre de l'Enseignement Primaire, de l'alphabétisation, de la Promotion des Langues nationales et de l'Éducation civique
	M. Yacoubou Elhadji ANOUNOU	Secrétaire Général - Correspondant national
	M. Oumar ABA AGI DJABOURMI	DRFM
République Démocratique du Congo	M. Gaston MUSEMENA BONGALA	Ministre de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Professionnel
	M. Jean-Marie MANGOBE BOMUNGO	Secrétaire Général
	M. Alexis KALUWA MWANGALA	Directeur Administratif et financier
Seychelles	Mme Marie-Antoinette Merida DELCY	Special Advisor
	Mme Marie Desmone Linda MONTHY	Financial Controller
	Mme Nitania Zitabella LABICHE	Correspondante nationale
Sénégal	M. Joseph Pierre Ndiaye	Directeur de Cabinet du MEN
	M. Momoyah Mohamed Lamine Sylla	chef du Bureau Programmation budgétaire (DAGE)
	M. Massamba THIANE	RIC
	M. Mamadou Abdoulaye SALL	chef du Bureau Coût et financement (DPRE)
Tchad	Monsieur AHMAT KHAZALI ACYL	Ministre de l'Éducation Nationale et de la Promotion Civile
	Monsieur AHIDJO ABRAHAM	Correspondant National
	Monsieur CHARFADINE ISSA ISSAKHA	Directeur Général de l'Administration et de la Planification des Ressources
Togo	M. Komlan Y. AMESSIAMENOU	Directeur de cabinet du MEPSFP
	Mme Tawuim TITORA	Secrétaire générale MEPSFP et Correspondante nationale
	Mr Kossivi AMAGLO	Directeur des Affaires Financières du MEPSFP
Comores	Mr EL-HOUSSEIN ALLAOUI OUSSENI	Conseiller technique du Ministre, Chargé de l'Enseignement Supérieur
	Dr SAID OMAR SAID HASSANE	Correspondant national



PARTENAIRES		
Organisme	NOM - Prénom	Fonction
CCNB	M. Efia ASSIGNON	
Equipe spéciale enseignants-UNESCO	M. Younes BENAKKI	Directeur du budget, patrimoine et des affaires générales
	M. Abdelhaq EL HAYANI	Directeur de la stratégie, des statistiques et de la planification
Université Senghor	Thierry VERDEL	Président
IREDU	Mme Rosa Mahdjoud	Expert associé
CSFEF	Jean-Hervé COHEN	Président
Plan International	M. Mohamed Ibrahima BAH	Représentant résident
CONFEJES	M. Ali Bouramah HAROUNA	Secrétaire Général
COSYDEP	M. Cheikh Mbow	Président
FAPE	M. Christian Grégoire EPOUMA	Secrétaire Général
OIF	M. Ma-Umba MABIALA	Directeur de l'Éducation et de la Jeunesse
	M. Adama OUANE	Administrateur
IFEF	M. Emile TANAWA	Directeur IFEF
UNESCO Pôle de Dakar	M. Kokou AMELEWONOU	Analyste principal des politiques éducatives/panéliste
ROCARE	Ida Jallow SALLAH	Secrétaire Exécutif
UNESCO-Rabat	M. Philippe MAALOUF	
ISESCO		
FICEMEA		
EXPERTS		
NOM - Prénom	Fonction	Rôle durant la réunion
Pr. Abdoulaye DIAGNE		
Mme Salimata DIOP FAYE		
M. François Seck FALL		
Mme Dieynaba DIACK		



COMITE D'ORGANISATION

Prénom-NOM	Fonction	Pôle
M. KI Boureima Jacques	SG	STP
Mme Penda NDIAYE	Attachée Administrative/SG	SG
Anne Marie LACASSE	Conseillère PPE	PPE
Mme Fatimata BA DIALLO	Conseillère PPE	PPE
Marina Saint-Louis	Stagiaire	PPE
Mme Gnagalé BABAKAN	Assistante	PPE-PG
M. Abobacar SY	Conseiller en communication	PC
M. Bassile Zavier TANKEU	Conseiller technique	PASEC
M. Antoine MARIVIN	Conseiller technique	PASEC
M. Amadou DIALLO	Gestionnaire Comptable	PPE-PG



RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- African Progress Panel (2013).** *Equity in Extractives: Stewarding Africa's Natural Resources for All*. Geneva, Switzerland, Africa Progress Panel.
- ADEA (2017).** *Revitaliser l'éducation dans la perspective du programme universel 2030 et de l'Agenda 2063 pour l'Afrique*
- AFD (2016).** *Financement des objectifs de développement durable (ODD) dans les pays les moins avancés (PMA) : diversification de la boîte à outils financière et gestion de la vulnérabilité*
- Alimi, B. D. (2016).** *Innovative Funding Mechanisms for Alternative Development*, (May)
- BAFD/OCDE/PNUD (2017).** *Perspectives économiques en Afrique 2017 : Développement territorial et inclusion spatiale*, Éditions OCDE, Paris
- Banque mondiale (2017).** *World Development Indicators* (base de données des Indicateurs du développement dans le monde), <http://data.worldbank.org/data-atolog/world-developmentindicators> (consulté en novembre 2017).
- Burnett, N., & Bermingham, D. (2010).** *Innovative financing for Éducation*. *Éducation Support Program Working Paper Series, No. 5*. Retrieved from <https://www.opensocietyfoundations.org/sites/default/files/innovative-financing-Éducation-20100831.pdf>
- CNUCED (2016).** *Le développement économique en Afrique : dynamique de la dette et financement du développement en Afrique*
- Development Finance International and Oxfam (2013).** *Government Spending Watch*. Development Finance International/Oxfam. www.governmentspendingwatch.org (Accessed 2 July 2013.)
- Éducation Task Force (2012).** *Innovative financing for Éducation: Moving Forwar*, International Expert FMI (2017). World Economic Outlook Database. Washington, D.C.: International Monetary Fund.
- Global Campaign for Éducation (2013).** *Imposer l'équité : Financer l'éducation pour tous avec les ressources domestiques*
- Ghana, Ministère des finances et de la planification économique (2010).** *Petroleum Revenue Management Act, 2010*. Accra, Ministère des finances et de la planification économique.
- Government Spending Watch:** http://www.governmentspendingwatch.org/images/pdfs/GSW-Report-Progress-at-risk-MDG_160513.pdf
- Government Spending Watch (2015).** *Rapport 2015 de GSW. Financing the Sustainable Development Goals: Lessons from the MDGs*. http://www.governmentspendingwatch.org/images/pdfs/GSW_2015_Report/Financing-Sustainable-Development-Goals-Report-2015.pdf
- Kar, D. and Freitas, S. (2012).** *Illicit Financial Flows From Developing Countries: 2001-2010*. Washington, DC, Global Financial Integrity.
- Lange, G.-M. et Wright, M. (2002).** *Sustainable Development in Mineral Economies: the Example of Botswana*. Pretoria, Centre for Environmental Economics and Policy in Africa, University of Pretoria. (CEEPA Discussion Paper Series 3.)
- OCDE (2017).** *Statistiques des recettes publiques en Afrique 1990-2015*
- OIF (2016).** *Qualité de l'éducation pour tous et enjeux du financement dans l'espace francophone, dans la perspective de l'Éducation 2030*. *Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) Antananarivo (Madagascar) – 10 juillet 2016*
- Sachs, J. D. et Warner, A. (1997).** *Natural Resource Abundance and Economic Growth*. Cambridge, MA, Center for International Development, Harvard University
- Schmidt-Traub, G. & Sachs, J. (2015).** *Financing for Sustainable Development: Implementing the SDGs through Effective Investment Strategies and Partnerships*. SDSN Working Paper. Paris and New York: Sustainable Development Solutions Network.
- Steer, L., & Smith, K. (2015).** *Financing Éducation : Opportunities for global action*, (July), 128. Retrieved from <http://www.brookings.edu/research/reports/2015/07/financing-Éducation-opportunities-global-action-steer-smith>
- UNESCO(2014).** *Rapport de suivi de l'Éducation pour Tous*
- UNESCO (2011).** *Debt Swaps and Debt Conversion Development Bonds for Éducation*. August, Unesco.
- UNESCO (2012).** *Financing Éducation for all*. *Éducation for All Global Monitoring Report*
- UNESCO (2015).** *Rapport mondial de suivi sur l'EPT 2015*
- Uwazi (2010).** *Tanzania's Tax Exemptions: Are They Too High and Making Us Too Dependent on Foreign Aid?* Dar es Salaam, U.R. Tanzania, Uwazi at Twaweza. (Policy Brief, TZ.12/2010E.)
- UNESCO (2017).** *UIS Database*. Paris: United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization. <http://data.uis.unesco.org/>
- UNESCO (2017).** *Rapport mondial de suivi sur l'éducation (GEM)*
- UNICEF (2015).** *Réimaginer l'avenir_ La situation des enfants dans le monde 2015*
- Watrinet, L. (2017).** *Financement du développement et évasion fiscale*



Complexe Sicap Point E · Immeuble C · 3^e étage · Avenue Cheikh Anta Diop

BP. 3220 Dakar Sénégal Tél. +221 33 859 29 79 / +221 33 859 29 91 • Fax. +221 33 825 17



www.confemen.org



confemen@confemen.org



[CONFEMEN](https://www.facebook.com/CONFEMEN)